Rapport annuel 1981-1982
Ministère de l'Éducation

Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Éducation

Manuscrit :
Ministère de l'Éducation

Publication réalisée
à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal — 4e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-05610-8
ISSN 0228-5789

© Éditeur officiel du Québec

Rapport annuel 1981-1982
Ministère de l'Éducation

Éditeur officiel
Québec

Québec, le 2 novembre 1982

Monsieur Claude Vaillancourt
Président
Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous présenter le rapport des activités du ministère de l'Éducation pour l'année 1981-1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation,

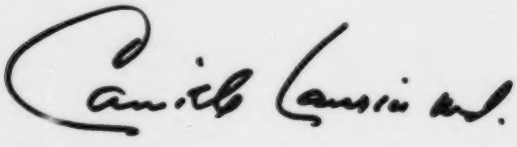

Camille Laurin

Québec, le 1er novembre 1982

Monsieur Camille Laurin
Ministre de l'Éducation
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport des activités du ministère de l'Éducation pour l'année 1981-1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

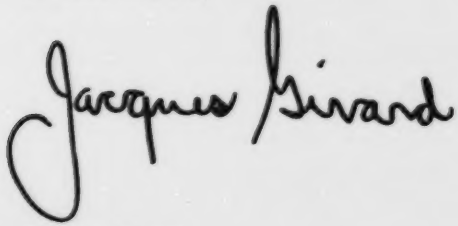

Jacques Girard

L'Éducation au Québec

Ce document présente une description des structures de travail, de l'effectif, des ressources financières et des réalisations du ministère de l'Éducation pour l'année 1981-1982.

La première partie présente le rôle du ministère de l'Éducation, ses priorités d'actions, les lois de l'Éducation, de même que les règlements adoptés du 1er avril 1981 au 31 mars 1982. Elle fournit également des informations sur la structure et sur le personnel de direction du ministère.

La seconde partie est consacrée à la présentation des principales réalisations des réseaux d'enseignement et des unités administratives du ministère en 1981-1982 de même qu'à leurs orientations pour 1982-1983. On y retrouve aussi une présentation des objectifs, de l'effectif, du budget et de l'organigramme de chaque unité administrative regroupée selon les grandes catégories suivantes: le préscolaire, le primaire et le secondaire; l'enseignement supérieur; les services interréseaux; la planification, l'administration et la direction du ministère.

Dans la troisième partie, on retrouve un ensemble de tableaux statistiques sur les clientèles, les personnels, les établissements et les ressources financières des réseaux d'enseignement.

Pour d'autres informations sur les activités du ministère de l'Éducation, on peut s'adresser au:

Centre de renseignements (643-7095)
Direction des Communications
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Québec
G1R 5A5

Table des matières

Première partie :
Informations générales

Le ministère de l'Éducation

— Rôle du ministère de l'Éducation 5

— Les priorités d'actions en 1981-1982 et en 1982-1983 7

— Personnel de direction du ministère. 11

— Effectif du ministère 12

— Structure administrative 13

Les lois et les règlements de l'Éducation

— Résumé de la Loi du ministère de l'Éducation 17

— Liste des lois administrées par le ministère de l'Éducation 18

— Liste des règlements adoptés du 1er avril 1981 au 31 mars 1982 19

Deuxième partie :
Bilan administratif

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire public

— Régimes pédagogiques 27

— Réseau des commissions scolaires 28

— Programme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire 29

— Gestion de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire au ministère de l'Éducation : 31

- Direction générale du développement pédagogique 33
- Direction générale des ressources matérielles et financières 36
- Direction générale des réseaux 39
- Direction générale des ressources humaines 42
- Direction de la planification sectorielle et des systèmes 45

L'enseignement supérieur

— **L'enseignement collégial public** 55

- Réseau de l'enseignement collégial public 57
- Programme de l'enseignement collégial public 59
- Direction générale de l'enseignement collégial 61

— **L'enseignement et la recherche universitaires** 65

- Réseau de l'enseignement et de la recherche universitaires 67
- Programme de l'enseignement et de la recherche universitaires 69
- Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires 72

— **L'aide financière aux élèves et aux étudiants** 75

- Programme d'aide financière 77
- Direction générale de l'aide financière aux étudiants 80

— Les relations professionnelles et la planification sectorielle 83
- Direction des relations professionnelles 85
- Direction sectorielle de la planification et des systèmes 86

Les services interréseaux

— L'éducation des adultes 91
- Services d'éducation des adultes 93
- Programme de formation des adultes 96
- Direction générale de l'éducation des adultes 98

— L'enseignement privé 101
- Réseau de l'enseignement privé 103
- Programme de l'enseignement privé 105
- Direction générale de l'enseignement privé. 106

— Les moyens d'enseignement 109
- Direction générale des moyens d'enseignement 111

Le Secteur de la planification, le Secteur de l'administration et la Direction du ministère

— Le Secteur de la planification 117
— Le Secteur de l'administration 121
— La Direction du ministère 125

Les organismes de consultation

— Le Conseil supérieur de l'éducation 131
— Le Conseil des collèges 135
— Le Conseil des universités 138

Troisième partie:
Tableaux statistiques

— Index des tableaux 143

Première partie

Informations générales

Le ministère de l'Éducation

Rôle du ministère de l'Éducation

Comme responsable de la bonne marche de l'ensemble du système d'éducation, le ministre assume des pouvoirs dont l'exercice est essentiel à la cohérence de l'action de l'ensemble des partenaires du système. Il est aussi celui qui doit s'assurer que les valeurs transmises par le système scolaire soient en concordance avec les aspirations de la population du Québec. On peut déduire de ces deux fonctions essentielles du ministre de l'Éducation les rôles qu'exerce le ministère de l'Éducation dans quatre domaines précis.

Sur le plan éducatif et pédagogique, le ministère a la responsabilité d'établir les types de services éducatifs à offrir aux diverses populations scolaires. Il définit aussi le cadre général d'organisation de ces services, les régimes pédagogiques et la sanction des études. Il approuve les programmes d'études, le matériel didactique et les modes d'évaluation. Enfin, il peut adopter des règlements concernant les conditions d'admission et le calendrier scolaire.

En matière de *gestion des ressources humaines*, le ministère détermine les conditions générales de travail au sein du système scolaire ainsi que la classification et la qualification. Il fixe aussi les grandes lignes des politiques de formation et de perfectionnement, de même que les règles d'évaluation des divers personnels. Le ministère de l'Éducation négocie également, de concert avec ses partenaires, avec les centrales syndicales les conditions de travail des enseignants, du personnel non enseignant et du personnel de soutien.

En matière de *gestion des ressources financières*, le ministère établit annuellement les règles de financement des réseaux d'enseignement, de même que la répartition des ressources financières accordées chaque année par l'Assemblée nationale pour le système d'éducation. De plus, le ministère détermine les modalités de versement de subventions de péréquation, approuve les budgets des organismes d'enseignement et précise la nature des rapports financiers qui devraient être fournis.

En ce qui a trait *à la gestion des ressources matérielles*, dans le cadre des plans triennaux d'investissements scolaires, le ministère autorise les projets d'immobilisation des organismes scolaires, de même que les plans et devis de construction, d'agrandissement ou de transformation importante. Enfin, il peut adopter des règlements établissant les règles générales de gestion des immobilisations scolaires, dont les modalités et les conditions d'aliénation des biens meubles et immeubles.

Les priorités d'action du ministère de l'Éducation en 1981-1982 et en 1982-1983

C'est sous le signe de la qualité de l'acte d'apprendre et de son environnement que les travaux d'orientations et de politiques du ministère de l'Éducation sont actuellement centrés. Cette volonté d'aménager le système scolaire à la manière d'un environnement éducatif favorable à l'acte d'apprendre explique que de nombreuses politiques soient actuellement en chantier. On trouvera ci-après l'énoncé des principaux dossiers de développement.

Le préscolaire, le primaire et le secondaire

Les réseaux de l'*éducation préscolaire* et de l'*enseignement primaire et secondaire* ont été, au cours de l'année 1981-1982, un terrain d'intense activité. Les milieux scolaires ont continué de se familiariser avec les nouveaux régimes pédagogiques et en ont entrepris l'implantation progressive. Ces régimes pédagogiques constituent les pièces centrales de tout le renouveau pédagogique amorcé avec *L'École québécoise*. Ils visent la consolidation et l'amélioration des services publics d'éducation, notamment en proposant une répartition des matières d'enseignement plus nettement orientée vers l'acquisition d'une formation de base plus riche et plus équilibrée, en précisant de nouveaux équilibres à respecter entre cours obligatoires et cours à option, en définissant l'esprit et l'organisation générale des nouveaux programmes destinés à remplacer les programmes-cadres jugés insuffisamment précis, en consacrant l'usage d'un guide pédagogique pour chaque programme et d'un manuel pour chaque matière d'enseignement. Ces nouveaux programmes sont pratiquement tous prêts et la préparation des guides pédagogiques est également très avancée. La politique d'évaluation pédagogique qui découle de ce régime est également en bonne voie d'appropriation et d'implantation. De plus, les services personnels aux élèves ont fait l'objet d'une discussion dans les milieux scolaires et un ensemble d'orientations et de mesures sera rendu public; des propositions relatives aux services complémentaires seront également soumises à la consultation.

Au cours de l'année 1981-1982, a été élaboré un projet de *réforme des structures scolaires*. Ce projet de réforme scolaire s'inscrit directement dans la foulée de ce que le ministère a entrepris avec *L'École québécoise* et les régimes pédagogiques, de même qu'avec les diverses opérations qui en découlent. En fait, le projet constitue la phase II de *L'École québécoise*, comme moyen de rendre pleinement possible la mise en oeuvre des projets éducatifs et d'assurer le renouveau pédagogique préconisé. En effet, les mesures d'amélioration et de redressement des contenus et des pratiques d'apprentissage souhaitées par la majorité des gens risquent de ne pas pouvoir donner tous les résultats attendus, à cause, entre autres, de contraintes qui tiennent au partage des responsabilités et aux structures de décision et de fonctionnement.

Le projet de réforme, préparé en 1981-1982, vise le réaménagement d'éléments fondamentaux de l'environnement éducatif. Il veut redonner l'école à son milieu d'appartenance et en faire le véritable pivot du système scolaire. Il veut favoriser la prise en charge du projet éducatif par la communauté scolaire, élargir les marges d'autonomie de l'école, accroître sa stabilité et sa capacité d'assumer la responsabilité de ses orientations et

de sa vie quotidienne. Ce sont là toutes les composantes qui conditionnent la qualité de l'acte d'apprendre et de son environnement. Ce projet constituera un chantier prioritaire au cours de 1982-1983: présentation à la population, discussion publique, dépôt et adoption d'un projet de loi, premières implantations en marqueront les grandes étapes.

L'enseignement collégial

Dans le réseau de l'*enseignement collégial*, c'est à l'implantation des mesures annoncées dans *Les collèges du Québec* que les principaux efforts ont été consacrés en 1981-1982. Accroissement de l'accès aux études collégiales, en particulier pour les diplômés de l'enseignement secondaire professionnel, développement des programmes d'enseignement professionnel, élaboration des conditions de création de centres spécialisés d'enseignement professionnel, révision des programmes actuels de formation générale et professionnelle, soutien à l'expérimentation et à l'innovation pédagogiques, production de plus d'une vingtaine de guides pédagogiques. Toutes ces mesures donneront aux collèges la possibilité de procéder aux innovations et aux expériences pouvant les aider à répondre aux exigences sans cesse changeantes des régions du Québec.

L'année 1982-1983 sera marquée par la mise au point de ce nouveau régime pédagogique et par l'implantation d'un certain nombre de mesures qui en découlent: révision des programmes de français et de philosophie, implantation des nouveaux cours d'économie, d'histoire et institutions du Québec, création de centres spécialisés, production de matériel didactique, soutien à l'innovation pédagogique. Ainsi, étape par étape, le ministère continuera de poursuivre ses objectifs de qualité des apprentissages, d'amélioration de la pédagogie, d'insertion culturelle et socio-communautaire, de contribution au développement économique régional: tout cela qui, au collégial, doit constituer des éléments déterminants de l'environnement éducatif et qu'il importe, là aussi, de mettre au service de l'acte d'apprendre.

L'enseignement universitaire

Le réseau des *établissements universitaires* a poursuivi, au cours de 1981-1982, la démarche d'approfondissement, de rationalisation et de concertation à laquelle il avait été convié. La tenue des ateliers sur l'avenir des universités aura permis aux principaux partenaires — administrateurs, professeurs, étudiants, ministère — de prendre acte des grandes questions qui sollicitent actuellement les universités et d'explorer les moyens d'y répondre le plus efficacement possible, dans le respect de l'autonomie des établissements aussi bien que des enjeux collectifs qui y sont engagés.
Des éléments importants d'une politique des universités ont donc commencé d'être mis en oeuvre notamment en matière de financement, de coordination, de concertation et d'accès à l'université. C'est ainsi que, dans les limites d'une enveloppe budgétaire encore très serrée pour 1982-1983, les subventions aux universités bénéficieront du même taux d'indexation que les subventions aux autres réseaux. Avec les administrateurs universitaires, le ministère a discuté d'un mode de financement des effectifs additionnels qui favoriserait un meilleur partage de l'effort d'accessibilité entre les établissements et constituerait une forme d'incitation à l'accueil de nouveaux étudiants.

Une formule de répartition des ressources fut aussi discutée. Cette formule vise à opérer un réajustement des bases de financement; le Conseil des universités sera consulté sur cette question au cours de l'automne. Toutes ces mesures posent les jalons d'une refonte en profondeur des méthodes actuelles de financement des universités que le ministère compte mettre au point en concertation avec les universités. On a également entrepris la mise en place de systèmes d'informations

répondant mieux aux besoins des divers partenaires et plus propices à une gestion concertée et transparente du réseau des universités. Avec les établissements de la région de Montréal, une démarche de concertation a aussi été solidement amorcée, qui vise l'utilisation plus rationnelle des ressources disponibles, voire une certaine mise en commun, en ce qui a trait aux services et aux mécanismes d'admission.

L'éducation des adultes

En ce qui concerne l'éducation des adultes, l'année 1981-1982 aura été une année d'approfondissement et de maturation. Des programmes ont été réexaminés et recentrés sur des objectifs éducatifs plus précis et plus sélectifs; leur administration s'est aussi faite plus rigoureuse. C'est dans ce contexte de remise en question qu'a été déposé le rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes. Ce volumineux rapport, qui interpelle avec vigueur le système scolaire et l'ensemble de la société québécoise, fait actuellement l'objet d'une étude attentive par les plus hautes instances gouvernementales. Le ministère de l'Éducation explore présentement les moyens d'y donner la meilleure suite possible dans ses programmes d'action. Dans plusieurs de ses suggestions particulières, la Commission évoque des actions dont le ministère étudie déjà la mise en oeuvre ou qui sont même déjà amorcées; par exemple, la reconnaissance des acquis, l'alphabétisation, la formation à distance et, plus globalement, les principes et les exigences d'une authentique formation de base.
L'année 1982-1983 sera déterminante pour les suites qu'il convient de donner au rapport. Le ministère mettra tout en oeuvre pour activer ses propres projets qui trouvent dans le rapport de la commission des échos de convergence et des confirmations.

La formation professionnelle

En *formation professionnelle*, les travaux d'élaboration d'une politique d'ensemble ont franchi, en 1981-1982, des étapes décisives. Profitant des éclairages simultanés et convergents de l'expérience d'implantation du régime pédagogique du secondaire, des avis reçus sur le projet de règlement des études collégiales et du rapport de la Commission Jean, des propositions de relance et de renouveau concernant la formation professionnelle offerte aux jeunes dans les établissements du secondaire et du collégial ont été annoncées. Au cours de 1982-1983, les milieux intéressés auront l'occasion de discuter ces propositions et de faire des suggestions à leur sujet.

La vie étudiante

Tout au long de 1981-1982 le ministère a procédé à des études et a poursuivi le dialogue avec les milieux étudiants. La définition des orientations en matière de services personnels et complémentaires à assurer aux étudiants, le dossier de la reconnaissance des associations étudiantes, la promotion des droits des étudiants sont autant de chantiers qui ont franchi cette année des étapes importantes d'approfondissement. C'est pour assurer la cohérence de ses actions en ce domaine que le ministère a récemment créé une mission des affaires étudiantes. En 1982-1983, le ministère mettra la dernière main à la formulation de ce qui pourra constituer une politique ministérielle de vie étudiante, précisant des objectifs et les moyens d'action en cette matière.

La formation et le perfectionnement des maîtres

À la suite du rapport de la Commission d'étude sur les universités et dans la foulée de *L'École québécoise* et des régimes pédagogiques qui en sont issus, les éléments d'une politique d'ensemble ont été diffusés. Le ministère entend poursuivre l'élaboration d'une politique plus détaillée, en relançant la discussion sur les aménagements et les pratiques, à la faveur d'un dialogue direct avec les personnes concernées. Cette autre étape

d'élaboration est actuellement en cours et porte, en particulier, sur les brevets d'enseignement, les stages, le cadre général de la formation des maîtres du secondaire, la formation pratique et le perfectionnement. Le ministère s'emploie à formuler des hypothèses qui tiennent compte des perspectives exprimées par la Commission Jean, comme aussi de celles qui découlent du projet de règlement des études collégiales et des propositions sur la formation professionnelle des jeunes. Le ministère attend aussi les études et les recommandations que doivent compléter prochainement l'Office des professions et le Conseil des universités sur la formation professionnelle à l'université.

La recherche en éducation

Le dossier de la *recherche* a franchi des pas importants en 1981-1982. Dans les perspectives indiquées par l'énoncé de politique gouvernementale *Un projet collectif*, le ministère a lancé la première tranche de la politique ministérielle de recherche, portant sur ce qu'on peut appeler le cadre organisationnel de la recherche au ministère. Cet énoncé définit les objectifs, les lieux de responsabilité et les mécanismes de coordination qui président à la gestion de ce dossier essentiel à la vie du ministère et des réseaux. On y traite de la recherche réalisée en vue de soutenir l'action politique assurant le développement des réseaux d'enseignements, du soutien à la mission de recherche dans les universités et les collèges et du soutien au développement de la recherche en éducation.

En 1982-1983, ces travaux se poursuivront. Ainsi, le ministère compte énoncer des orientations et annoncer des mesures pour le développement de la recherche universitaire, y compris les principes qui doivent guider les « actions structurantes » que, selon la politique gouvernementale de recherche, le ministère a la charge d'entreprendre et de soutenir. Il en sera de même en ce qui a trait à la recherche dans les collèges. Enfin, un projet de loi créant la « Fondation FCAC » sera déposé. Le « Fonds FCAC » a déjà expérimenté une forme plus marquée d'autonomie administrative et il convient de la consacrer par voie législative. Cette arrivée à maturité de cet important mécanisme de subvention à la recherche permettra d'en accroître la visibilité et la transparence, tout en maintenant les liaisons organiques qui s'imposent entre les subventions à la recherche, le développement des réseaux d'enseignement et la formation des ressources humaines.

Personnel de direction du ministère de l'Éducation au 31 mars 1982

- **Ministre**
  Camille Laurin
  Directeur de Cabinet: Yvon Leclerc

- **Sous-ministre**
  Jacques Girard

- **Sous-ministre associé pour la foi catholique**
  Richard Brosseau

- **Sous-ministre associé pour la foi protestante**
  Ernest R. Spiller

- **Sous-ministres adjoints**
  André Beaudoin
  Michèle Fortin
  Jean-Marc Léger
  Pierre Lucier
  Jean Pronovost
  André Rousseau
  Secrétaire général du ministère:
  Robert Trempe

- Direction de l'enseignement catholique
  Directeur: Michel Stein

- Direction de l'enseignement protestant
  Directeur: Raymond Jensen

- Direction de la vérification interne
  Directeur: Jean-Marie Verreault

- Coordination des relations interministérielles
  Coordonnateur: Roger Haeberle

- Coordination des relations professionnelles
  Coordonnateur: Léonce Beaupré

- Coordination de la gestion des cadres
  Coordonnateur: Jacques Cardinal

Secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire

- Sous-ministre adjoint responsable:
  André Rousseau
- Adjoint: Michel Bergeron
- Direction générale du développement pédagogique
  Directeur général: Roger Thériault
- Direction générale des ressources matérielles et financières
  Directeur général: Yves Rheault
- Direction générale des réseaux
  Directeur général: Pierre Parent
- Direction générale des ressources humaines
  Directeur général: Michel Crète
- Direction de la planification sectorielle et des systèmes
  Directeur: Bernard Thibault

Secteur de l'enseignement supérieur

- Sous-ministre adjointe responsable:
  Michèle Fortin
  Adjoint: Michel Bisson
- Direction générale de l'enseignement collégial
  Directrice générale: Nicole Brodeur
- Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires
  Directeur général: Guy Reeves
- Direction générale de l'aide financière aux étudiants
  Directeur: Paul Boudreault
- Direction des relations professionnelles
  Directeur: Jean-Louis Longtin
- Direction sectorielle de la planification et des systèmes
  Directeur: Guy Lassonde

Secteur des services interréseaux

- Sous-ministre adjoint responsable: André Beaudoin
- Adjoint: Michel Nadon
- Direction générale de l'éducation des adultes
  Directeur général: Robert Diamant
- Direction générale de l'enseignement privé
  Directeur général: Denis Olivier
- Direction générale des moyens d'enseignement
  Directeur général: Jacques Laberge

Secteur de la planification

- Sous-ministre adjoint responsable: Pierre Lucier
- Adjoint: Jacques Lamarche
- Direction des politiques et plans
  Directeur: Pierre Fontaine
- Direction des études économiques et démographiques
  Directeur: Jacques Babin
- Direction de la recherche
  Directeur: Norman Ryan
- Coordination de la condition féminine
  Coordonnatrice: Diane Gagnon

Secteur de l'administration

- Sous-ministre adjoint responsable: Jean Pronovost
- Adjointe: Lorraine Malenfant Loiselle
- Direction du personnel
  Directeur: Sylvio Langlois
- Direction de la gestion financière
  Directeur: Claude Lafrance
- Direction des services administratifs et des systèmes
  Directeur intérimaire: Jean-Claude Sauvé
- Direction des communications
  Directeur: Bernard Dagenais
- Direction de l'informatique
  Directeur: André Gariépy
- Direction des services informatiques aux réseaux
  Directeur: Michel Venne

Effectifs du ministère de l'Éducation par secteur

	1981-1982	1982-1983*
Secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire	751	722
Secteur de l'enseignement supérieur	357	333
Secteur des services interréseaux	312	301
Secteur de la planification	35	81
Secteur de l'administration	657	626
Direction du ministère	72	83
Organismes de consultation	66	67
Total	**2 300**	**2 213**

* Prévisions

Ministère de l'Éducation
structure administrative supérieure 1982-1983

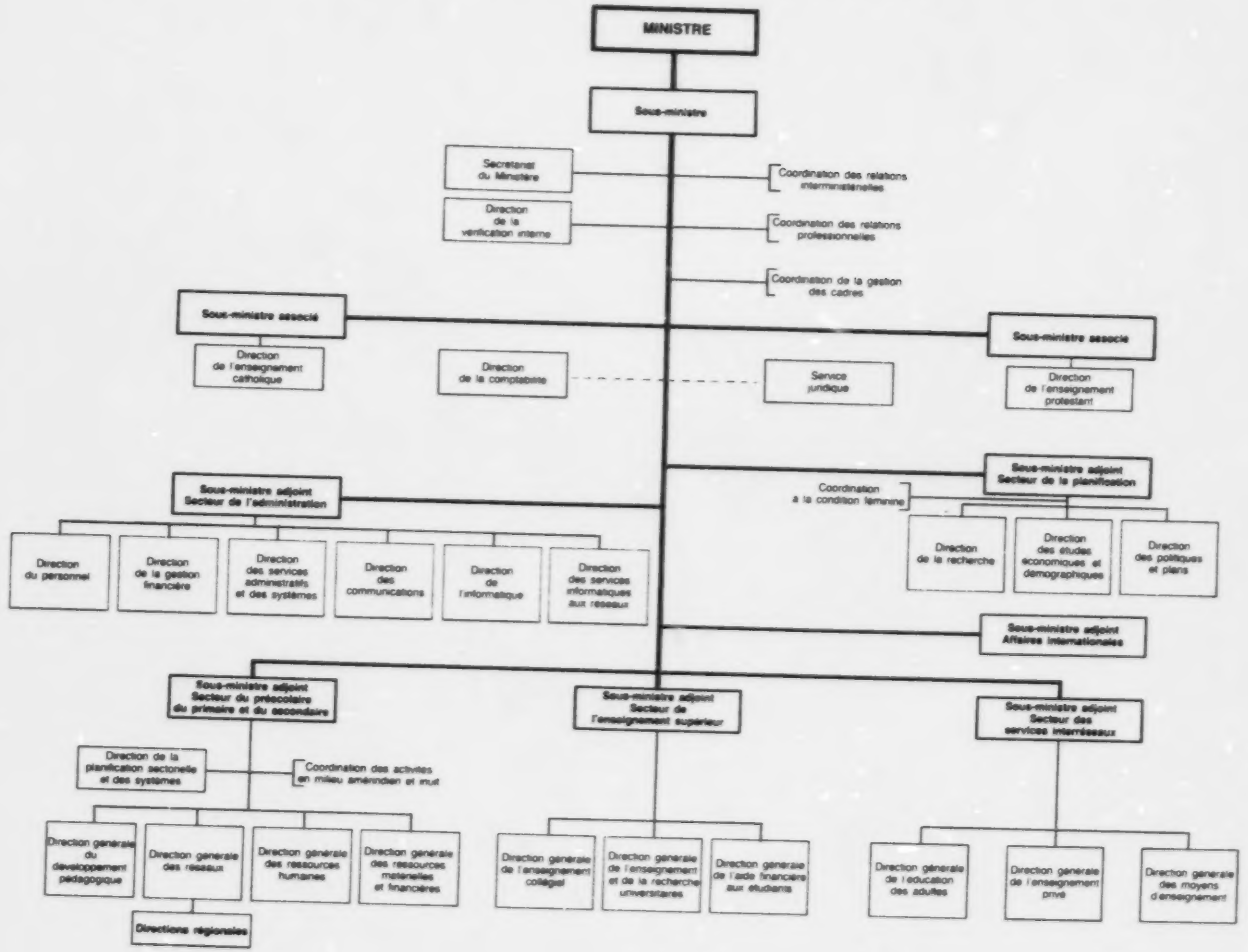

Les lois et les règlements de l'Éducation

Résumé de la Loi du ministère de l'Éducation

Le ministère de l'Éducation a été créé le 13 mai 1964 par la Loi instituant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'Éducation (1963-1964, chapitre 15). La Loi confie au ministre de l'Éducation la direction et l'administration de son ministère et la responsabilité de promouvoir l'éducation, d'assurer le développement des établissements d'enseignement.

La Loi stipule que le gouvernement doit nommer un sous-ministre de l'Éducation et deux sous-ministres associés qui sont responsables de l'orientation et de la direction générale des écoles catholiques et protestantes.

D'autres dispositions de la Loi s'appliquent au caractère officiel des documents du ministère et à l'authenticité de leurs copies, ainsi qu'à des ententes du ministre avec des personnes, des corporations ou des gouvernements.

Liste des lois administrées par le ministère de l'Éducation

Lois du Québec, 1960-1961, chapitre	34	Loi concernant le financement des investissements universitaires.
Statuts refondus de 1964, chapitre	245	Loi du mérite scolaire.
Lois du Québec, 1967, chapitre	63	Loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire.
Lois du Québec, 1967, chapitre	125	Loi concernant la Commission scolaire de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent.
Lois du Québec, 1968, chapitre	110	Loi concernant la Commission scolaire du Nouveau-Québec.
Loi du Québec, 1975, chapitre	120	Loi du Collège régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean.
Lois du Québec, 1976, chapitre	40	Loi concernant l'annexion du territoire de l'Île-d'Anticosti à la municipalité scolaire du Littoral.
Lois refondues du Québec, 1977, chapitre	B-7	Loi sur les bourses pour le personnel enseignant.
	C-11	Charte de la langue française (articles 72 à 88).
	C-29	Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.
	C-57.1	Loi sur le Conseil des collèges.
	C-58	Loi sur le Conseil des universités.
	C-60	Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.
	E-1	Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture.
	E-9	Loi sur l'enseignement privé.
	E-10	Loi sur l'enseignement spécialisé.
	I-14	Loi sur l'instruction publique
	I-17	Loi sur les investissements universitaires.
	M-15	Loi sur le ministère de l'Éducation.
	P-21	Loi sur les prêts et bourses aux étudiants.
	S-36	Loi sur les subventions aux commissions scolaires.
	U-1	Loi sur l'Université du Québec.
Lois du Québec, 1981, chapitre	26	Loi modifiant la Loi sur les transports et d'autres dispositions législatives (articles 7 à 15).
Lois du Québec, 1982, chapitre	17	Loi assurant l'application de la réforme du droit de la famille et modifiant le Code de procédure civile (article 56).

Liste des règlements adoptés du 1er avril 1981 au 31 mars 1982

Date d'adoption des décrets	Numéro des décrets	Sujet des règlements
20 mai 1981	1365-81	Règlement modifiant les Règlements de la Loi sur l'enseignement privé.
20 mai 1981	1366-81	Règlement modifiant le Règlement relatif aux conditions d'emploi des directeurs généraux des collèges d'enseignement général et professionnel.
20 mai 1981	1367-81	Règlement modifiant le Règlement relatif aux conditions d'emploi du personnel de cadre et de gérance des collèges d'enseignement général et professionnel.
22 juillet 1981	2038-81	Règlement relatif aux frais de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit percevoir des étudiants venant de l'extérieur du Québec.
22 juillet 1981	2039-81	Règlement relatif aux frais de scolarité additionnels qu'une institution d'enseignement privé de niveau collégial doit exiger des élèves venant de l'extérieur du Québec.
19 août 1981	2178-81	Règlement modifiant le Règlement des bourses de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation.
19 août 1981	2179-81	Règlement relatif à l'admission, l'inscription des élèves et la fréquentation scolaire.
14 octobre 1981	2873-81	Règlement modifiant les Règlements des prêts et bourses aux étudiants.

Deuxième partie

Bilan administratif

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire public

Le Secteur de
l'éducation préscolaire
et de l'enseignement primaire
et secondaire public

Les régimes pédagogiques

Les régimes pédagogiques, appliqués en 1981-1982 au préscolaire, au primaire et au secondaire, prévoient qu'après une année de maternelle fréquentée à mi-temps, l'enfant entreprend son cours primaire lorsqu'il a atteint six ans au 1er octobre. Ce cours primaire dure six ou sept ans selon la carrière scolaire de l'enfant et permet l'accès à l'enseignement secondaire, qui est obligatoire jusqu'à l'âge de quinze ans révolus. Pour tous ces enseignements, la durée de l'année scolaire est de 180 jours. Au Québec, l'enseignement secondaire est polyvalent, c'est-à-dire qu'il permet à l'élève de choisir les cours qui correspondent à ses besoins, à ses aspirations et à ses aptitudes. Toutefois, les cours des premières années du secondaire sont obligatoires afin de permettre à tous les élèves d'acquérir une solide formation de base.

Par la suite, deux options fondamentales s'offrent à l'élève: il peut choisir l'enseignement général, qui lui permettra l'accès aux études collégiales, ou l'enseignement professionnel, qui le rendra apte à exercer un métier sur le marché du travail à la fin du secondaire tout en lui permettant de poursuivre éventuellement ses études s'il satisfait aux conditions préalables d'admission. La fin des études secondaires, qui durent cinq ans, est sanctionnée par des examens officiels du ministère de l'Éducation.

Le réseau des commissions scolaires

En 1981-1982, il y avait 213 commissions scolaires pour catholiques, 31 commissions scolaires pour protestants et 4 commissions scolaires multiconfessionnelles. Sur les 248 commissions scolaires, 158 dispensaient l'enseignement primaire seulement; 46 commissions scolaires régionales qui regroupent plusieurs commissions scolaires locales, dispensaient l'enseignement secondaire, alors que 44 commissions scolaires intégrées étaient chargées de procurer aux enfants de leur territoire l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. En 1981-1982, il a fallu 3 200 écoles-bâtiments pour répondre aux besoins de 1 088 127 élèves[1].

Répartition des effectifs scolaires

	1981-1982	1982-1983*
Éducation préscolaire	87 604	90 628
Enseignement primaire	534 968	527 861
Enseignement secondaire	465 555	437 012
Total	**1 088 127**	**1 055 501**

* Prévisions

Personnels

	1981-1982
Personnel enseignant	64 691
Direction des écoles	3 859
Cadres et gérants	2 194
Personnel professionnel	3 583
Personnel de soutien	18 571
Total	**92 898**

Budget (en millions de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Enseignement et soutien (fonctionnement)	3 488,6	3 745,8
Investissements	9,3	8,9
Service de la dette	245,0	246,3
Total	**3 742,9**	**4 001,0**

* Prévisions

[1] Exclusion faite des élèves à temps partiel et des enfants des maternelles quatre ans.

Le programme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire public

Objectif

Le programme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire public vise à rendre accessibles aux élèves, les services d'enseignement, les services personnels et les services complémentaires, tout en fournissant aux commissions scolaires les ressources financières et pédagogiques nécessaires à leur fonctionnement.

Principaux changements dans le réseau en 1981-1982

Les lois et les règlements

Au cours de 1981-1982, les commissions scolaires ont pris acte des Lois 31 et 32, amendant la *Loi de l'instruction publique* et originant des ministères des Finances et des Transports. La Loi 32 détermine de nouvelles garanties pour les emprunts à long terme et redonne au ministère de l'Éducation les pouvoirs du ministère des Affaires municipales et de la Commission municipale du Québec reliés aux dettes et emprunts scolaires. Quant à la Loi 31, elle établit un nouveau mode de gestion et de financement pour le transport scolaire.

Les régimes pédagogiques

À la suite de la vaste consultation sur le *Livre vert sur l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire*, le gouvernement a consigné dans un règlement les éléments du cadre général des services que les écoles du Québec doivent assurer. L'année 1981-1982 aura permis notamment, dans les commissions scolaires:

— le début de l'implantation de ces régimes pédagogiques, l'accent étant mis sur l'information du personnel concerné: cadres, directeurs d'école, professionnels non enseignants, enseignants et parents;

— la préparation des enseignants pour l'implantation des nouveaux programmes;

— le début de l'implantation de la nouvelle politique d'évaluation pédagogique au moyen de sessions d'information dans le milieu;

— l'élaboration de politique de services personnels et de services complémentaires que l'école doit assurer aux élèves;

— la publication d'un projet de politique de formation professionnelle des jeunes;

— la production de nouveaux programmes d'enseignement;

— la publication d'une nouvelle politique d'évaluation.

Interventions éducatives particulières

Afin de tenir compte de situations particulières à l'une ou l'autre des commissions scolaires et ainsi de favoriser le développement de certaines activités, conformément à des priorités gouvernementales ou ministérielles, un montant de 155 millions de dollars a été alloué pour organiser des services supplémentaires pour des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, des services aux enfants en milieu économiquement faible (maternelle quatre ans, animation Passe-Partout) et des mesures d'accueil et

de francisation destinées aux non-francophones.

Un budget de 8 millions de dollars a permis de maintenir l'essentiel des actions au préscolaire dans les milieux économiquement faibles. Une autre partie de ce montant de 155 millions de dollars fut utilisée pour le développement de l'éducation chrétienne dans les écoles catholiques et protestantes et pour l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux. En ces matières, la priorité fut donnée aux petites commissions scolaires ainsi qu'aux projets élaborés conjointement par plusieurs d'entre elles. Depuis janvier 1979, les services de garde en milieu scolaire ont connu un développement continu. Le budget de 1978-1979, qui était de 140 000 $, est passé à 1 700 000 $ en 1981-1982. Au cours de l'année scolaire 1981-1982, 66 commissions scolaires ont dispensé le service de garde en milieu scolaire à plus de 8 000 enfants de la maternelle et du primaire répartis dans plus de 240 écoles primaires.

Le régime financier

L'année 1981-1982 a vu la consolidation du régime de financement introduit en 1980-1981. Le rodage de la nouvelle méthode d'allocation des ressources a été terminé en 1981-1982. D'autre part, 1981-1982 était la deuxième année depuis la mise en place de la réforme de la fiscalité, qui prévoyait le retrait des commissions scolaires du champ de l'impôt foncier normalisé et imposait, pour le recours à la taxation pour les dépenses non subventionnées, certains seuils au-delà desquels l'approbation des électeurs était requise. Les indications dont le ministère dispose révèle que le nouveau régime a permis de financer adéquatement le coût de l'éducation depuis deux ans, puisque seules deux commissions scolaires ont dû excéder les seuils prévus par la loi et recourir au référendum.

Les principales orientations pour 1982-1983

Le rôle des élèves et la place qu'ils occupent dans l'école seront au centre des préoccupations pédagogiques du ministère et des commissions scolaires. Outre un certain nombre de nouveaux programmes, dont celui de l'éducation économique, sera implantée la politique de services personnels et de services complémentaires aux élèves. Les commissions scolaires poursuivront la préparation des maîtres pour l'application des nouveaux programmes d'études. Certaines commissions scolaires appliqueront même, dès septembre 1982, certains de ces programmes comme celui de français langue maternelle et celui d'éducation économique. De plus, les organismes scolaires sont appelés à préparer leur propre politique d'évaluation et à définir les plans qui en découlent. En effet, une amélioration de la qualité suppose que l'on accorde une plus grande importance à l'évaluation des apprentissages des élèves. Pour ce qui est de la formation professionnelle, le milieu aura à s'exprimer, au cours de l'automne 1982, sur le projet de politique du ministère, qui entraînera entre autres, une révision substantielle de la carte des enseignements professionnels, de façon à favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources matérielles et humaines et à assurer une formation de qualité.

La gestion de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire public au ministère de l'Éducation

Le secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire

Compte tenu de l'importance du réseau et des ressources investies, la coordination des actions du ministère de l'Éducation confiées au personnel des directions régionales est assurée par cinq unités administratives centrales :

— la Direction générale du développement pédagogique ;

— la Direction générale des ressources matérielles et financières ;

— la Direction générale des réseaux ;

— la Direction générale des ressources humaines ;

— la Direction de la planification sectorielle et des systèmes.

L'ensemble du Secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire est placé sous la responsabilité d'un sous-ministre adjoint.

Effectifs du Secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	77	72
Professionnels	316	313
Fonctionnaires	358	337
Total	**751**	**722**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Direction générale du développement pédagogique	9 136,1	9 454,4
Direction générale des ressources matérielles et financières	3 757,4	4 149,1
Direction générale des réseaux	12 655,8	13 619,9
Direction générale des ressources humaines	3 515,0	6 323,3
Direction de la planification sectorielle et des systèmes	928,2	1 083,1
Total	**29 992,5**	**34 629,8**

* Prévisions

Organigramme — Secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire

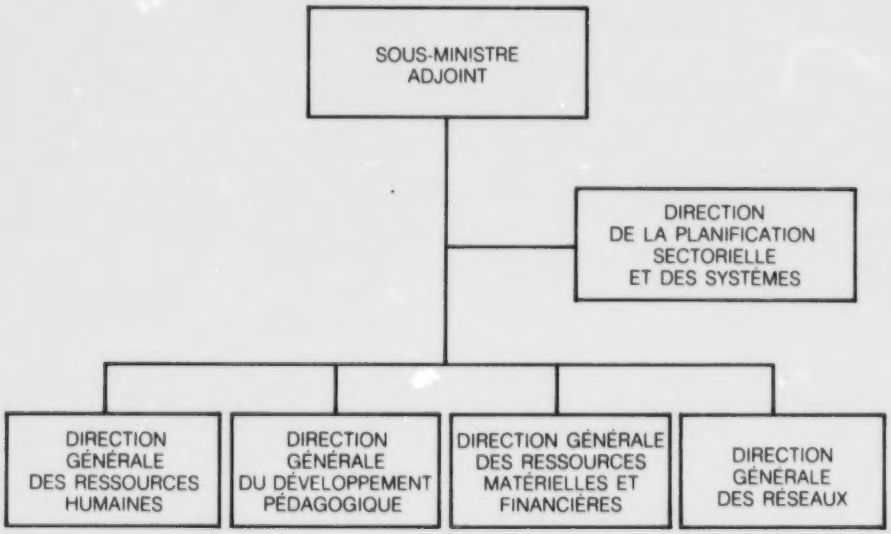

Direction générale du développement pédagogique

Objectifs

La Direction générale du développement pédagogique voit à assurer l'élaboration des politiques et des règlements concernant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, concernant les services aux élèves et l'évaluation pédagogique. Cette direction assure aussi le développement des programmes d'études et des instruments d'évaluation et le matériel didactique qui servent à soutenir l'enseignement de ces programmes. Enfin, cette direction voit à l'évaluation des besoins de formation et de perfectionnement des personnels scolaires et à la sanction des études.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	12	11
Professionnels	69	64
Fonctionnaires	78	74
Total	**159**	**149**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Direction de la formation générale	1 673,4	1 666,8
Direction de l'évaluation pédagogique	1 776,4	2 103,6
Direction du matériel didactique	1 279,3	1 447,1
Service de la formation du personnel scolaire	2 020,1	2 191,8
Direction générale et Secrétariat	1 829,1	1 486,1
Direction de la formation professionnelle	557,8	559,0
Total	**9 136,1**	**9 454,4**

* Prévisions

Organigramme — Direction générale du développement pédagogique

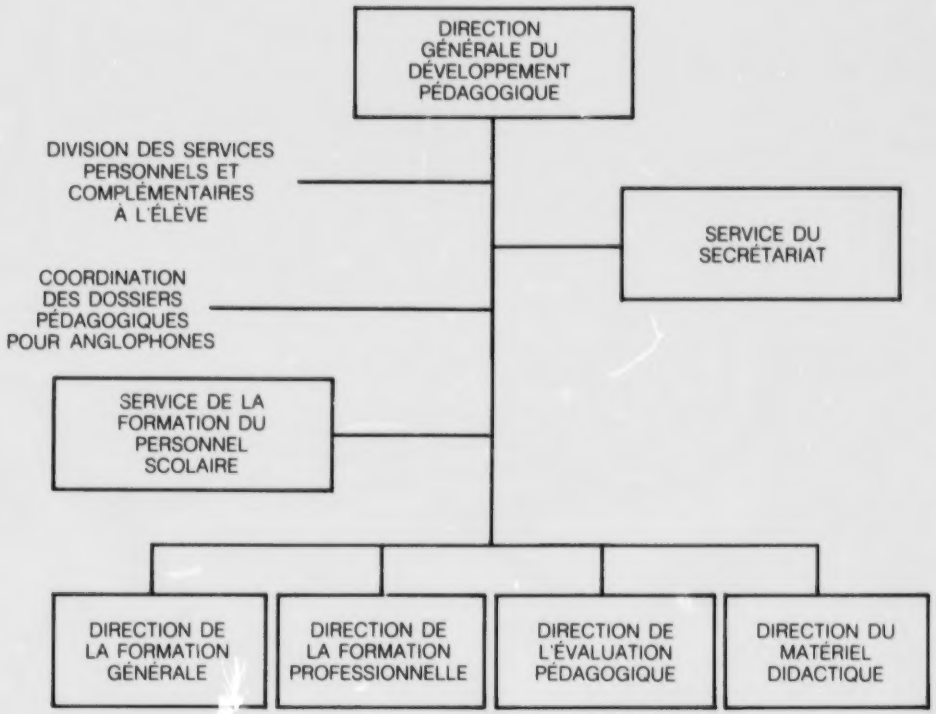

Principales réalisations en 1981-1982

Les ressources dont dispose cette direction générale ont été principalement affectées à la poursuite des travaux relatifs à la préparation de programmes d'études, de guides pédagogiques, d'instruments d'évaluation et de devis de matériel didactique. Les principales opérations de l'année ont également permis de terminer la rédaction de la politique de services complémentaires et personnels aux élèves, ainsi que d'établir les nouvelles normes relatives à la sanction des études secondaires.

Principales orientations pour 1982-1983

Outre la tâche de revision des programmes d'études, des modes d'évaluation pédagogique et des devis du matériel didactique, la Direction générale du développement pédagogique se propose de mettre l'accent sur la formation professionnelle et sur l'établissement de plans pour les services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. En collaboration avec la Direction générale des réseaux, elle continuera également d'aider les commissions scolaires dans l'implantation des politiques et des programmes.

Direction générale des ressources matérielles et financières

Objectifs

Cette direction a comme objectif général de fournir au réseau d'enseignement primaire et secondaire les ressources matérielles et financières requises, compte tenu des disponibilités financières et des objectifs généraux du ministère en ce domaine. Elle voit donc à l'élaboration des politiques et règlements concernant l'octroi des ressources matérielles et financières au réseau primaire et secondaire. Elle aide enfin les directions régionales à implanter et à surveiller l'application des règlements concernant l'allocation et l'administration des ressources matérielles et financières.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	11	11
Professionnels	42	43
Fonctionnaires	68	61
Total	**121**	**115**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
01- Direction des ressources financières	1 715,2	1 927,0
02- Direction des ressources matérielles	1 088,5	1 163,0
03- Service analyse et développement	471,2	513,0
04- Direction et Secrétariat	482,5	546,1
Total	**3 757,4**	**4 149,1**

* Prévisions

Organigramme — Direction générale des ressources matérielles et financières

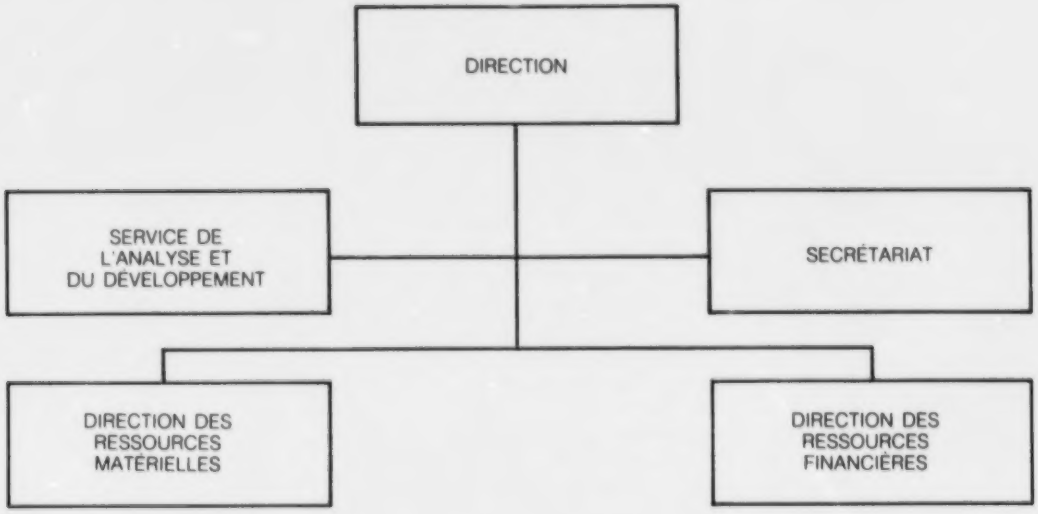

Principales réalisations en 1981-1982

La consolidation et l'amélioration de la nouvelle méthode d'allocation des subventions d'opérations courantes, l'élaboration d'une politique d'investissement pour les commissions scolaires ayant un statut particulier, la révision des normes de construction, des règles d'admissibilité et des mécanismes de gestion des projets d'immobilisations, de même que l'expérimentation d'un fonds des équipements dans les commissions scolaires, telles ont été les principales réalisations de la Direction générale des ressources matérielles et financières en 1981-1982. Il faut aussi signaler l'apport de cette direction à la révision de la Loi de l'instruction publique, dans le but de déterminer de nouvelles garanties sur les emprunts à long terme et de simplifier les processus d'autorisation des emprunts temporaires, en transférant au ministère de l'Éducation les pouvoirs du ministère des Affaires municipales et de la Commission municipale du Québec quant aux dettes et aux emprunts scolaires (projet de loi 32). De même, la Direction générale a contribué à déterminer un nouveau mode de gestion et de financement du transport scolaire (projet de loi 31).

Principales orientations pour 1982-1983

Les priorités d'action de la Direction générale des ressources matérielles et financières permettront en 1982-1983 l'élaboration d'un nouveau régime financier pour les commissions scolaires et les écoles. Un suivi de l'évolution de la situation financière des commissions scolaires sera instauré, de manière à prévoir les difficultés financières toujours possibles dans le contexte économique et financier actuel. Enfin, cette direction s'assurera d'un contrôle plus efficace des autorisations d'emprunts temporaires pour le fonds des équipements.

Direction générale des réseaux

Objectifs

La Direction générale des réseaux a comme premier objectif d'assurer l'implantation dans les commissions scolaires des politiques et règlements régissant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire. Elle voit aussi au maintien de communications adéquates entre le ministère, les commissions scolaires et la population des différentes régions. Enfin, elle soutient la coordination des activités de développement régional.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	43	40
Professionnels	162	162
Fonctionnaires	140	134
Total	**345**	**336**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Services centraux	2 773,6	3 075,3
Services régionaux	9 882,2	10 544,6
Total	**12 655,8**	**13 619,9**

* Prévisions

Organigramme — Direction générale des réseaux

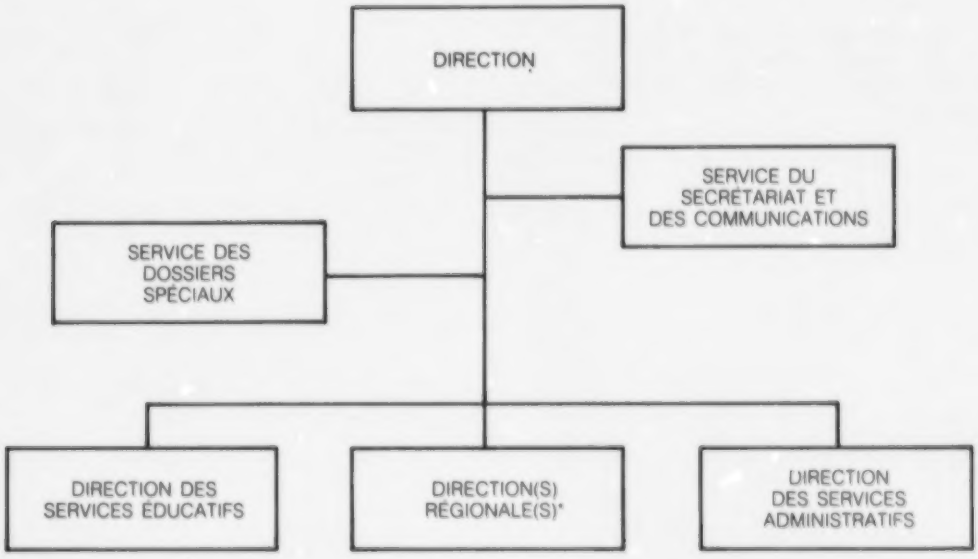

* — Direction régionale du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie
— Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean
— Direction régionale de Québec
— Direction régionale de Trois-Rivières
— Direction régionale de l'Estrie
— Direction régionale de Montréal
— Direction régionale de Laval-Laurentides-Lanaudière
— Direction régionale de Longueuil
— Direction régionale de l'Outaouais
— Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
— Direction régionale de la Côte-Nord

Principales réalisations en 1981-1982

Les directions régionales ont soutenu les commissions scolaires pour l'implantation des nouveaux régimes pédagogiques, des projets éducatifs et des diverses mesures découlant de *L'École québécoise*. Dans le cadre du nouveau mode d'allocation des ressources aux commissions scolaires, les directions régionales ont exercé des responsabilités afférentes aux activités de gestion, de contrôle et de soutien dans les domaines du financement, des équipements, des ressources humaines et de l'organisation scolaire. De plus, la Direction générale des réseaux a coordonné un ensemble d'activités entourant la préparation, le lancement, la diffusion et l'information du projet de réforme *L'École: une école communautaire et responsable*.

Principales orientations pour 1982-1983

L'année 1982-1983 sera consacrée principalement à l'explication des objectifs de la réforme scolaire, à l'organisation ou à la coordination des débats régionaux importants sur cette question, à fournir au ministère toute la rétroinformation nécessaire à la mise en oeuvre du projet.

Parallèlement, la Direction générale des réseaux et ses directions régionales amorceront la réflexion sur les transformations requises dans leurs mandats et leurs rôles, afin que leur action se conforme aux orientations ministérielles retenues pour la réforme, en particulier en ce qui concerne les fonctions d'animation et de soutien auprès des commissions scolaires et des écoles.

Direction générale des ressources humaines

Objectifs

— Cette direction doit élaborer les politiques salariales et les politiques de gestion du personnel des commissions scolaires. Elle détermine aussi les conditions de travail de toutes les catégories de personnel des organismes d'enseignement du Secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	9	8
Professionnels	29	29
Fonctionnaires	63	57
Total	**101**	**94**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Direction des relations professionnelles	1 337,0	3 709,9
Direction de la classification des enseignants	1 311,9	1 450,9
Service de la rémunération et des conditions de travail	187,2	267,6
Direction générale, Secrétariat et politique administrative et salariale	354,2	388,7
Direction de la certification et de la probation	324,7	425,2
Total	**3 515,0**	**6 242,3**

* Prévisions

Organigramme — Direction générale des ressources humaines

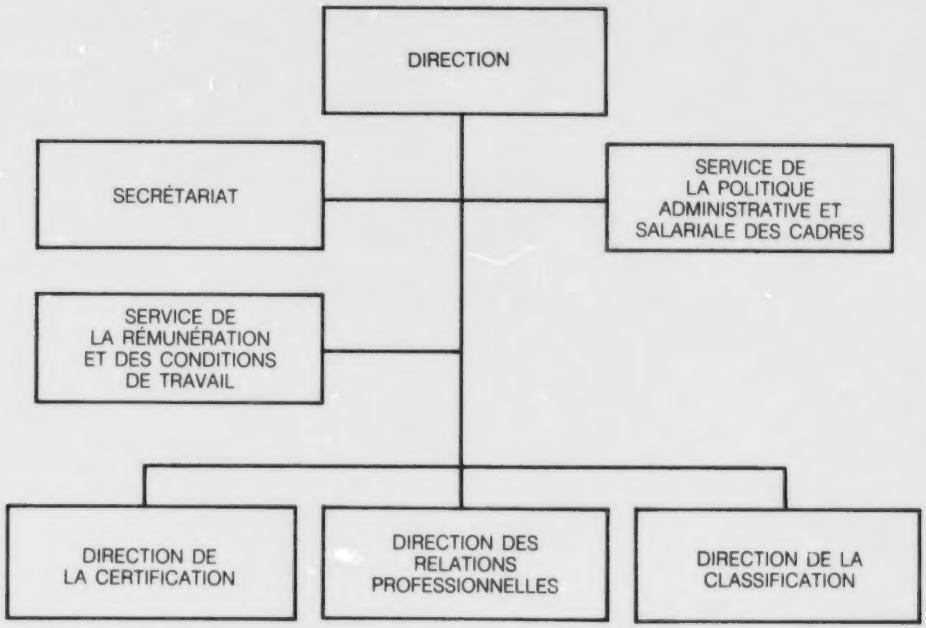

Principales réalisations en 1981-1982

L'année 1981-1982 a été consacrée à l'organisation des comités patronaux et des tables patronales de négociation en vue du renouvellement des conventions collectives arrivant à échéance le 31 décembre 1982, à la révision de la politique administrative et salariale concernant les hors-cadres, les cadres et les gérants. Elle s'est employée, en outre, à la préparation des dossiers relatifs à la prochaine négociation et à leur coordination avec le Conseil du trésor.

Principales orientations pour 1982-1983

La négociation des conventions collectives des personnels des commissions scolaires, la révision de la politique administrative et salariale concernant les hors-cadres, les cadres et les gérants, constituent les principaux dossiers de cette direction pour la prochaine année. Cette direction s'occupera aussi des plans de classification des diverses catégories de personnel, du développement des services auprès des diverses catégories de personnes en ce qui a trait à l'évaluation de la scolarité et à la mise à jour du Règlement n° 4 sur la certification.

Direction de la planification sectorielle et des systèmes

Objectifs

Cette direction voit d'abord à élaborer la planification triennale du Secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire. Elle participe à la conception et à l'amélioration des systèmes informatiques collectifs pour les commissions scolaires. Elle coordonne enfin la collecte des données provenant des commissions scolaires.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	2	2
Professionnels	14	15
Fonctionnaires	9	11
Total	**25**	**28**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Direction, secrétariat et planification sectorielle	191,99	126,1
Systèmes du ministère	472,67	740,0
Développement de l'informatique dans les commissions scolaires	133,34	56,6
Collecte des données	123,0	173,2
Total	**921,0**	**1 095,9**

* Prévisions

Organigramme — Direction de la planification sectorielle et des systèmes

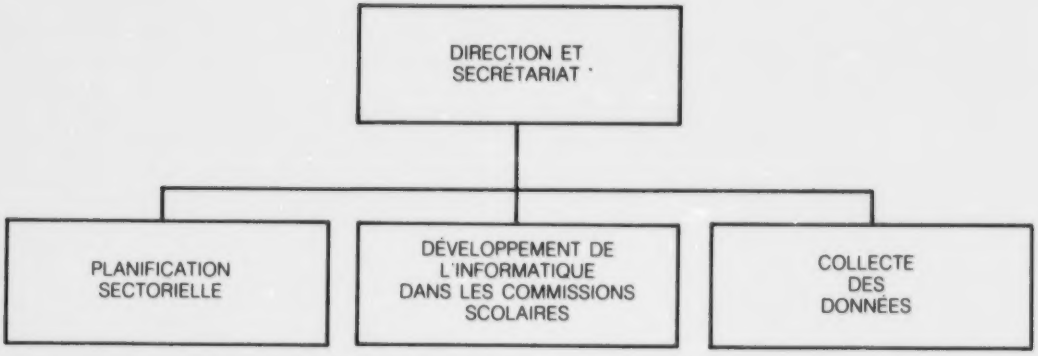

Principales réalisations en 1982-1983

Outre qu'elle a mis à la disposition du ministère les informations requises pour la gestion, la direction a implanté un système revisé de déclaration des effectifs scolaires. La réorganisation de la collecte et des mécanismes de correction des données a nécessité un effort important. Toutefois, le début de l'élaboration d'un plan triennal de développement des systèmes informatiques et la participation à l'établissement d'un schéma directeur ministériel pour les systèmes doivent retenir l'attention de façon particulière.

Principales orientations pour 1982-1983

Tous les systèmes d'information du secteur devront être réévalués par rapport aux normes établies par le schéma directeur du ministère. À la suite de ces évaluations, certains systèmes ou certaines fonctions devront être modifiés. On mettra aussi l'accent sur les besoins particuliers d'informations en vue des négociations collectives. Enfin, la gestion des systèmes collectifs des commissions scolaires sera réorganisée.

L'enseignement supérieur

Le Secteur de l'enseignement supérieur

Composition du Secteur de l'enseignement supérieur

Le Secteur de l'enseignement supérieur, qui relève directement d'un sous-ministre adjoint, regroupe les unités administratives suivantes:

— la Direction générale de l'enseignement collégial;

— la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires;

— la Direction générale de l'aide financière aux étudiants.

Le Secteur de l'enseignement supérieur comprenait en outre, en 1981-1982, la Direction générale de la planification sectorielle et des systèmes et la Direction des relations professionnelles, qui ont été intégrées, pour 1982-1983, aux trois unités principales.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	31	28
Professionnels	120	114
Fonctionnaires	208	186
Total	**359**	**328**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Direction générale de l'enseignement collégial	4 453,8	6 400,7
Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires	3 153,7	3 420,6
Direction générale de l'aide financière aux étudiants	3 720,6	4 740,8
Direction sectorielle de la planification et des systèmes	307,9	
Direction des relations professionnelles	960,5	
Total	**12 596,5**	**14 562,1**

* Prévisions

Organigramme — Secteur de l'enseignement supérieur

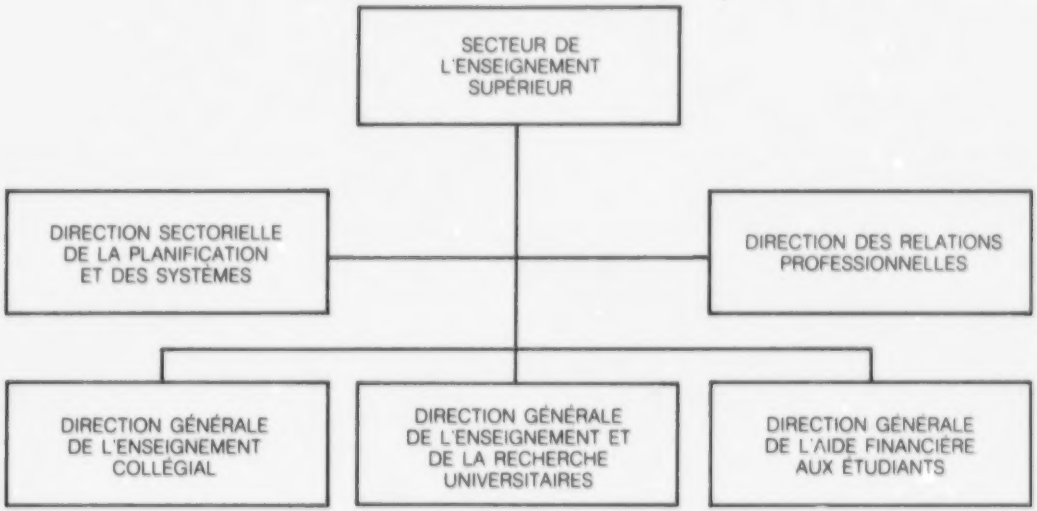

L'enseignement collégial public

Le réseau de l'enseignement collégial public

Les établissements

Le réseau des cégeps s'est constitué à partir de 1967. Chacune des régions du Québec est desservie par au moins un collège francophone d'enseignement général et professionnel; partout où les besoins le justifient, on trouve également l'enseignement collégial dispensé en anglais. La composition du réseau est la suivante:

— du côté francophone, 40 collèges;

— du côté anglophone, 4 collèges, dont un a 3 campus;

auxquels il faut ajouter les sections anglophones des collèges de la Gaspésie et de l'Outaouais.

Au point de vue de la taille des établissements, on constate que la moitié ont, en 1981-1982, une population scolaire régulière inférieure à 2 500 élèves.

Nombre d'élèves	Nombre d'établissements
Moins de 1 500	16
De 1 500 à 2 500	8
De 2 500 à 3 500	8
De 3 500 à 4 500	7
Plus de 4 500	7
Total	**46**

Aux termes de la *Loi des collèges d'enseignement général et professionnel* (1966-1967, ch. 71) et de la *Loi modifiant la Loi des collèges d'enseignement général et professionnel* (sanctionnée le 22 juin 1979), le collège est une corporation au sens du Code civil; il est institué par lettres patentes sanctionnées par décret du gouvernement afin de dispenser l'enseignement collégial (général et professionnel). Les droits et les pouvoirs du collège sont exercés par un conseil d'administration qui confie à un comité exécutif l'administration des affaires courantes. La direction du collège est assurée par un directeur général, nommé pour une période n'excédant pas cinq ans et président d'office du comité exécutif.

Les services offerts

Les cégeps dispensent leur enseignement à deux sortes d'élèves:

— les programmes de l'enseignement dit « régulier » s'adressent avant tout aux élèves, au sortir de l'école secondaire;

— les programmes de l'éducation des adultes s'adressent aux personnes ayant déjà quitté les études depuis au moins un an; ils poursuivent un triple objectif d'accessibilité:

— accès des adultes aux cours et aux programmes de l'enseignement collégial;

— accès des travailleurs et travailleuses aux programmes gouvernementaux de formation de la main-d'oeuvre québécoise;

— accès des individus, des groupes et des organismes aux ressources humaines et matérielles que le collège, en vertu de sa vocation d'insertion communautaire, met à leur disposition.

Au cégep, l'enseignement général, d'une durée de deux ans, conduit à l'université, alors que l'enseignement professionnel, généralement d'une durée de trois ans, forme des spécialistes qui se destinent au marché du travail.

L'ensemble du réseau présente une gamme de six concentrations d'enseignement général et de cent douze programmes professionnels couvrant les grands secteurs d'activités. Outre l'enseignement, les cégeps offrent à leur population scolaire une gamme étendue de services personnels et collectifs.

Effectifs régulier des cégeps
(élèves à temps plein)

	1981-1982	1982-1983*
Enseignement général	61 867	57 998
Enseignement professionnel	62 613	65 692
Total	**124 480**	**123 690**

* Prévisions

Budget des cégeps
(en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Fonctionnement	607 796,4	675 101,3
Service de la dette	73 800,0	77 317,3
Total	**681 596,4**	**752 418,6**

* Prévisions

Le programme de l'enseignement collégial public

Le programme de réseau collégial public vise à rendre accessibles aux élèves des services d'enseignement et de soutien à l'enseignement.

Principaux changements survenus en 1981-1982

En 1981-1982, les effectifs des collèges ont augmenté au-delà des prévisions. Cette croissance se caractérise par une hausse importante des taux de passage entre le secondaire et le collégial, une augmentation marquée de la population scolaire de sexe féminin, maintenant supérieure à celle de sexe masculin et un accroissement du nombre d'élèves fréquentant le secteur général résultant en partie du contingentement de certains programmes du secteur professionnel.

Le programme de bourses spéciales destiné à encourager les élèves à s'inscrire à certains programmes de techniques professionnelles où les demandes du marché du travail sont les plus fortes a été reconduit. Les bourses ont été distribuées aux élèves inscrits aux programmes suivants : architecture navale, mécanique de marine, textile, métallurgie, matières plastiques, fabrication mécanique, instrumentation et contrôle. À la suite d'un sondage mené auprès des boursiers, il est possible que certaines modifications au programme soient apportées en 1982-1983.

En ce qui a trait aux programmes d'enseignement, la direction a procédé, selon son calendrier de révision périodique, en 1981-1982, à l'analyse des objectifs des programmes de français, langue maternelle, et des cours obligatoires de philosophie et d'économie du Québec. Des études ont également été menées sur l'orientation du programme de théâtre et de la concentration sciences, et les familles des programmes de chimie et de techniques humaines ont fait l'objet d'une évaluation. Dans le domaine de la pédagogie, plus de vingt guides ont été réalisés et seize projets ont été financés et réalisés dans le cadre du programme de subvention à l'innovation pédagogique. Afin d'améliorer, par ailleurs, les services qu'ils offrent, les collèges et le ministère ont mené diverses études concernant les besoins des élèves et les services qui leur sont offerts. Mentionnons des travaux sur le dépistage des difficultés d'apprentissage, sur les inégalités entre les deux sexes quant à l'accès aux études collégiales et aux services afférents ainsi que sur les caractéristiques des élèves handicapés. Des collèges ont, en outre, expérimenté une politique des services alimentaires et participé aux travaux relatifs à la qualité des services de logement pour les élèves.

Pour rationaliser la gestion des établissements, deux systèmes de gestion en mode conversationnel pouvant fonctionner sur des mini-ordinateurs locaux ont été mis au point et implantés dans les collèges. Le ministère a poursuivi le dialogue avec les collèges au sein d'un comité mixte afin de préciser le contenu et la forme du nouveau processus budgétaire. Les collèges devront désormais présenter leur rapport financier annuel selon la forme prescrite. Dans le cadre de l'étude amorcée en 1980-1981 sur le rôle du cégep dans sa communauté, le ministère a procédé, avec un échantillon de seize collèges, à l'inventaire des projets et pratiques de mise en commun d'équipements.

Dans le cadre de la politique de développement culturel, par ailleurs, la direction a élaboré au cours de l'année un cadre adminis-

tratif favorisant l'accueil des élèves handicapés et la production d'instruments facilitant l'insertion des diplomés sur le marché du travail. On peut citer, également, les réalisations effectuées suite aux recommandations du Conseil du statut de la femme: projets de recherche sur les problèmes touchant à la condition féminine et à l'accès aux études, analyse des stéréotypes sexistes dans certains programmes d'enseignement et création d'un comité de la condition féminine dans le réseau collégial.

Principales orientations pour 1982-1983

C'est au cours de l'année 1981-1982 que plusieurs des mesures énoncées dans le *Plan d'action* qui a pour but de donner suite au *Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps* ont été mises en vigueur totalement ou partiellement. Les réalisations de 1982-1983 viseront à mieux les appliquer:

— une fois que le projet de règlement des études collégiales aura été adopté, les principales mesures qui en découlent seront mises en oeuvre: politique de l'enseignement du français, nouveaux contenus des cours de philosophie, implantation des nouveaux cours d'économie, d'histoire et institutions du Québec. On assistera à la création des premiers centres spécialisés. Les programmes de production de matériel didactique et de soutien à l'innovation pédagogique seront poursuivis;

— on mettra en application des mesures réglementaires importantes: le règlement des études collégiales, les règlements sur les conditions spéciales d'admission et sur la vie étudiante dans les établissements, sur les états financiers et les démarches externes de vérification ainsi que sur les ententes qu'un collège peut conclure avec d'autres organismes à des fins d'enseignement;

— on accroîtra l'accès aux études collégiales. Les collèges seront encore appelés à s'associer au projet gouvernemental visant à accroître le taux de scolarisation des jeunes de dix-sept à dix-neuf ans, par la hausse du taux de passage entre le secondaire et le collégial; les collèges s'attacheront également à accueillir plus largement encore les adultes. Un effort particulier sera fait pour réviser la distribution des enseignements dans le réseau;

— on élaborera et on mettra en oeuvre des plans de travail issus de l'énoncé de politique sur la formation professionnelle des jeunes et des recommandations de la Commission sur la formation des adultes.

La gestion de l'enseignement collégial au ministère de l'Éducation : la Direction générale de l'enseignement collégial

La gestion de l'enseignement collégial public au ministère de l'Éducation relève de la Direction générale de l'enseignement collégial.

Objectif

L'objectif de la Direction générale de l'enseignement collégial est de promouvoir le développement de l'enseignement collégial au Québec. Cette direction voit à l'élaboration et à la mise en place de politiques et règlements concernant les régimes d'études, la vie étudiante et la gestion des ressources humaines matérielles et financières. Elle voit aussi à l'élaboration, à l'implantation et à l'évaluation des programmes d'études. Elle participe enfin à la négociation des conventions collectives et en assure l'application avec les intéressés.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	12	12
Professionnels	47	55
Fonctionnaires	43	45
Total	**102**	**112**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Affaires étudiantes	236.3	261.0
Programmes	790.4	883.0
Ressources matérielles et financières	899.0	1 048.5
Recherche et développement	527.2	741.4
Direction et secrétariat	574.2	643.2
Ressources humaines	476.0	2 823.6
Relations professionnelles	950.7	
Total	**4 453,8 $**	**6 400,7 $**

* Les prévisions tiennent compte de l'intégration à la DGEC de la Direction des relations professionnelles (tant pour ses effectifs que pour ses budgets).

** Ce montant comprend le budget du Comité patronal des négociations (CPNC).

Organigramme — Direction générale de l'enseignement collégial

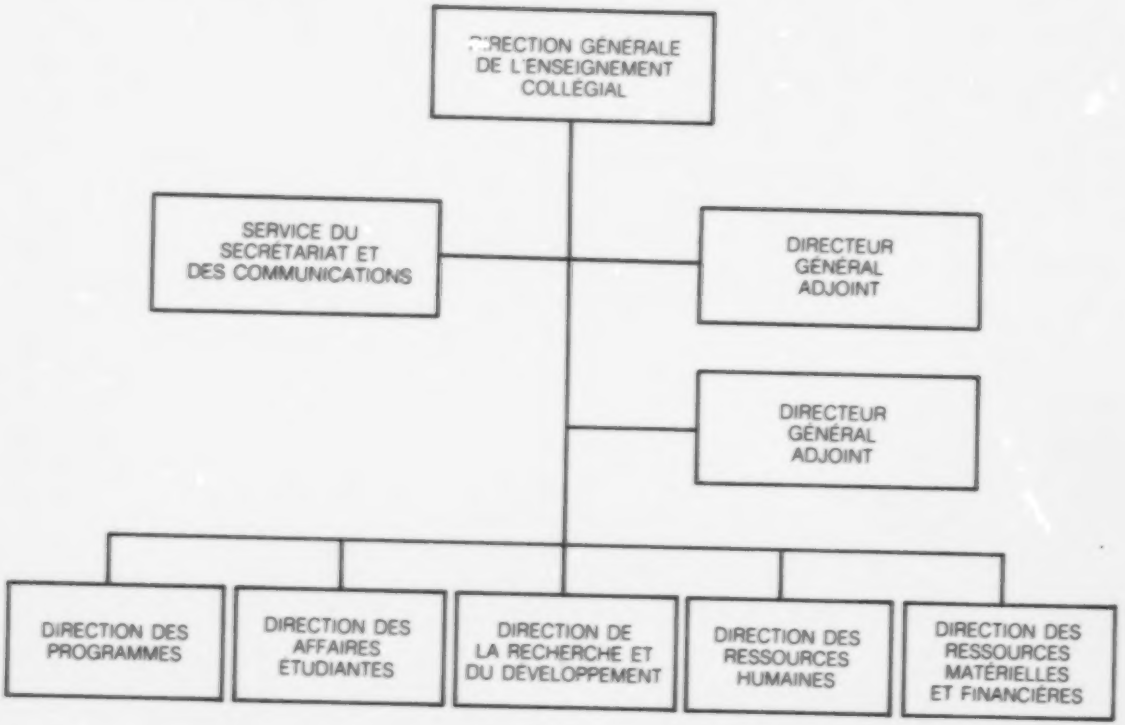

Principales réalisations au cours de l'année 1981-1982

Plusieurs des réalisations les plus importantes de la Direction générale de l'enseignement collégial ont découlé du plan d'action visant à donner suite au *Projet du gouvernement à l'endroit des C.E.G.E.P.*. En effet, en 1981-1982, cette Direction a élaboré un projet de refonte du règlement des études collégiales, un document d'orientation sur les centres spécialisés et des projets de règlements sur la vie étudiante et sur les conditions particulières d'admission. Elle a aussi présidé à l'élaboration d'une politique de l'enseignement du français et d'un cadre de référence pour préparer et réviser les programmes d'études. Enfin, elle a participé à la préparation des négociations collectives.

Principales orientations pour 1982-1983

Les principales orientations de la Direction générale de l'enseignement collégial, pour 1982-1983, viseront principalement à mettre en application certaines mesures importantes découlant des politiques ministérielles. Ces mesures viseront à appliquer certaines dispositions contenues dans l'énoncé de politique sur la formation professionnelle des jeunes et dans la politique de la vie étudiante. On assistera aussi à la mise en oeuvre d'un plan de travail donnant suite aux recommandations de la Commission d'étude sur la formation des adultes. Dans le domaine de l'accès aux études collégiales, des mesures seront prises en vue d'accroître le taux de scolarisation des jeunes de dix-sept et dix-huit ans et d'accueillir plus largement les adultes.

L'enseignement et la recherche universitaires

Le réseau de l'enseignement et de la recherche universitaires

Les établissements

Le réseau universitaire est constitué de quatre universités francophones (l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université du Québec et l'Université de Sherbrooke) et de trois universités anglophones (l'Université Bishop's, l'Université Concordia et l'Université McGill). À l'Université de Montréal se rattachent deux écoles affiliées: l'École polytechnique et l'École des hautes études commerciales. Quant à l'Université du Québec, elle regroupe dix institutions constituantes réparties dans les différentes régions économiques du Québec. Ces établissements sont les suivants: les universités du Québec à Chicoutimi, à Montréal, à Rimouski, à Trois-Rivières et à Hull; trois écoles supérieures (l'École nationale d'administration publique, l'École de technologie supérieure et le Centre d'études universitaires de l'ouest québécois); deux instituts de recherche (l'Institut national de la recherche scientifique, l'Institut Armand-Frappier) et la Télé-université.

Les universités sont entièrement responsables de l'enseignement et de la recherche ainsi que de la gestion des fonds publics qui leur sont attribués. À cet effet, il leur revient de définir leurs propres priorités, de planifier leurs activités, de déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre leurs objectifs et ceux que l'État peut leur proposer, d'organiser et de gérer leurs programmes, d'affecter leurs ressources et de participer volontairement à des actions communes. Les universités se sont donné un organisme commun: la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), qui les représente auprès des organismes gouvernementaux concernés par le milieu universitaire, a pour but d'assurer la concertation et la coopération entre les établissements. Le Conseil des universités a pour mandat d'observer et d'analyser, de manière continue, l'état et les besoins de l'enseignement et de la recherche universitaires, de proposer les orientations et les objectifs à atteindre et de transmettre au ministre de l'Éducation des avis sur le développement des établissements et du réseau universitaires. Dans les limites de ce mandat, le Conseil des universités s'est vu confirmé récemment dans certaines responsabilités particulières relatives à l'évaluation des nouveaux programmes et des programmes existants, à la recherche universitaire ainsi qu'à l'examen des règles d'admission à l'université.

Les services offerts

D'une façon générale les universités remplissent une mission fondamentale qui a trois composantes: l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Pour réaliser cette mission, elles disposent de pouvoirs étendus qui sont précisés dans leurs chartes ou lois constitutives. Pour être admis à des études universitaires de premier cycle, le candidat doit habituellement détenir le diplôme d'études collégiales dans la concentration de matières exigée par le programme de la faculté ou de l'école à laquelle il demande son admission. Pour être admis à poursuivre des études de deuxième et de troisième cycles, il est nécessaire de posséder la formation de base attestée par l'obtention d'un premier grade universitaire.

La durée des études de premier cycle est de trois ans; celle des études de deuxième et de troisième cycles est normalement d'un an (45 crédits) pour la maîtrise et de deux ans pour le doctorat. Les universités offraient en

1981-1982 un peu plus de 2 000 programmes d'enseignement se répartissant comme suit: 261 375 au premier cycle et 725 aux deuxième et troisième cycles.

Effectifs scolaires

Pour obtenir une meilleure appréciation de l'importance de la population étudiante fréquentant le réseau universitaire à temps partiel ou à temps plein, l'unité de calcul utilisée pour ce niveau d'enseignement scolaire est « l'étudiant équivalence temps plein ». Le tableau suivant indique la population étudiante « équivalence temps plein » pour les sept universités et les deux grandes écoles qui composent le réseau universitaire.

Effectifs

	1981-1982*	1982-1983**
Bishop	1 057	1 058
Concordia	17 274	17 291
H.E.C.	3 468	3 527
Laval	21 478	21 220
McGill	19 260	19 279
Montréal	22 476	22 678
Polytechnique	2 715	2 720
Québec	34 980	35 785
Sherbrooke	7 622	8 087
Total	**130 330**	**131 645**

* Prévisions (mars 1982)
** Prévisions des universités

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Fonctionnement	812 573	891 446
Investissements	1 151	1 625
Service de la dette	63 769	61 720
Total	**877 493**	**954 791**

* Prévisions

Le programme de l'enseignement et de la recherche universitaires

Objectif

L'objectif du programme d'enseignement et de recherche universitaires est de promouvoir l'enseignement et la recherche en fournissant aux universités les ressources nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Principaux changements survenus en 1981-1982

Depuis quelques années, le ministère s'est engagé dans la définition d'une politique québécoise des universités. Ainsi, après le dépôt des rapports de la *Commission d'étude sur les universités*, le ministre de l'Éducation prononçait, au début de l'année 1981, un important discours dans lequel il énonçait les *premiers jalons d'une politique québécoise des universités pour les années 80*. Il annonçait à cette occasion la tenue d'ateliers sur quatre thèmes : la coordination, le financement, la vie professorale et la vie étudiante. Ces ateliers de travail ont été tenus au cours des mois de novembre et décembre 1981.

Le ministre de l'Éducation a également posé les premiers jalons d'une politique de la formation des personnels de l'enseignement. Là aussi, des séances de travail ont été annoncées pour guider la prise de décision à propos de certains problèmes lorsque la réflexion n'était pas encore suffisamment avancée. Ce sont, en particulier, la formation pratique, le perfectionnement et la formation des maîtres du secondaire.

Ces efforts se sont poursuivis dans un climat d'austérité et de restrictions budgétaires. Le taux de croissance de l'enveloppe budgétaire pour les universités a été sensiblement réduit pour l'année 1981-1982 et de nouveaux efforts pour réduire les dépenses seront demandés aux établissements pour l'an prochain. Dans une telle conjoncture, pour s'assurer que les universités prendront les mesures nécessaires pour se limiter aux crédits accordés et pour éviter des déficits importants, le ministère de l'Éducation a demandé à chaque université de lui soumettre, en même temps que ses prévisions budgétaires, un plan d'équilibre budgétaire faisant état des mesures prises pour respecter l'enveloppe accordée.

À la suite d'une étude réalisé sur l'accès aux études universitaires dans la région de Montréal, le ministère a proposé au réseau universitaire un plan d'action pour améliorer les structures d'accueil et les mécanismes d'admission au cours des prochaines années. Ce plan prévoit, entre autres, l'implantation d'un service commun des admissions pour la session d'automne 1983.

En matière d'enseignement universitaire, l'action du ministère a été axée sur la rationalisation des programmes d'enseignement, selon une approche de concertation avec les universités et le Conseil des universités. En 1981-1982, l'accent a été mis sur l'importance d'assurer le suivi de quatre études sectorielles à propos desquelles des positions ministérielles ont été annoncées (informatique, sciences politiques, toxicologie et nutrition); un effort particulier a également été fait en matière de rationalisation de la formation en médecine.

En matière de recherche, quatre priorités ont été retenues en 1981-1982. D'abord, le ministère s'est donné comme priorité de définir les premiers éléments d'une politique de la recherche universitaire. Le ministère s'est aussi départi des fonctions de gestion des subventions à la recherche en créant le

« Fonds FCAC pour l'aide et le soutien à la recherche » et en lui donnant un mandat pour 1982-1983. Notons encore qu'une analyse descriptive des activités de recherche réalisées dans les universités québécoises a été élaborée au cours de l'année. Enfin, le ministère dispose d'un montant de 500 000 $ pour des actions structurantes en recherche, à entreprendre après avis du Conseil des universités. Cette somme a permis de mener des travaux dans divers domaines, notamment en vue de la création d'un centre interuniversitaire de recherche en informatique.

En tenant compte des limites de ses moyens financiers et de l'importance de l'effort déjà consenti par la société québécoise au développement de l'enseignement universitaire, le gouvernement a réduit à 7,8 p. 100 le taux de croissance des subventions aux établissements universitaires en 1981-1982. Dans le but de réviser la formule de répartition des subventions universitaires, le ministère a procédé à des études comparatives préliminaires touchant les bases de financement de chaque université pour tâcher, en 1982-1983, de rendre la répartition des crédits alloués aux universités plus équitable.

Il y aurait lieu de signaler enfin que, depuis trois ans, le ministère poursuit un programme systématique d'évaluation et de développement des systèmes d'information, afin de doter les divers partenaires du réseau universitaire des outils d'information nécessaires à la gestion et à la coordination des activités et des ressources d'un réseau décentralisé.

La réalisation la plus marquante de cette année aura été le *Schéma de développement des systèmes des données sur le réseau universitaire*, que le ministère a transmis au Conseil des universités en vue d'obtenir son avis. Ce schéma insiste sur la concertation et le partage des responsabilités entre le ministère et les universités. La mise en oeuvre de ce schéma est une condition essentielle pour atteindre les objectifs de coordination du réseau dans un cadre de concertation.

Principales orientations pour 1982-1983

Il faut envisager l'avenir en tenant compte d'une perspective financière contraignante, du moins à court terme et de la stabilisation des effectifs. Toutefois, le ministère réaffirme et maintient son objectif général d'assurer l'accès à l'université de tous ceux et celles qui ont le désir de poursuivre des études universitaires et qui en ont les aptitudes. Il faut chercher à atteindre cet objectif de manière différente selon les cas en reconnaissant les besoins particuliers de certains groupes sociaux et en favorisant le développement d'une main-d'oeuvre qualifiée dans les secteurs les plus importants de l'activité socio-économique et scientifique.

En ce qui concerne les programmes d'enseignement, on insistera surtout sur la rationalisation des programmes universitaires en particulier dans le cas des spécialités médicales et des sciences infirmières. La gestion des programmes d'attribution de subventions et de bourses étant désormais assurée par le Fonds FCAC, le ministère entend continuer à participer à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale sur la recherche, *Un projet collectif*. De plus, ce Fonds FCAC sera transformé en fondation, tel que l'avait prévu la politique gouvernementale sur la recherche scientifique.

Dans le domaine de la formation des enseignants, le ministère en concertation avec tous ses partenaires continuera la révision des programmes de formation, plus particulièrement de ceux qui sont destinés aux spécialistes du primaire et du secondaire. La mise en oeuvre des orientations et des propositions d'action du schéma de développement des systèmes d'information universitaire constitue une des préoccupations principales, pour 1982-1983 en matière d'information

de gestion. Essentiellement, le schéma propose que les universités et le ministère s'associent dans une démarche commune et réaliste pour accroître l'efficacité des systèmes existants en procédant à des réaménagements techniques et à un nouveau partage des responsabilités.

La gestion de l'enseignement et de la recherche universitaires au ministère de l'Éducation : la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

La gestion de l'enseignement et de la recherche universitaires au ministère de l'Éducation relève de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Objectifs

Les objectifs de cette direction générale consistent d'abord à assurer le développement concerté et harmonieux du réseau des établissements universitaires en matière de formation universitaire et de recherche scientifique. Ils visent aussi à assurer la formation et le perfectionnement des personnels du système scolaire québécois.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	10	11
Professionnels	46	45
Fonctionnaires	44	35
Total	**100**	**91**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Direction et secrétariat	626,8	795,3
Études et développement	443,1	649,0
Formation du personnel de l'enseignement	583,7	532,6
Formation générale et professionnelle	279,3	228,7
Affaires financières	626,2	686,8
Gestion du Fonds FCAC	594,6	528,2
Total	**3 153,7**	**3 420,6**

* Prévisions

Organigramme — Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

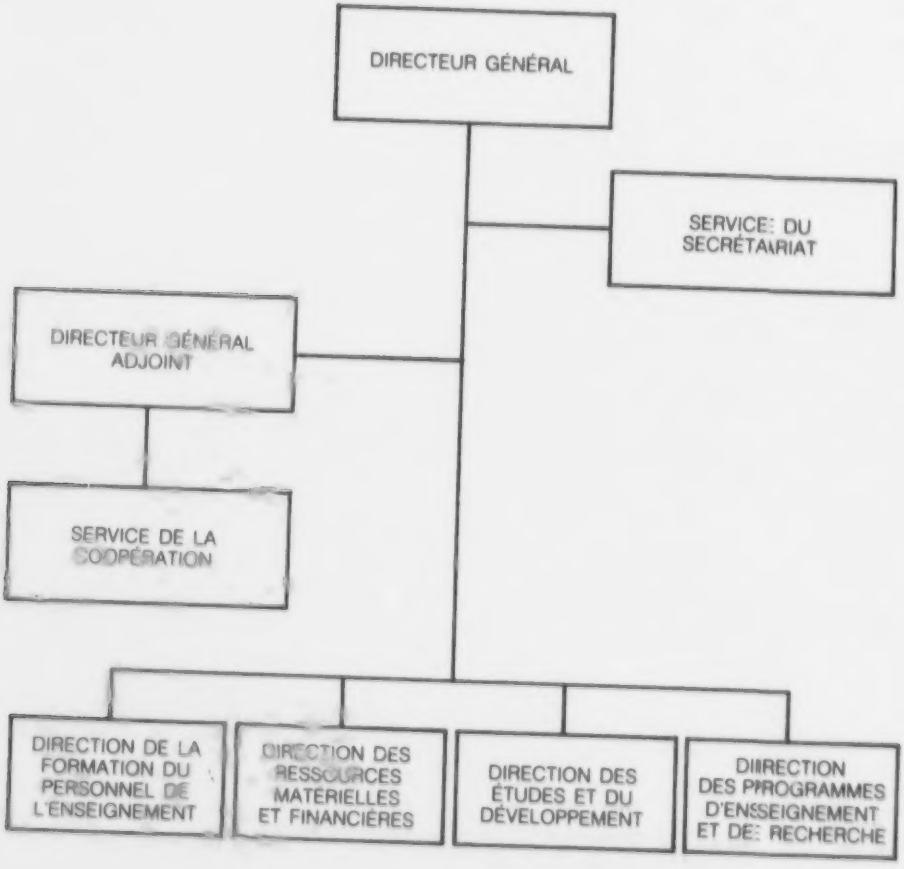

Principales réalisations en 1981-1982

Le ministère a posé au début de l'année 1981 les premiers jalons d'une politique québécoise des universités et d'une politique de la formation et du perfectionnement des personnels de l'enseignement. En matière d'enseignement universitaire, l'action de la direction générale a été axée sur la rationalisation des programmes d'enseignement, en collaboration avec les universités et le Conseil des universités. De plus, afin de faire partager également les fonds entre les établissements universitaires, un nouveau mode de financement pour l'augmentation de la population étudiante a été proposé. Enfin, la direction générale a proposé au réseau universitaire un plan d'action visant à améliorer l'accueil des étudiants et à accroître l'efficacité du processus d'admission.

Principales orientations pour 1982-1983

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires s'attardera particulièrement, au cours de l'année 1982-1983, à la formulation et à l'implantation d'une politique de développement des universités et de la formation des personnels de l'enseignement. Elle compte également mettre l'accent sur la définition des premiers éléments d'une politique de développement de la recherche universitaire et de la coopération universitaire.

L'aide financière aux élèves et aux étudiants

Le programme d'aide financière aux étudiants

Les services offerts

Le gouvernement du Québec veut rendre les études collégiales et universitaires accessibles à toute personne désireuse et capable de les poursuivre, mais dont les ressources financières s'avèrent insuffisantes. L'étudiant lui-même, son conjoint, ses parents ou ceux qui en tiennent lieu, s'il est considéré comme personne à charge, doivent toutefois participer au financement des études dans la mesure de leurs moyens respectifs et ils ne peuvent se libérer de cette obligation par suite d'une décision personnelle.

Dans chaque établissement d'enseignement reconnu pour l'application du régime de prêts et bourses, il existe un Service d'aide financière où l'étudiant peut obtenir conseil et renseignements sur les politiques et les mécanismes de demande et d'attribution de l'aide financière.

Pour augmenter les crédits alloués au financement des études, le gouvernement a demandé la participation des établissements de crédit. L'aide aux étudiants a pu ainsi être accordée sous forme de prêts et de bourses, les prêts étant effectués auprès d'une institution de crédit et garantis par le gouvernement. La bourse, par contre, n'est pas remboursable.

Enfin, le système scolaire québécois offre d'autres catégories de bourses. Il s'agit d'abord des bourses aux élèves et étudiants handicapés. Ces bourses sont destinées aux élèves handicapés physiquement et sensoriellement qui ne peuvnet obtenir de leur commission scolaire tous les services pédagogiques adaptés à leur condition particulière. De telles bourses sont aussi offertes aux adultes handicapés qui désirent se recycler en terminant des études secondaires. Il y a aussi des « bourses en techniques professionnelles », bourses qui visent à inciter les élèves du secondaire et du collégial à s'inscrire dans certaines options professionnelles, ce qui favorise une meilleure répartition des effectifs tout en tenant compte des besoins du milieu et des possibilités d'emploi offertes aux diplômés. Il existe également des « bourses aux étudiants étrangers », lesquelles visent à accorder, dans les limites de la politique générale du gouvernement à l'endroit de ces derniers, une aide financière à des étudiants provenant de certains pays et s'inscrivant dans les universités ou dans les collèges du Québec. Il faut enfin mentionner les « bourses de bilinguisme » en éducation, et les « bourses de perfectionnement » pour les enseignants du secteur professionnel dans les collèges privés et les écoles gouvernementales.

Prêts et bourses aux étudiants

Enseignement collégial et universitaire	Années scolaires 1980-1982	1981-1982*
Demandes calculées	85 604	91 900
Élèves et étudiants admissibles à un prêt	76 599	81 300
Montant des prêts	77 786 335 $	91 000 000 $
Moyenne des prêts	1 015 $	1 119 $
Maximum des prêts		
– 2e cycle universitaire	1 625 $	1 790 $
– 1er cycle universitaire	1 140 $	1 255 $
– enseignement collégial	810 $	895 $
Élèves et étudiants admissibles à une bourse	51 469	52 100
Montant des bourses	88 308 695 $	101 000 000 $
Moyenne des bourses	1 716 $	1 938 $
Total de l'aide	**166 095 030 $**	**192 000 000 $**

* Estimation du coût selon les données disponibles actuellement

Autres bourses

	1981-1982
Bourses aux élèves et étudiants handicapés	1 200.0 $
Bourses pour l'étude des techniques professionnelles (Bourses accordées à des étudiants de niveau collégial pour les inciter à s'inscrire dans certaines options professionnelles; en 1982-1983, fabrication mécanique, instrumentation et contrôle, textile)	500.0 $
Aide financière aux élèves et étudiants étrangers	900.0 $
Bourses pour favoriser [illegible] bilinguisme en éduca[illegible] (Bourses accordées à des étudiants qui veulent poursuivre leurs études dans la langue seconde et à des professeurs de langue seconde. Ces sommes sont entièrement remboursables par le gouvernement fédéral)	2 050.0 $
Bourses de perfectionnement à l'intention des professeurs de l'enseignement professionnel dans les établissements privés et les écoles gouvernementales	59.0 $

Intérêts payés aux établissements de crédit et solde des prêts pour lesquels le gouvernement a payé les intérêts

Année	Intérêts payés	Solde des prêts au 30 avril
1980-1981	22 053 910,73 $	177 855 437,00 $
1981-1982	30 843 363,65 $	206 900 000,00 $

Objectif du programme d'aide financière

Le programme d'aide financière aux étudiants a pour objectif général de faciliter l'accès aux études, en fournissant un soutien financier aux étudiants qui en ont besoin.

Principales réalisations en 1981-1982

Tous les montants servant au calcul de l'aide financière ont été indexés au coût de la vie. L'aide financière accordée sous forme de prêts et de bourses a ainsi permis aux étudiants de poursuivre leurs études. Le paiement des intérêts aux établissements de crédit qui participent au régime s'est poursuivi. Les taux de l'intérêt payables par le gouvernement durant les études des bénéficiaires, et par les étudiants eux-mêmes lorsqu'ils ont terminé leurs études ont été rajustés selon les mécanismes prévus par les règlements.

En 1981-1982, le programme d'aide financière aux étudiants a permis d'attribuer un montant de 86,5 millions de dollars de prêts (soit 1 088 $ en moyenne) à environ 36 p. 100 des étudiants inscrits à temps plein dans les universités et les collèges, soit 79 500 bénéficiaires. Parmi eux, 52 100 ont eu droit, en plus, à des bourses s'élevant à 101 millions de dollars pour une moyenne de 1 938 $ et à une aide totale, en prêts et bourses, de 187,5 millions de dollars. En plus de ces réalisations, il faut souligner les activités suivantes:

— remboursement de 2,3 millions de dollars de prêts aux établissements de crédit, pour des bénéficiaires (anciens étudiants) qui n'ont pas respecté leurs engagements;

— attribution de 138 bourses à des élèves handicapés de l'enseignement primaire et secondaire pour un montant de 190 060 $; de 153 bourses à des étudiants du niveau collégial pour un montant de 349 663 $; de 164 bourses à des étudiants des universités pour un montant de 501 639 $;

— attribution de 74 bourses à des étudiants étrangers venant de 24 pays, pour un montant de 740 000 $;

— remise de 664 bourses d'incitation à la poursuite d'études en certaines techniques professionnelles au collégial, pour un montant de 332 000 $;

— attribution d'une bourse pour la poursuite de leurs études dans la langue seconde à 692 élèves et 634 professeurs de langue seconde dans les commissions scolaires.

Principales orientations pour 1982-1983

Les principales orientations du programme d'aide financière aux étudiants, en 1982-1983, seront les suivantes:

— maintenir l'indexation au coût de la vie de tous les éléments servant au calcul de l'aide financière aux étudiants;

— accorder une plus large part de l'aide financière sous forme de prêts, pour tous les étudiants, et particulièrement pour ceux qui choisissent de poursuivre leurs études dans les établissements reconnus pour fins de prêts et de bourses à l'extérieur du Québec, pour faire face à une compression de 7,6 millions de dollars et pour compenser la diminution de la contribution financière de certains parents.

La gestion de l'aide financière aux étudiants au ministère de l'Éducation : La Direction générale de l'aide financière aux étudiants

La gestion de l'aide financière aux étudiants relève, au ministère de l'Éducation, de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants.

Objectifs

L'objectif de cette direction est d'assurer le développement, la coordination et l'efficacité des mécanismes permettant d'accorder, au moment opportun, une aide financière adéquate aux étudiants, selon les termes de la *Loi des prêts et bourses aux étudiants*, de ses règlements et des règles d'attribution.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	5	5
Professionnels	11	14
Fonctionnaires	115	106
Total	**131**	**125**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Attribution de l'aide	868.3	1 025.1
Administration des prêts	686.3	794.4
Recouvrement des prêts	471.1	549.9
Services généraux	794.8	1 478.6
Recherche, analyse et développement	272.6	314.4
Services d'accueil aux étudiants étrangers	219.9	94.6
Programmes de langues et de moniteurs	144.4	167.2
Direction	263.2	316.6
Total	**3 720,6**	**4 740,8**

* Prévisions

Organigramme — Direction générale de l'aide financière aux étudiants

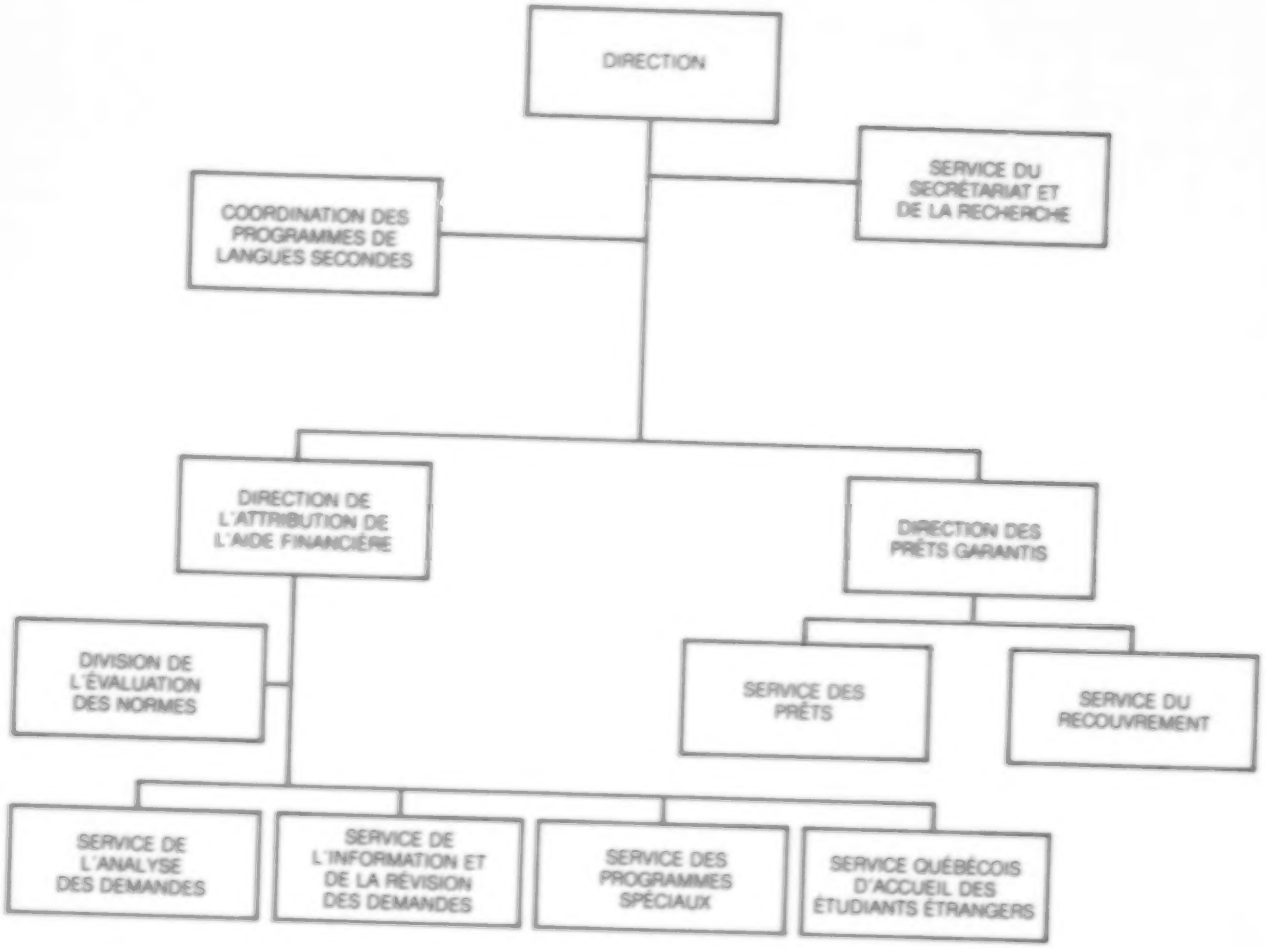

Principales réalisations en 1981-1982

Les principales réalisations de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants en 1981-1982 ont été les suivantes:

— analyse et traitement de 91 869 demandes initiales de prêts et bourses, et de 57 496 formulaires de déclaration de situation réelle;

— délivrance de 81 087 certificats de prêts et attribution de 53 320 bourses;

— amorce de la révision de la *Loi des prêts et bourses aux étudiants* et des règlements qui s'y rapportent.

Principales orientations pour 1982-1983

La direction maintiendra les orientations visant à l'amélioration qualitative de l'administration du régime d'aide financière et tentera d'accélérer le traitement des demandes d'aide financière. Elle se propose également d'accélérer l'étude des demandes de révision et des cas spéciaux. En 1982-1983, la direction entend, en outre, élaborer et présenter un projet de loi modifiant la *Loi des prêts et bourses aux étudiants*.

Les relations professionnelles et la planification sectorielle

La Direction des relations professionnelles

La gestion des relations professionnelles du Secteur de l'enseignement supérieur relevait, en 1981-1982, de la Direction des relations professionnelles. Ses principales réalisations au cours de cette année ont consisté à soutenir les collèges dans l'implantation et l'application des politiques touchant leur personnel syndiqué et non syndiqué et à participer à la préparation des prochaines négociations.

La Direction sectorielle de la planification et des systèmes

La Direction sectorielle de la planification et des systèmes, qui est maintenant intégrée à la Direction générale de l'enseignement collégial, a, en 1981-1982, élaboré un plan de développement des systèmes informatiques et assuré la coordination de la collecte des données du secteur de l'enseignement supérieur.

Les services interréseaux

Le Secteur des services interréseaux

Composition

Le Secteur des services interréseaux qui relève directement d'un sous-ministre adjoint, regroupe les unités administratives suivantes:

— la Direction générale de l'éducation des adultes;

— la Direction générale des moyens d'enseignement;

— la Direction générale de l'enseignement privé.

Avec le concours de ces trois unités administratives, le Secteur des services interréseaux s'intéresse à l'activité des divers réseaux d'enseignement en assumant l'entière responsabilité de l'éducation des adultes, en s'occupant de la gestion des établissements privés dispensant les enseignements primaire, secondaire et collégial et en facilitant l'implantation et le développement des moyens d'enseignement dans les divers réseaux.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	21	21
Professionnels	153	151
Fonctionnaires	138	133
Total	**312**	**305**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Direction générale de l'éducation des adultes	6 357,3	6 540,5
Direction générale des moyens d'enseignement	10 775,1	11 891,7
Direction générale de l'enseignement privé	730,4	773,9
Total	**17 862,8**	**19 206,1**

* Prévisions

Organigramme — Secteur des services interréseaux

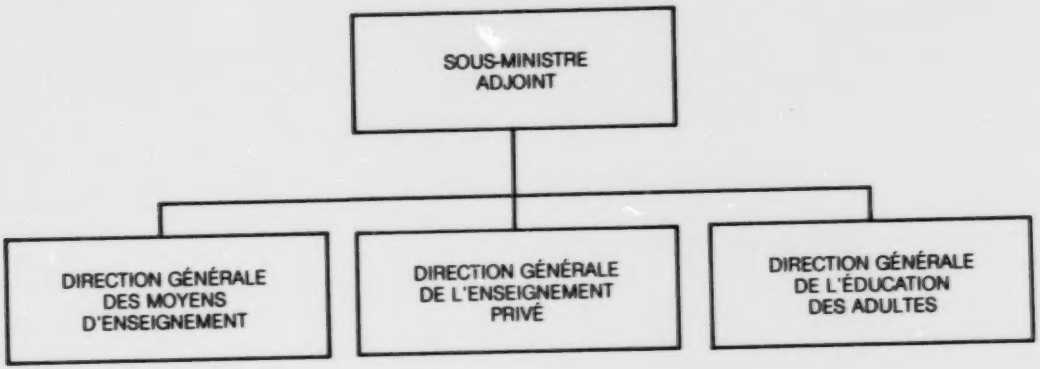

L'éducation des adultes

Les services d'éducation des adultes

Organisation

On compte un service d'éducation des adultes dans soixante-dix-neuf commissions scolaires et commissions scolaires régionales, dans quarante-cinq collèges d'enseignement général et professionnel. De plus, 535 projets d'organismes volontaires d'éducation populaire ont reçu en 1981-1982 des subventions pour l'organisation d'activités de formation. Quatre mille cinq cents entreprises reçoivent une aide sous forme d'encadrement pédagogique pour la formation de leur personnel et cinq institutions spécialisées dispensent des services en éducation des adultes.

Services offerts

Les services offerts en éducation des adultes sont regroupés dans deux catégories: la formation éducative et socioculturelle ainsi que la formation professionnelle (socio-économique).

La formation éducative et socioculturelle vise à contribuer au développement social et culturel des individus et des groupes. Les services offerts sont les suivants:

— des cours de formation générale à temps plein et à temps partiel pour faciliter à l'adulte l'obtention d'une reconnaissance de ses acquis, pour lui permettre son maintien dans une fonction de travail ou son accès à une promotion et pour répondre à ses besoins de culture personnelle;

— des cours d'éducation populaire visant à promouvoir le développement des individus et des collectivités ainsi que la participation plus active des citoyens à l'évolution et à l'amélioration de la société;

— des activités d'animation communautaire et de soutien à l'action communautaire dans le but d'aider des groupes de citoyens à acquérir les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour résoudre des problèmes communs;

— des cours de langue qui visent à rendre l'adulte capable de communiquer dans une langue seconde requise pour l'exercice de son travail ou pour ses activités de citoyen.

La formation professionnelle (socio-économique) vise à offrir aux travailleurs qui ont un emploi ou qui sont en disponibilité la possibilité de se recycler et de se perfectionner selon les exigences des changements technologiques.

Pour les travailleurs sans emploi ou qui peuvent se permettre de retourner aux études, les services offerts sont les suivants:

— des activités de formation générale à temps plein dans les commissions scolaires. Ces activités visent à leur permettre d'acquérir les connaissances préalables à une formation professionnelle, afin de poursuivre des études collégiales ou d'obtenir un emploi;

— des activités de formation professionnelle à temps plein dans les commissions scolaires, dans les collèges d'enseignement général et professionnel et dans certains établissements spécialisés. Ces activités visent à permettre aux adultes de développer leurs capacités individuelles et d'élaborer un plan de carrière, à les aider à s'adapter aux changements technologiques et à leur fournir la possibilité de répondre à des besoins de qualification professionnelle.

Pour les travailleurs qui occupent un emploi, les services offerts sont les suivants:

— des activités de formation professionnelle à temps partiel dans les commissions scolaires, dans les collèges d'enseignement général et professionnel et dans certains établissements spécialisés. Ces activités visent à permettre l'intégration, le maintien ou la promotion de l'adulte dans une fonction de travail et lui donnent la possibilité de répondre aux exigences technologiques, légales ou réglementaires pour l'exercice de celle-ci;

— des activités de formation professionnelle en industrie. Ces activités donnent à l'adulte la possibilité de se perfectionner ou de se recycler pour améliorer sa compétence et sa qualification.

Effectifs scolaires

Le tableau suivant indique l'évolution de la population scolaire en se basant sur le nombre d'inscriptions à des cours de formation. La catégorie de la formation à temps plein présente donc le nombre réel d'adultes inscrits, alors que les inscriptions à temps partiel touchent un nombre d'adultes moins élevé, puisqu'un adulte peut être inscrit à plusieurs activités de formation.

	1981-1982	1982-1983*
Commissions scolaires		
Formation éducative et socioculturelle		
– générale (temps partiel)	65 896	65 896
– éducation populaire	75 992	75 992
– cours de langue	7 385	7 385
Formation socio-économique		
– générale (temps plein)	8 957	8 954
– professionnelle (temps plein)	17 747	15 380
– professionnelle (temps partiel)	47 919	56 177
Cégeps		
Formation socio-économique		
– professionnelle (temps plein)	5 496	6 473
– professionnelle (temps partiel)	67 039	65 447
Établissements spécialisés		
Formation socio-économique		
– professionnelle (temps plein)	374	321
– professionnelle (temps partiel)	110	110
Total	**296 915**	**302 135**

* Approximation

Personnel

Le tableau qui suit présente les effectifs des services d'éducation des adultes dans les commissions scolaires, les commissions scolaires régionales et les collèges d'enseignement général et professionnel. Il faut noter qu'environ 95 p. 100 du personnel enseignant travaille à temps partiel, étant rémunéré à la leçon. Quant au personnel non enseignant, environ 45 p. 100 des effectifs mentionnés dans le tableau travaillent à temps partiel.

	1981-1982*	1982-1983*
Commissions scolaires		
Cadres	365	355
Professionnels	405	376
Autre personnel	2 093	1 974
Enseignants	7 951	7 832
Cégeps		
Cadres	41	40
Professionnels	191	177
Autre personnel	414	395
Enseignants	3 789	3 732
Total	**15 249**	**14 881**

* Estimation

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Commissions scolaires et commissions scolaires régionales		
Formation générale et socioculturelle	13 503,6	15 123,5
Formation socio-économique	53 724,2	63 009,1
Encadrement administratif et pédagogique	48 505,2	48 162,6
Cégeps		
Formation socio-économique	17 941,9	19 721,4
Formation socioculturelle OVEP	3 255,1	4 162,5
Formation syndicale	840,	0
Total	**137 770,0**	**150 179,1**

* Prévisions

Le programme de formation des adultes

Objectifs

Le programme de formation des adultes vise à contribuer au développement social et culturel des individus et des collectivités et à permettre aux travailleurs de se recycler et de se perfectionner selon les exigences des changements technologiques.

Principaux changements survenus en 1981-1982

Commission d'étude sur l'éducation des adultes

En 1981-1982, on a pu prendre connaissance des recommandations de la Commission d'étude sur la formation générale et socioculturelle et sur la formation des adultes. Cette commission (Commission Jean) aura permis aux milieux intéressés de faire valoir leurs points de vue sur les problèmes et les orientations de l'éducation des adultes au Québec, ce qui permettra au gouvernement d'élaborer dans les prochains mois une politique de l'éducation des adultes.

Formation éducative et socioculturelle

Le contexte budgétaire a obligé les commissions scolaires à diminuer de près de 10 p. 100 leurs activités en éducation populaire par rapport à l'année précédente. Toutefois, les commissions scolaires ont maintenu leurs activités à un niveau comparable à celui de l'année précédente en ce qui concerne l'animation communautaire et le soutien à l'action communautaire. La situation des organismes volontaires d'éducation populaire est également comparable à celle de 1980-1981.

Formation socio-économique

La formation générale et la formation professionnelle à temps plein sont financées à plus de 90 p. 100 par le gouvernement fédéral. Les crédits budgétaires québécois ont été consacrés aux autochtones, aux travailleurs autonomes et au personnel de la Fonction publique. La formation professionnelle à temps partiel est quant à elle financée à près de 60 p. 100 par le gouvernement du Québec. Les crédits budgétaires ont été utilisés pour satisfaire les besoins essentiels des commissions scolaires en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail et les économies d'énergie ainsi que ceux des collèges concernant les agriculteurs et les ambulanciers.

Enfin, le programme de formation en industrie a été financé à 50 p. 100 par le gouvernement du Québec et a permis la réalisation de 5 880 projets dans quelque 4 500 entreprises.

Encadrement administratif et pédagogique

En 1981-1982, les efforts dans le domaine « accueil et référence » ont porté sur la généralisation à l'ensemble des commissions scolaires du modèle préconisé par le ministère.

Les actions des organismes de formation en matière de recherche et de développement ont porté quant à elles, sur deux préoccupations principales: l'accès aux plus récents travaux de recherche pour les organismes de formation éloignés des grands centres et la complémentarité des activités éducatives dans les régions.

Principales orientations pour 1982-1983

Les principales orientations du programme d'éducation des adultes en 1982-1983 consisteront à développer les activités auprès des analphabètes, à augmenter le budget réservé au programme « transition au travail » et enfin à concentrer les objectifs de recherche et de développement sur deux opérations précises: les recommandations de la Commission d'étude sur la formation des adultes et la renégociation de l'entente fédérale-provinciale en matière de formation professionnelle des adultes.

La gestion de l'éducation des adultes au ministère de l'Éducation: la Direction générale de l'éducation des adultes

La Direction générale de l'éducation des adultes est l'unité responsable de la gestion de l'éducation des adultes au ministère de l'Éducation.

Objectifs

Les objectifs de cette direction générale consistent à planifier, élaborer, coordonner et évaluer les diverses pratiques en éducation des adultes; à préparer les programmes de formation et les tests; à maintenir un soutien financier, technique et pédagogique à l'organisation de cours et à d'autres activités éducatives en formation générale et socioculturelle de même qu'en formation socio-économique.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	10	10
Professionnels	91	87
Fonctionnaires	81	77
Total	**182**	**174**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Direction et secrétariat	1 286,3	835 793
Recherche et développement	906 0	1 104 863
Direction de la formation éducative et socio-économique	2 465,0	2 796 681
Direction de la formation éducative et socioculturelle	999,0	988 075
Direction de la gestion et du financement	701,0	815 088
Total	**6 357,3**	**6 540,5**

* Prévisions

Organigramme — Direction générale de l'éducation des adultes

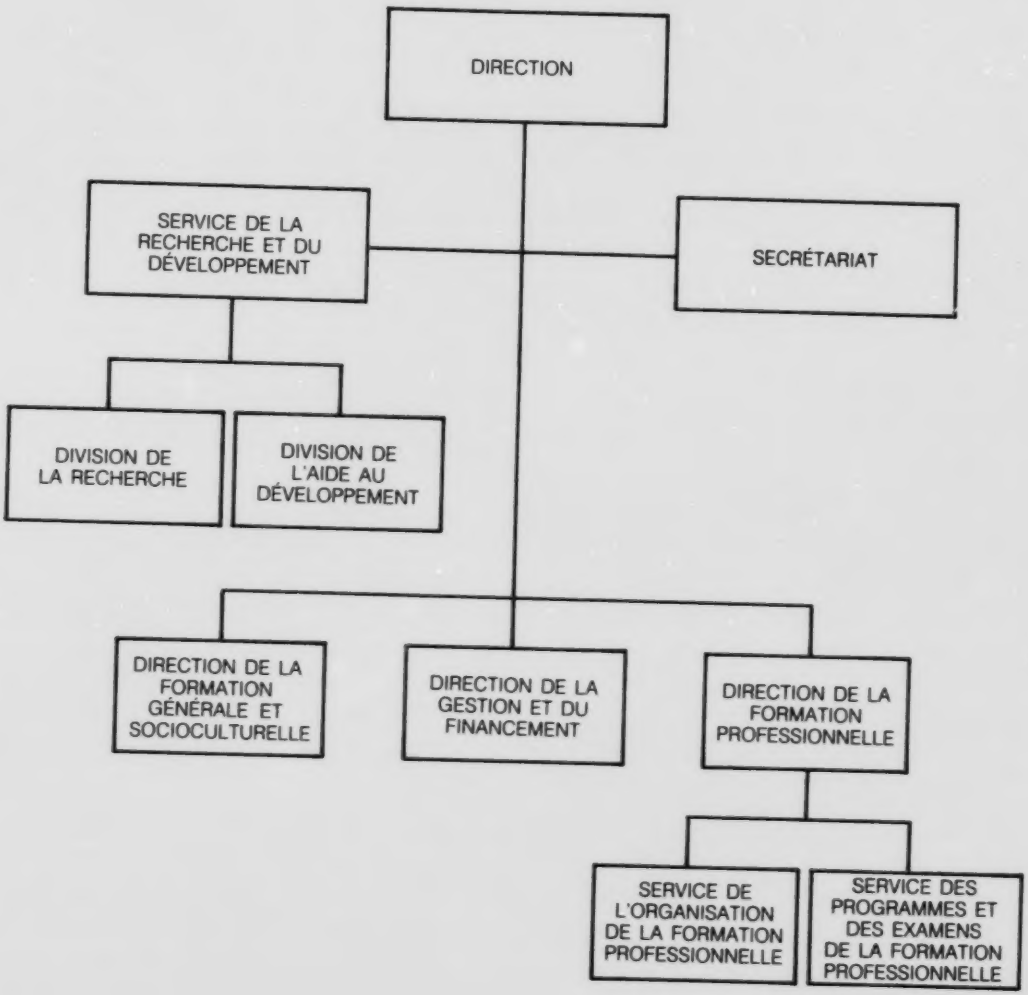

Principales réalisations en 1981-1982

La Direction générale de l'éducation des adultes a accordé, en 1981-1982, une priorité aux adultes des milieux socio-économiquement faibles et à d'autres groupes jugés marginaux: les analphabètes, les handicapés et les femmes qui désirent retourner sur le marché du travail. De plus, cette direction a participé aux travaux de la Commission d'étude sur l'éducation des adultes et à la signature d'ententes relatives à des offres de service de formation avec des ministères québécois et fédéraux.

Dans le domaine de la gestion financière, la Direction générale de l'éducation des adultes a modifié en profondeur le système de gestion des crédits.

Principales orientations pour 1982-1983

En 1982-1983, la priorité de la Direction générale de l'éducation des adultes consistera à contribuer activement aux travaux des comités ministériels et sous-ministériels chargés de soumettre au Conseil des ministres, un projet de politique de l'éducation des adultes. De plus, cette direction verra à multiplier ses actions en alphabétisation et à mettre en place un nouveau système de reconnaissance des acquis.

L'enseignement privé

Le réseau de l'enseignement privé

Les établissements

Les établissements privés sont régis par la *Loi de l'enseignement privé*, laquelle reconnaît trois catégories d'établissements selon l'enseignement dispensé (général, professionnel ou de culture personnelle). Ces établissements peuvent détenir l'un ou l'autre des statuts suivants: déclaré d'intérêt public (D.I.P.), reconnu pour fins de subventions (R.F.S.), ou détenant un permis d'enseignement. Les subventions sont accordées de la façon suivante:

— les établissements déclarés d'intérêt public et les établissements reconnus pour fins de subventions reçoivent un montant par élève déterminé selon les articles 14 et 17 de la *Loi sur l'enseignement privé*. En 1981-1982, l'on comptait 183 établissements déclarés d'intérêt public et 43 établissements reconnus pour fins de subventions;

— les établissements détenant un permis d'enseignement ne reçoivent pas de subventions du ministère de l'Éducation.

Les services offerts

Les établissements privés dispensent l'éducation préscolaire, ainsi que l'enseignement primaire, secondaire et collégial. La grande majorité des établissements subventionnés dispensent l'enseignement général, mais certains dispensent l'enseignement professionnel et d'autres des cours dits de culture personnelle. Les établissements d'enseignement général doivent suivre le programme officiel du ministère, recruter des professeurs légalement qualifiés, présenter leurs élèves aux examens officiels, disposer d'équipements comparables à ceux du secteur public et organiser adéquatement les services aux étudiants. De plus, ils sont soumis au régime pédagogique en vigueur dans les écoles publiques et doivent détenir des certificats d'hygiène et de sécurité. Les établissements détenant un permis d'enseignement doivent en outre déposer un cautionnement pour garantir l'observance de leurs obligations envers les élèves. Au primaire, seuls les pensionnats et les écoles des minorités ethniques sont actuellement subventionnés.

Les établissements privés d'enseignement professionnel dispensent l'enseignement au secondaire ou au collégial. Certains d'entre eux dispensent l'enseignement à la fois au secondaire et au collégial, alors que d'autres offrent à la fois l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Les obligations faites à ces établissements sont semblables à celles qui sont faites aux écoles publiques d'enseignement général, en ce qui concerne les programmes et l'organisation de l'enseignement.

Les écoles de culture personnelle dispensent toutes les autres sortes d'enseignement, comme la danse, les langues, les relations humaines, la conduite automobile, le yoga. Elles sont habituellement des organismes à but lucratif et ne peuvent pas recevoir de subventions. Pour obtenir un permis, elles doivent offrir un programme suffisamment structuré, employer des professeurs qui ont quelque compétence dans la matière enseignée, détenir un certificat de sécurité et d'hygiène pour les locaux utilisés, faire approuver leur publicité et leur formule de contrat et, enfin, déposer un cautionnement pour garantir l'observance de leurs obligations envers les élèves. La délivrance d'un permis à ces écoles signifie moins l'agrément du ministère, qu'une forme de protection pour le consommateur.

Effectifs subventionnés en vertu de la Loi sur l'enseignement privé

	1981-1982	1982-1983*
Maternelle	795	795
Primaire	9 350	8 956
Secondaire	62 133	62 299
Collégial	15 973	14 931
Collégial (adultes)	683	746
Enfance en difficulté d'apprentissage	323	397
Total	**89 257**	**88 124**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Enseignement primaire et secondaire	168 359,5	189 169,9
Enseignement collégial	49 633,2	54 697,1
Total	**217 992,7**	**243 867,0**

* Prévisions

Le programme de l'enseignement privé

Objectif du programme

Le programme de l'enseignement privé vise à accorder aux établissements privés un statut leur permettant d'enseigner légalement et à favoriser le maintien de la qualité des établissements privés du primaire, du secondaire et du collégial en leur fournissant un soutien administratif et financier.

Principaux changements survenus en 1981-1982

L'accès des élèves à l'école a été amélioré par un projet d'intégration au système scolaire public assurant l'éducation des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Depuis l'adoption de la Loi 11 sanctionnée le 18 juin 1981, le montant des subventions par élève versé aux établissements admissibles est déterminé par la Loi et doit être révisé par décret gouvernemental avant le 1er mai précédant le début de l'année scolaire. Cette révision des subventions par élève conduit à deux opérations distinctes: la révision des montants de base par niveau d'enseignement selon les statuts des établissements et la révision de la valeur locative par élève.

La révision des montants de base est effectuée en ajustant ces derniers aux variations du montant des subventions attribuées pour la même année et pour un même niveau d'enseignement au secteur public. Cette révision ne tient pas compte toutefois des variations du montant des subventions allouées au secteur public pour les dépenses non applicables au secteur privé.

La valeur locative par élève est révisée pour les établissements qui apportent la preuve d'une modification de leurs biens meubles et immeubles par rapport à leur situation antérieure. Cette révision s'effectue au cours de l'année à la demande des établissements.

Principales orientations pour 1982-1983

Les principales orientations du programme de l'enseignement privé consisteront, en 1982-1983, à définir les modalités selon lesquelles les établissements privés contribueront, dans le cadre de la réforme scolaire, au développement de l'éducation au Québec. De plus, un nouveau statut administratif pour les établissements dispensant l'enseignement aux enfants en difficulté d'adaptation sera sanctionné.

La gestion de l'enseignement privé au ministère de l'Éducation : la Direction générale de l'enseignement privé

Objectifs

La Direction générale de l'enseignement privé administre la loi de l'enseignement privé. À ce titre, cette direction vérifie la qualité de l'enseignement et des services offerts par les établissements privés en vue de l'octroi d'un statut. Elle établit et verse des subventions pour appuyer financièrement les établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial et les établissements offrant un enseignement aux enfants en difficulté.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	4	4
Professionnels	7	10
Fonctionnaires	11	12
Total	**22**	**26**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Administration de l'enseignement privé	730,4	773,9

* Prévisions

Organigramme — Direction générale de l'enseignement privé

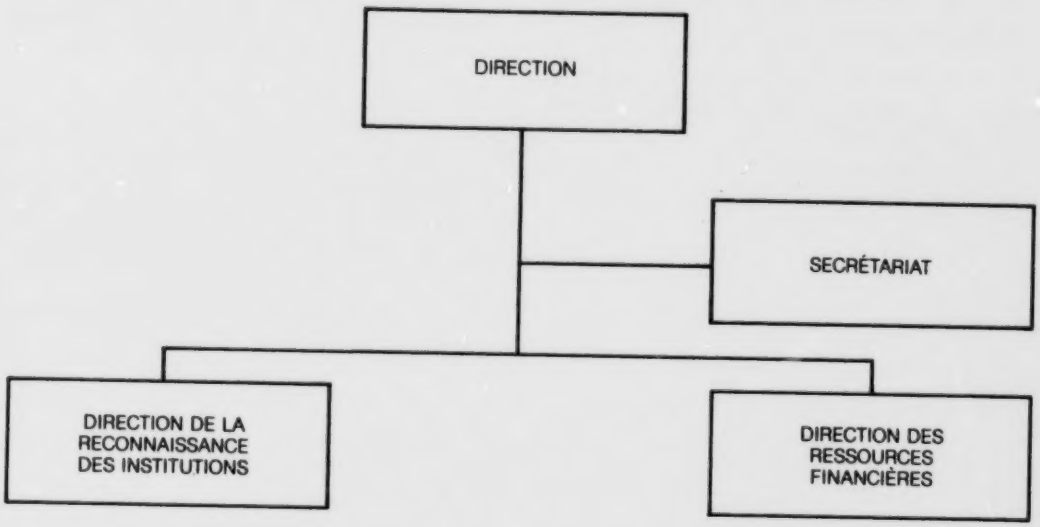

Principales réalisations en 1981-1982

En 1981-1982, les principales réalisations de la Direction générale de l'enseignement privé furent la révision du processus de gestion financière et du système d'information financière et l'établissement de nouvelles bases de révision des montants fixés dans la Loi 11. La Direction générale de l'enseignement privé a également considéré les requêtes de statuts et versé des subventions à environ 200 établissements privés.

Principales orientations pour 1982-1983

En 1982-1983, les principales orientations de la Direction générale de l'enseignement privé consisteront à établir un processus renouvelé de gestion des subventions allouées aux établissements et à réviser la notion de valeur locative et son mode de détermination.

Les moyens d'enseignement

La Direction générale des moyens d'enseignement

Objectifs

La Direction générale des moyens d'enseignement assure la production du matériel didactique à la demande des secteurs d'enseignement et soutient l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques d'enseignement, des services audiovisuels et des centres de ressources éducatives. Elle offre aussi à la population des cours par correspondance et organise des activités de perfectionnement dans le domaine de la technologie éducative.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	7	7
Professionnels	55	54
Fonctionnaires	46	44
Total	**108**	**105**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Centrale des bibliothèques	2 502,2	2 536,7
Direction de la production et de la distribution du matériel didactique	4 587,3	4 892,3
Direction de la technologie éducative	1 441,0	1 561,8
Direction des cours par correspondance	1 145,4	1 363,7
Direction et administration	1 099,4	1 537,2
Total	**10 775,1**	**11 891,7**

* Prévisions

Organigramme — Direction générale des moyens d'enseignement

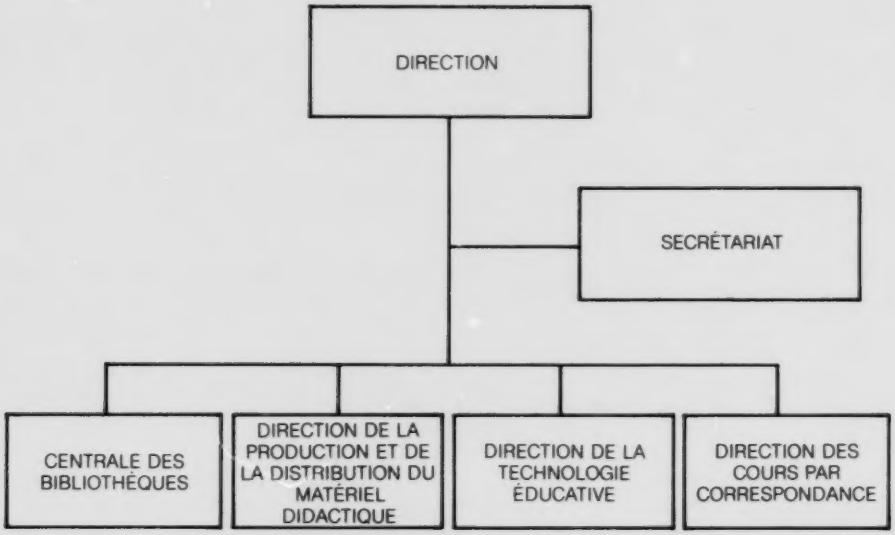

Principales réalisations en 1981-1982

La Direction générale des moyens d'enseignement a terminé l'informatisation de la Centrale des bibliothèques; les services de cette Centrale sont maintenant offerts aux bibliothèques publiques. Elle a aussi produit des manuels de base pour le collégial professionnel ainsi que des documents vidéo concernant l'implantation des nouveaux programmes au primaire et au secondaire. Le plan d'action pour le développement des bibliothèques du primaire et du secondaire a été mené à bonne fin. Enfin, cette direction a procédé à la révision d'un bon nombre de cours par correspondance et a implanté un système de traitement informatisé de ces cours, ce qui a permis de desservir plus de 15 000 étudiants.

Principales orientations pour 1982-1983

En 1982-1983, les principales orientations de la Direction générale des moyens d'enseignement viseront à promouvoir les services de la Centrale des bibliothèques, à étudier les possibilités d'accès aux documents audiovisuels et à poursuivre les expériences de l'application de la télématique et de l'utilisation des ordinateurs à des fins pédagogiques.

Le Secteur de la planification, le Secteur de l'administration et la Direction du ministère

Le Secteur de la planification

Composition

Le Secteur de la planification se compose des unités administratives suivantes: la Direction de la recherche, la Direction des études économiques et démographiques, la Direction des politiques et plans, la Coordination à la condition féminine, le Service de coordination et des synthèses et le Service du secrétariat.

Objectifs généraux

Le Secteur de la planification, par l'intermédiaire des unités administratives qui le composent, poursuit les objectifs suivants:

— assister la Direction du ministère dans la définition des orientations générales de l'ensemble du système d'éducation;

— coordonner les divers programmes de recherche du ministère, mener des recherches sur les éléments fondamentaux du système d'éducation et fournir à la Direction du ministère les résultats de recherches pouvant inspirer les décisions quant aux orientations du système éducatif;

— réaliser des analyses, des études, des prévisions, formuler des avis sur les aspects économiques et démographiques de l'éducation, principalement en ce qui a trait à la population scolaire et à la population étudiante, aux personnels, aux budgets et aux états financiers des organismes scolaires et des établissements d'enseignement, et publier les statistiques officielles;

— coordonner la mise en oeuvre des éléments de la politique gouvernementale de la condition féminine concernant l'éducation et fournir à la Direction du ministère l'assistance nécessaire pour assurer l'application de cette politique.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	10	11
Professionnels	49	49
Fonctionnaires	23	21
Total	**82**	**81**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Service du secrétariat	374,9	222,4
Service de la coordination et des synthèses		117,1
Direction de la recherche	739,8	729,6
Direction des études économiques et démographiques	710,6	774,5
Direction des politiques et plans	1 816,1	1 942,5
Coordination à la condition féminine	113,6	198,5
Total	**3 755,0**	**3 984,6**

* Prévisions

Organigramme — Secteur de la planification

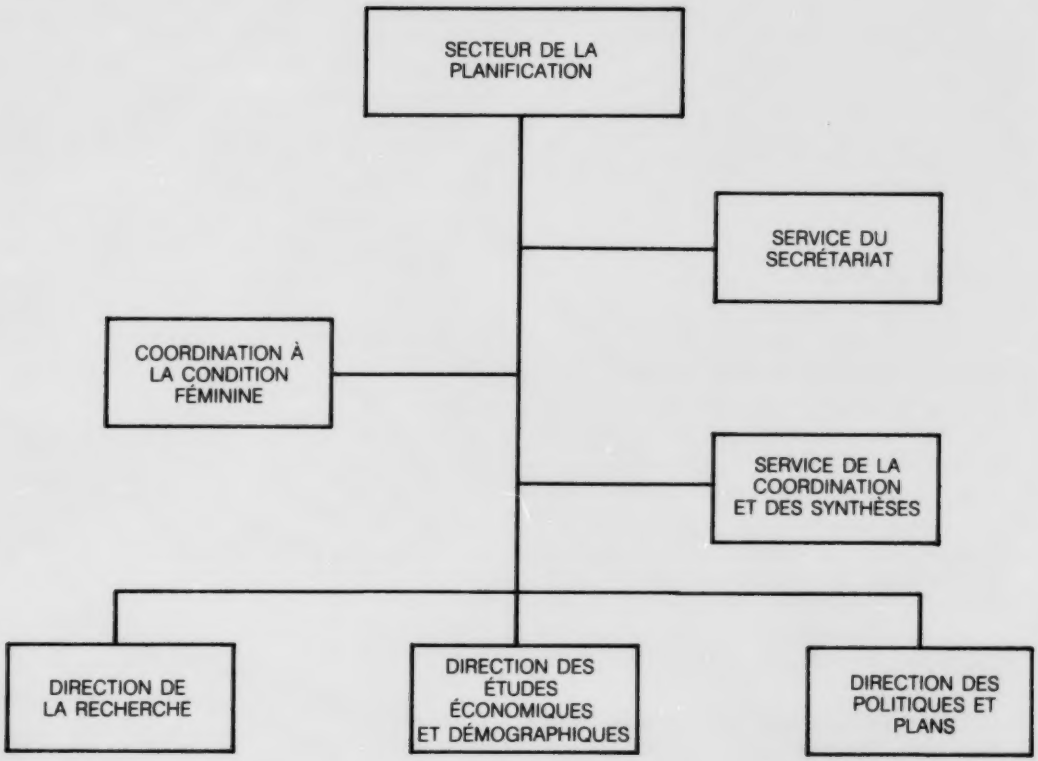

Principales réalisations en 1981-1982

Le Secteur de la planification a élaboré le cadre général d'organisation de la politique de recherche du ministère de l'Éducation en tenant compte de l'énoncé gouvernemental de politique scientifique, *Un projet collectif*. Ce cadre d'organisation a été adopté. Le Répertoire annuel des projets de recherche en éducation a été publié et la bibliographie analytique ÉDUQ a commencé à paraître périodiquement.

Plusieurs rapports de recherche ont en outre été publiés, dont *Vers un profil socioculturel des jeunes de 15 à 20 ans*, *Les options en éducation* (version révisée), *Les valeurs éducationnelles des enseignantes et enseignants*.

En démographie scolaire, des prévisions d'effectifs scolaires ont été réalisées pour chacun des niveaux d'enseignement et en vue de l'analyse d'une centaine de projets d'immobilisations. Au chapitre des études économiques, en plus de la production des statistiques officielles, on a procédé à la mise à jour des indices de prix et à l'analyse de l'évolution récente des dépenses par réseau d'enseignement.

Dans le domaine des politiques et des plans, le Secteur a réalisé les études nécessaires à la mise au point de propositions de relance dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes; il a aussi contribué aux dossiers de planification concernant la réforme scolaire, l'enseignement supérieur, la formation et le perfectionnement des maîtres, la petite enfance, la famille et l'éducation, la vie scolaire et étudiante, l'évaluation et l'accès en éducation.

D'autres travaux ont porté sur les *Relances* à l'université (1980), au collégial (1976-1980), au secondaire (1976-1980), sur les répertoires des profils et des éléments de connaissance de dix champs de formation professionnelle, sur les instruments d'évaluation touchant le vécu scolaire, sur la documentation en information scolaire et professionnelle.

Le bureau de la Coordination à la condition féminine a participé à l'élaboration des énoncés de politique ou d'orientations sur la formation et le perfectionnement des maîtres, sur la famille, sur la formation professionnelle. Diverses activités ont permis de faire progresser les dossiers de la désexisation des matériels scolaires et des pratiques éducatives et de l'accès à l'éducation.

En outre, on a progressé dans l'implantation de réseaux de répondantes de la condition féminine pour le primaire, le secondaire, le collégial et l'université. D'autres dossiers plus ponctuels ont été abordés et ont donné lieu à des rapports: sages-femmes, violence, etc.

Principales orientations pour 1982-1983

Le Secteur de la planification compte implanter le cadre d'organisation de la politique de recherche, enrichir la base de données sur la recherche québécoise en éducation, publier le répertoire annuel des projets de recherche et poursuivre son programme de recherche en tenant compte des priorités de recherche du ministère, qu'il aura contribué à établir. Le Secteur prévoit publier des rapports de recherche: propositions en vue d'atténuer les phénomènes de l'inadaptation scolaire; les rapports entre le système éducatif et les besoins sociaux; problématique de l'enseignement des sciences au secondaire et au collégial. Seront publiées également des études sur les caractéristiques des enseignants et enseignantes du secondaire et du collégial.

Dans le domaine des études démographiques, le Secteur maintiendra les activités habituelles de prévision de la population scolaire et étudiante et examinera le cheminement des élèves et des étudiants (persévérance, abandon, diplôme, passage d'un niveau à l'autre) et la pertinence des instruments statistiques pour ce qui est du projet de réforme

scolaire. Quant aux études économiques, elles porteront en particulier sur des aspects des relations de travail; des efforts accrus seront consentis aux perspectives de dépense et aux comparaisons Québec-Ontario. Les travaux préparatoires effectués dans le domaine des politiques et des plans devraient permettre, en 1982-1983, la mise au point de documents d'orientations ministérielles touchant la réforme scolaire, le développement des universités, la formation professionnelle, la formation et le perfectionnement des maîtres, la vie scolaire et étudiante, l'évaluation en éducation. Le Secteur devra également poursuivre les travaux de planification entrepris dans le cadre des orientations ministérielles et gouvernementales et concernant l'éducation des adultes, la famille, la personne handicapée, la petite enfance, la fonction consultative en éducation, la reconnaissance des acquis, la carte des enseignements professionnels, l'accès à l'éducation et l'orientation scolaire et professionnelle. Il contribuera de plus au programme de coopération franco-québécoise *Système éducatif et besoins de la société*.

Des travaux assureront la participation au développement d'instruments d'évaluation en ce qui concerne la qualité de l'éducation, la coordination de l'implantation dans les réseaux de l'éducation de la loi et des règlements sur la santé et la sécurité au travail ainsi que le programme des économies d'énergie. Le bureau de la Coordination à la condition féminine mettra l'accent sur la réalisation d'activités concrètes relatives à l'objectif de désexisation des matériels scolaires et des pratiques éducatives.

Le Secteur de l'administration

Composition

Le Secteur de l'administration, créé en 1982, est composé des unités suivantes: la Direction du personnel, la Direction de la gestion financière, la Direction des services administratifs et des systèmes, la Direction des communications, la Direction de l'informatique et la Direction des services informatiques aux réseaux. Sous l'autorité du sous-ministre adjoint, le Secteur de l'administration est aussi doté d'un secrétariat au service des unités du Secteur.

Objectifs généraux

Le Secteur de l'administration et les unités qui le composent poursuivent les objectifs suivants:

— assurer le conseil et le soutien nécessaire au ministère de l'Éducation pour ce qui est de la gestion des ressources financières, humaines, matérielles et de l'information de gestion;

— établir et développer les communications entre le Ministère et le public;

— assurer la coordination des Services informatiques offerts aux réseaux;

— assurer la coordination entre les données et les systèmes intéressant le ministère et les services informatiques qui y sont reliés.

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	39	47
Professionnels	272	240
Fonctionnaires	346	339
Total	**657**	**626**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

Budget	1981-1982	1982-1983*
Direction du personnel	6 169,6	6 716,1
Direction de la gestion financière	2 541,5	3 367,5
Direction des services administratifs et des systèmes	2 994,4	3 175,8
Direction des communications	5 630,9	6 779,1
Direction et l'informatique	9 041,9	9 509,9
Direction des services informatiques aux réseaux	6 862,9	7 618,8
Direction et secrétariat du secteur	1 656,4	1 703,4
Total	**34 897,6**	**38 870,6**

* Prévisions

Organigramme — Secteur de l'administration

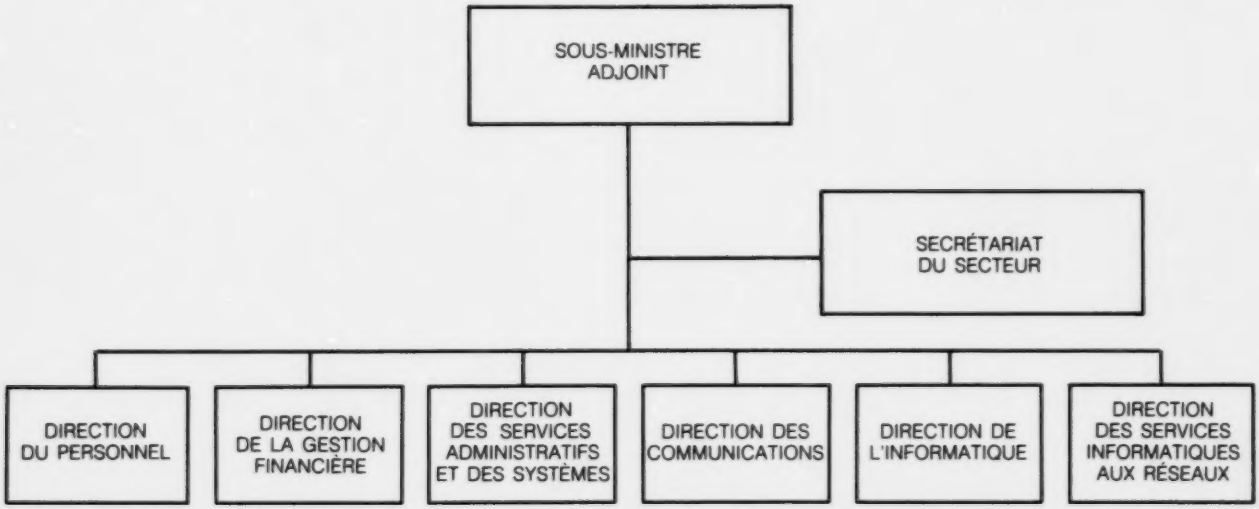

Principales réalisations en 1981-1982

Dans le domaine des ressources humaines, la Direction du personnel a établi des règles de gestion sur les aspects importants de la gestion du personnel et a mis en oeuvre deux plans d'action pour favoriser l'égalité en emploi, l'un portant sur le personnel féminin et l'autre sur les handicapés.

Les principales réalisations de la Direction de la gestion financière en 1981-1982 ont consisté à assurer les opérations requises pour la préparation de la Revue des programmes et le suivi des principales étapes du cycle budgétaire gouvernemental. Cette Direction a fait un effort particulier pour améliorer le processus d'élaboration et de présentation des crédits ministériels et pour donner suite aux recommandations du vérificateur interne relatives à l'engagement des crédits.

La Direction des services administratifs et des systèmes a réalisé la première tranche d'une étude sur le développement de l'administration interne du ministère et entrepris une seconde étude devant conduire à l'élaboration d'un schéma directeur sur le traitement de texte. La Direction des communications a pris en charge le processus de publication et de diffusion des documents du ministère. De plus, elle a élaboré et commencé à mettre en oeuvre un plan d'action sur le développement des communications ministérielles touchant la communication avec la population, l'accueil et le renseignement, la communication interne au ministère et le processus d'impression et de distribution des publications ministérielles.

Dans le domaine de l'informatique, il y eu d'abord la mise en place de la nouvelle structure et la création de deux unités administratives distinctes: la Direction de l'informatique et la Direction des services informatiques aux réseaux. L'année 1981-1982 a aussi été marquée par la conception et l'adoption du schéma directeur des données, des systèmes et de l'informatique, ce qui trace les orientations en ces matières pour les trois prochaines années. Il y eu aussi la mise en place du mode de financement du réseau de téléinformatique et la remise aux commissions scolaires des montants alloués pour les services utilisés et pour la facturation de ces services aux commissions scolaires. Enfin, il faut noter l'élaboration récente du système de recensement des étudiants à l'université et du système d'information financière pour le collégial.

Principales orientations pour 1982-1983

En 1982-1983, la Direction du personnel s'occupera de la mise en place de la politique intégrée de gestion du personnel et de la préparation d'un nouveau plan triennal de développement des ressources humaines qui mettra l'accent sur une utilisation plus rationnelle des ressources existantes et sur la productivité du personnel. La Direction de la gestion financière, pour sa part, verra à modifier le processus de la Revue des programmes en tenant compte de la gestion de la décroissance. Une attention particulière sera également portée au développement et à la mise en place d'un nouveau système d'information financière adapté à la fois aux besoins des gestionnaires des unités administratives et de la Direction du ministère.

La Direction des services administratifs et des systèmes préparera un plan de travail dans lequel on trouvera un ensemble de mesures concrètes de recensement qui devraient permettre à l'administration interne du ministère d'atteindre ses objectifs d'efficacité. La Direction des communications appliquera, en 1982-1983, les mesures découlant de la politique des communications ministérielles. Ces mesures viseront principalement une plus grande humanisation des rapports entre le ministère et la population, une plus grande rationalisation du processus de décision ministérielle entourant l'impression et la diffusion des publications ainsi qu'une amélioration de leur qualité linguistique et graphi-

que et enfin la mise en place de moyens de communications efficaces pour renseigner le personnel du ministère.

L'opérationnalisation du schéma directeur des données des systèmes et de l'informatique sera un élément marquant pour la Direction de l'informatique en 1982-1983. De plus, un effort sera consenti à la modernisation et à la normalisation des méthodes et outils de travail en vue d'accroître la productivité. En 1982-1983, la Direction des services informatiques aux réseaux mettra en place une infrastructure facilitant l'accès au mode interactif, poursuivra l'implantation de la nouvelle morphologie du réseau par l'implantation des mini-ordinateurs et par la mise en marché des systèmes décentralisés et enfin, créera un système de gestion pédagogique pour les adultes et un système de paye sur mini-ordinateurs.

La direction du ministère

Composition

La Direction du ministère est assumée par les neuf unités administratives suivantes: le Cabinet du ministre, le Bureau du sous-ministre, la Direction de l'enseignement catholique, la Direction de l'enseignement protestant, la Commission d'appel de la langue d'enseignement, la Direction de la vérification interne, le Bureau des relations interministérielles, le Bureau des relations professionnelles et le Bureau de la gestion des cadres.

Objectifs

Les objectifs de la Direction du ministère consistent à diriger et administrer le ministère de l'Éducation, à assurer la liaison avec les organismes centraux, avec les autres ministères et avec les autres gouvernements, à définir les politiques générales du système d'éducation et à en coordonner l'application et enfin, à assumer la responsabilité de l'orientation et de la direction générale des écoles reconnues comme catholiques et comme protestantes.

Effectifs*

	1981-1982	1982-1983**
Cadres	17	21
Professionnels	20	24
Fonctionnaires	35	38
Total	**72**	**83**

* La notion de poste ne s'applique pas dans le cas d'un cabinet de ministre.
** Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Cabinet du ministre	730,2	726,5
Bureau du sous-ministre	3 025,2	3 852,7
Total	**3 755,4**	**4 579,2**

* Prévisions

Organigramme — Direction du ministère

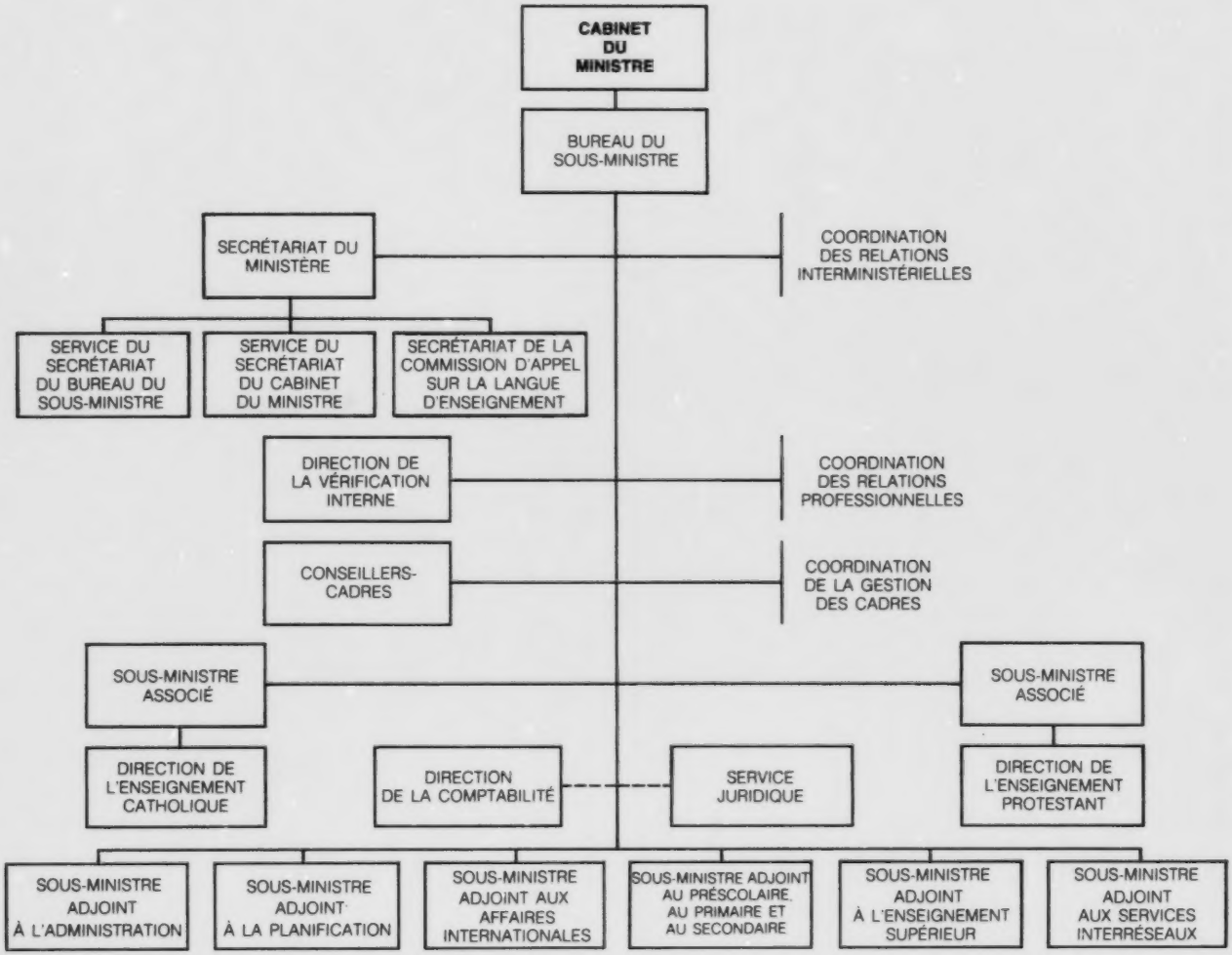

Principales réalisations en 1981-1982

Outre l'élaboration des grandes orientations et des politiques ministérielles déjà mentionnées dans la première partie de ce rapport annuel, la Direction du ministère par sa Direction de l'enseignement catholique a, en 1981-1982, élaboré et implanté des programmes d'études et les guides pédagogiques relatifs à l'enseignement religieux catholique et à l'enseignement moral optionnel, au primaire et au secondaire. Cette Direction a de plus élaboré des prototypes d'évaluation pour l'enseignement religieux catholique au primaire et a défini un processus d'accréditation pédagogique en quatrième année et cinquième années du secondaire.

En 1981-1982, la Direction de l'enseignement protestant a, pour sa part, procédé à la révision et à l'approbation des programmes d'enseignement religieux et moral pour les 3e et 4e années du primaire et pour la 3e secondaire et a élaboré les guides pédagogiques pour les quatres premières années du primaire et les trois premières années du secondaire. Cette direction a enfin procédé à la révision des programmes d'enseignement religieux et moral pour les deux dernières années du primaire de même que pour les deux dernières années du secondaire.

Il faut aussi mentionner au chapitre des principales réalisations de la Direction du ministère, en 1981-1982, le développement de la fonction de vérification interne, l'adoption d'un instrument de gestion des cadres en vue d'améliorer leur efficacité et leur mobilité, la coordination des études et des actions pour la préparation des prochaines négociations collectives et la participation aux travaux relatifs à la renégociation, avec le gouvernement fédéral, des accords fiscaux et des accords sur la formation professionnelle. Enfin, la Direction du ministère a entrepris de coordonner les activités de coopération internationale et a désigné un sous-ministre adjoint responsable de ce dossier.

Principales orientations pour 1982-1983

En plus de présider à la détermination des orientations et des politiques citées dans la première partie de ce document, la Direction du ministère verra à prendre les initiatives nécessaires en vue de la préparation immédiate des négociations collectives de travail, à accélérer le rythme de ses activités dans le domaine de la vérification interne du ministère et à prendre des mesures concernant l'efficacité et la mobilité des cadres du ministère.

Pour sa part, la Direction de l'enseignement catholique verra à poursuivre l'élaboration des programmes d'études et des guides pédagogiques pour l'enseignement religieux catholique au primaire et au secondaire, à appliquer les prototypes d'évaluation des apprentissages pour l'enseignement religieux au primaire et à améliorer l'évaluation de l'enseignement religieux catholique au secondaire. Enfin, elle favorisera le développement de l'animation pastorale en offrant la possibilité aux animateurs de pastorale d'utiliser les répertoires d'objectifs et en élaborant des guides d'activités pastorales.

Enfin, en 1982-1983, la Direction de l'enseignement protestant terminera la révision des programmes d'enseignement religieux et moral et des guides pédagogiques pour le primaire et le secondaire et supervisera l'implantation des programmes approuvés. Cette Direction verra aussi à l'adaptation de ces programmes et de ces guides au milieu franco-protestant et organisera des sessions de préparation des enseignants et des enseignantes, en vue de l'implantation des programmes révisés.

Les organismes de consultation

Le Conseil supérieur de l'éducation

Mandat et pouvoirs

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme consultatif auprès du ministre de l'Éducation, créé par la législation de 1964 (L.R.Q., chapitre C-60). Il exerce ses responsabilités dans trois secteurs d'activités :

— il doit donner son avis au ministre sur les règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre ;

— il doit soumettre des avis au ministre sur toute question que celui-ci lui défère ;

— il doit remettre au ministre, qui le dépose à l'Assemblée nationale, un rapport annuel* sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation.

Le Conseil supérieur de l'éducation est également investi d'un certain nombre de pouvoirs :

— solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions du public en matière d'éducation ;

— soumettre au ministre des recommandations sur toute question concernant l'éducation ;

— édicter, pour sa régie interne, des règlements qui sont soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Selon la *Loi de l'instruction publique*, les membres du Conseil supérieur de l'éducation, de ses Comités et de ses Commissions sont également visiteurs de toutes les écoles de la province et, à ce titre, ont le droit d'avoir communication des règlements et autres documents relatifs à chaque école et d'obtenir les renseignements qui peuvent la concerner**.

Organisation du Conseil supérieur

La *Loi sur le Conseil supérieur* institue, outre le Conseil même, deux Comités confessionnels, le Comité catholique et le Comité protestant, ainsi que les Commissions de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes.

Composition du Conseil et de ses organismes

Le Conseil supérieur est composé de vingt-quatre membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil qui désigne également parmi ceux-ci un président et un vice-président, l'un de foi catholique et l'autre de foi protestante.

Le Comité catholique comprend quinze membres nommés pour trois ans. Il est composé d'un nombre égal de représentants des autorités religieuses catholiques, des parents et des éducateurs. Les représentants des autorités religieuses sont nommés par l'Assemblée des évêques catholiques du Québec. Les autres membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation qui consulte au préalable les associations ou les organisations les plus représentatives des parents et des éducateurs, et qui obtient l'agrément de l'Assemblée des

---

* C'est dans ce rapport annuel que se trouve une présentation complète du mandat, de la structure, des activités et des ressources du Conseil.

** Lois sur l'instruction publique, L.R.Q., chapitre 1-14, 2e partie, section II, « Des visiteurs d'écoles », article 22a.

évêques. La recommandation du Conseil doit avoir été agréée par la majorité de ses membres de foi catholique.

Le Comité protestant comprend quinze membres nommés pour trois ans. Il est composé de représentants des confessions protestantes, des parents et des éducateurs. Ces représentants sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation qui consulte au préalable les associations ou les organisations les plus représentatives des confessions protestantes, des parents et des éducateurs. La recommandation du Conseil doit avoir été agréée par la majorité de ses membres de foi protestante. Chacun des comités nomme son président parmi ses membres nommés pour trois ans. Le président est désigné parmi les membres du Conseil.

Les membres des Commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés à l'enseignement dans le secteur visé. Le Conseil supérieur de l'éducation regroupe quelque cent citoyens principalement mandatés pour assumer « la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer les plans à long terme ».

Mandat des Comités confessionnels

Le Comité catholique et le Comité protestant sont chargés:

— de faire des règlements pour reconnaître les établissements d'enseignement confessionnel comme catholiques ou comme protestants;

— de reconnaître comme catholiques ou protestants, selon le cas, les établissements d'enseignement confessionnels et de révoquer au besoin cette reconnaissance;

— de faire des règlements concernant l'éducation chrétienne et l'enseignement religieux et moral;

— d'approuver, du point de vue religieux et moral, les programmes, les manuels et le matériel didactique;

— d'approuver les programmes d'enseignement religieux catholique ou protestant;

— de faire au Conseil ou au ministre des recommandations sur toute question de leur compétence.

Mandat des Commissions

Les commissions sont chargées de faire au Conseil des suggestions relatives à leur secteur particulier.

Elles assistent le Conseil dans ses travaux, particulièrement dans la préparation du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et dans l'élaboration d'avis et de recommandations au ministre de l'Éducation.

Principales réalisations en 1981-1982

Rapport annuel

— Rapport 1980-1981: Tome I: Activités. Tome II: La fonction sociale de l'institution scolaire.

Avis du Conseil

— La confessionnalité scolaire;

— L'âge d'admission au préscolaire et au primaire;

— L'éducation sexuelle;

— La mise en disponibilité des enseignants et des professionnels non enseignants dans les commissions scolaires;

— Pour une amélioration des ententes collectives;

— Les journées pédagogiques au primaire;

— Le rôle spécifique de l'université;

— Les compressions budgétaires et l'avenir des universités;

— L'éducation à la coopération, un modèle de développement en éducation populaire;

— Vivre à l'école secondaire: un printemps d'embâcles et d'espoirs;

— Les services de santé et les services sociaux à l'école;

— Regrouper les personnes défavorisées: un nouveau rôle pour les services d'éducation des adultes.

Études et recherches

— « Après l'école secondaire: étudier ou travailler. Choisit-on vraiment? »;

— « Poursuivre ou non ses études après l'école secondaire. Analyse d'un processus de décision »;

— « C'est-à-dire: regards sur les mots qui servent à dire l'éducation chrétienne ».

Périodiques

— *Conseil éducation*, publication mensuelle;

— *Educouncil*, publication bimestrielle.

Principales orientations pour 1982-1983

L'accent sera mis sur les besoins du milieu, l'analyse attentive de la conjoncture éducative et sur une étude en profondeur des orientations données par le ministère de l'Éducation à certains aspects du développement pédagogique et de l'enseignement. Un effort sera fait également pour rationaliser au maximum les travaux du Conseil et de ses organismes, compte tenu des contraintes budgétaires imposées.

Personnel de direction du Conseil supérieur de l'éducation

— Président:
Claude Benjamin

— Vice-président:
Lucien Rossaert

— Secrétaire conjoint:
Raymond Paré

— Direction générale du Secrétariat:
Directeur général: Fernand Toussaint

— Direction des communications:
Directeur général: Jean R. Deronzier

— Direction des études et recherches:
Directeur général: Arthur Marsolais

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	8	8
Professionnels	10	10
Fonctionnaires	16	15
Total	**34**	**33**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

	1981-1982	1982-1983*
Consultation et avis	602,1	706,2
Recherche	247,5	251,7
Communications	257,0	276,4
Réglementation et approbation	279,5	274,5
Direction et secrétariat	332,6	426,5
Total	**1 718,7**	**1 935,3**

* Prévisions

Organigramme — Conseil supérieur de l'éducation

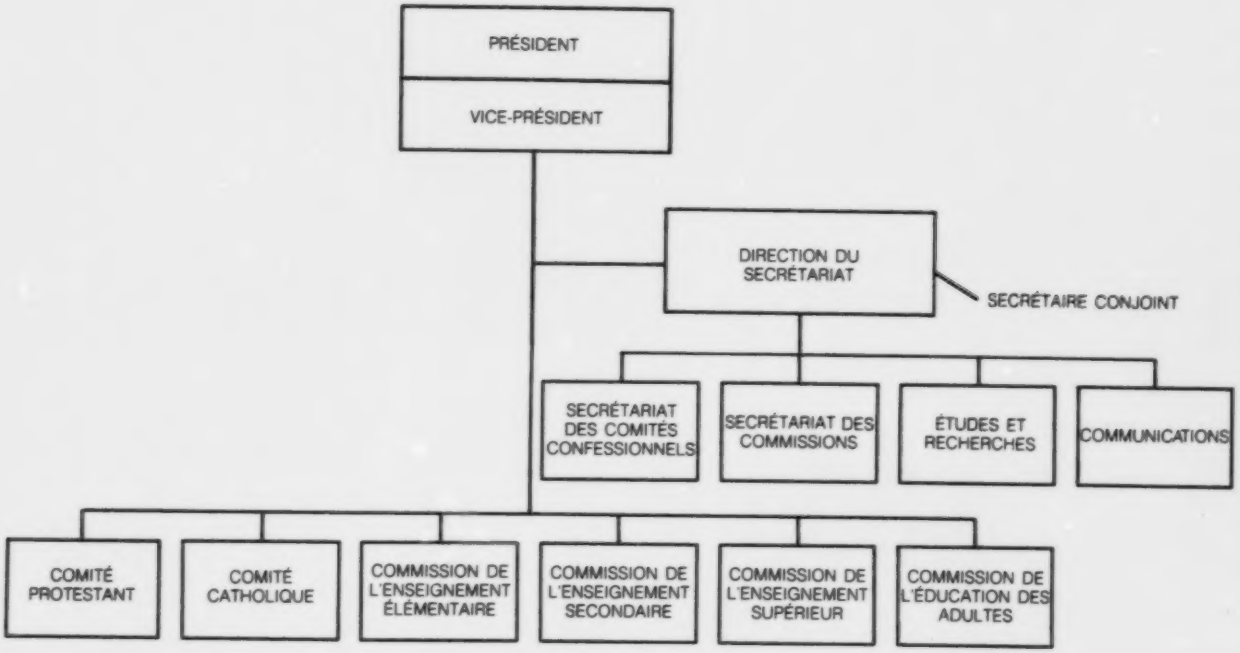

Le Conseil des collèges

Mandat et pouvoirs

Le Conseil des collèges est un organisme consultatif auprès du ministre de l'Éducation, créé par la Loi 24, sanctionnée le 22 juin 1979. De sa propre initiative (article 13 de la Loi) ou à la demande du ministre (article 14), le Conseil des collèges soumet ses avis ou ses recommandations au ministre de l'Éducation. Le Conseil doit remettre chaque année un rapport de ses activités et un rapport sur les besoins de l'enseignement collégial.

Composition et commissions

Composé de 18 membres, le Conseil des collèges est assisté de deux commissions prévues par la Loi: la Commission d'évaluation et la Commission de l'enseignement professionnel.

La Commission d'évaluation est chargée de procéder à l'examen des politiques institutionnelles d'évaluation et de mettre en oeuvre ces politiques; elle doit adresser au Conseil les avis que lui inspire un tel examen. La Commission de l'enseignement professionnel est chargée de présenter des avis au Conseil qui doit la consulter sur les politiques touchant l'enseignement professionnel.

Réalisations en 1981-1982

Avis du Conseil

— Avis au ministre de l'Éducation concernant les autorisations de spécialités professionnelles pour l'année 1982-1983.

— Avis au ministre de l'Éducation concernant l'implantation du programme de technologie physique dans quatre collèges du Québec.

— Avis au ministre de l'Éducation concernant les exigences et les conditions particulières d'admission pour certains programmes d'études.

— Avis au ministre de l'Éducation sur le rapport du Comité d'étude sur la formation en sciences infirmières.

— Avis au ministre de l'Éducation concernant le développement d'un programme professionnel en techniques de céramique industrielle.

— Avis au ministre de l'Éducation concernant la révision du programme fédéral de soutien à l'enseignement postsecondaire.

Autres réalisations

- Rapport d'activités 1981-1982.
- Publication de sept bulletins d'information du Conseil.

Principales orientations pour 1982-1983

Les grandes orientations du Conseil des collèges en 1982-1983 viseront à:

— assurer la présence du Conseil auprès du réseau collégial et du public en général;

— achever le plan d'études 1981-1982;

— outiller les Commissions de manière à ce qu'elles soient mieux préparées à remplir leurs mandats;

— favoriser l'accès aux études collégiales;

— valoriser le rôle de l'enseignant.

Personnel de direction

— Présidente:
Jeanne L. Blackburn

— Secrétaire:
Lucien Lelièvre

— Président de la Commission de l'évaluation:
Claude Fortier

— Président de la Commission de l'enseignement professionnel:
Claude B. Simard

Effectifs

	1981-1982	1982-1983*
Cadres	4	4
Professionnels	7	7
Fonctionnaires	5	6
Total	**16**	**17**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

1981-1982	1982-1983*
978,3	1 169,0

* Prévisions

Organigramme — Conseil des collèges

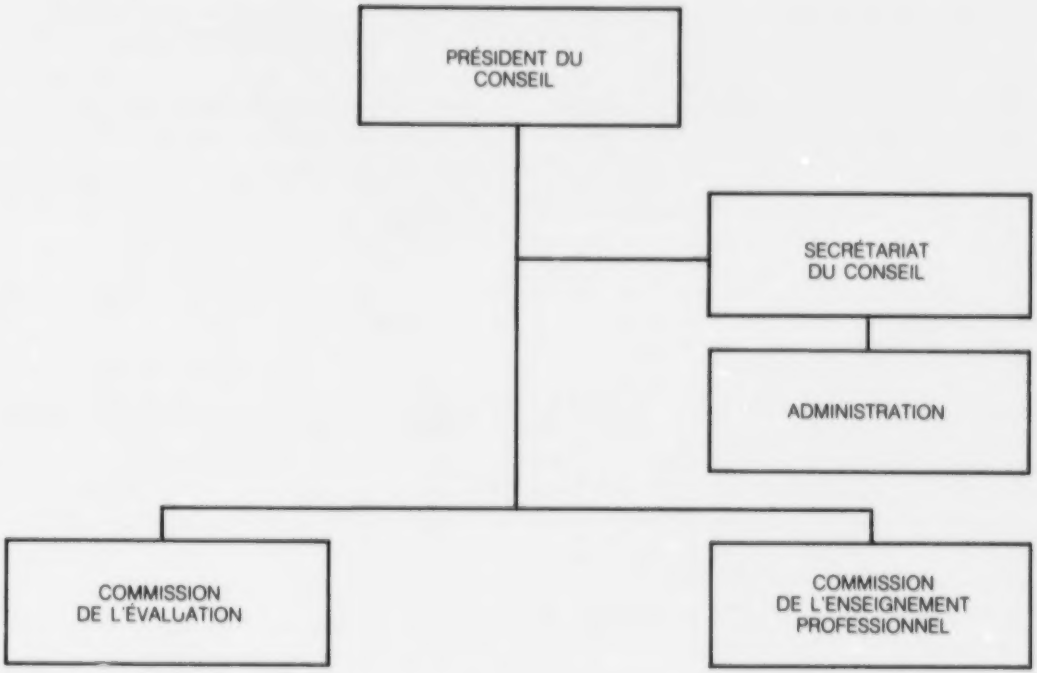

Le Conseil des universités

Mandat et pouvoirs

Le Conseil des universités a pour fonctions principales de donner des avis au ministre de l'Éducation sur les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, et de lui faire des recommandations sur les mesures à prendre pour répondre à ces besoins. C'est de sa propre initiative, ou à la demande du ministre, que le Conseil soumet ses avis et ses recommandations. Toutefois, le ministre de l'Éducation est tenu de le consulter sur un certain nombre de questions précisées par la *Loi du Conseil des universités* (S.Q. 1968, chapitre 64).

Le Conseil des universités doit transmettre au ministre, qui le communique à l'Assemblée nationale, un rapport annuel où se retrouve l'information détaillée sur son rôle, son budget, ses effectifs et ses activités.

Composition et comités

Composé de 17 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, le Conseil des universités est assisté par une commission de la recherche universitaire, organisme consultatif qui a pour fonction de lui donner des avis sur toute question relative à la recherche universitaire. Un comité de programmes dont les membres sont nommés par le Conseil et par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, est responsable de la coordination des programmes au sein du réseau universitaire du Québec.

Quant au comité du financement, il assiste le Conseil des universités dans la préparation de ses recommandations au ministre sur les principes et les méthodes de financement des universités, ainsi que sur l'allocation annuelle des subventions de fonctionnement et des subventions d'investissement aux universités.

Principales réalisations en 1981-1982

— Avis sur le financement du réseau universitaire et sur les activités du fonds FCAC (Formation des chercheurs et action concertée).

— Avis sur les programmes de spécialités médicales.

— Avis sur la formation en sciences infirmières.

— Avis sur la recherche nordique.

— Avis sur des Actions structurantes pour le développement de la recherche en biotechnologie et pour la recherche en océanographie.

— Enquête sur les étudiants à temps partiel.

— Avis sur neuf projets de nouveaux programmes d'enseignement.

— Avis sur le Fonds de développement pédagogique.

Orientations pour 1982-1983

— Mise en place de processus d'évaluation des programmes d'études et de recherches aux 2e et 3e cycles.

— Étude sur l'accès aux études supérieures.

— Évaluation de la Téluq (Téléenseignement de l'Université du Québec) et du Centre d'études universitaires de l'Abitibi-Témiscamingue dont les demandes de lettres patentes sont annoncées.

— Étude de certains programmes de 1er cycle qui présentent des recoupements avec des programmes similaires de l'enseignement collégial ou qui créent certains problèmes.

— Études en réponse à des demandes du ministre, par exemple sur le développement de la recherche en physique nucléaire.

— Études mini-sectorielles en médecine dentaire et en travail social.

— Étude sur les programmes de certificats.

— Étude sur l'impact du financement fédéral sur le développement du réseau universitaire et les problèmes de coordination engendrés par un tel financement.

— Étude sur le renouvellement des ressources humaines à l'université.

Personnel de direction du Conseil des universités

— Président :
Jacques L'Écuyer

— Secrétaire :
Madeleine Perron

— Commission de la recherche universitaire :
Présidente : Christiane Quérido
Secrétaire : Richard Simoneau

— Comité conjoint des programmes :
Président : Maurice Boisvert
Secrétaire : Claude Pinel

— Comité du financement :
Président : Maurice Cohen
Secrétaire : Claude Létourneau

Effectifs

	1981-1982
Cadres	3
Professionnels	6
Fonctionnaires	9
Total	**18**

* Prévisions

Budget (en milliers de dollars)

1981-1982	1982-1983*
988,8	1 018,6

* Prévisions

Organigramme — Conseil des universités

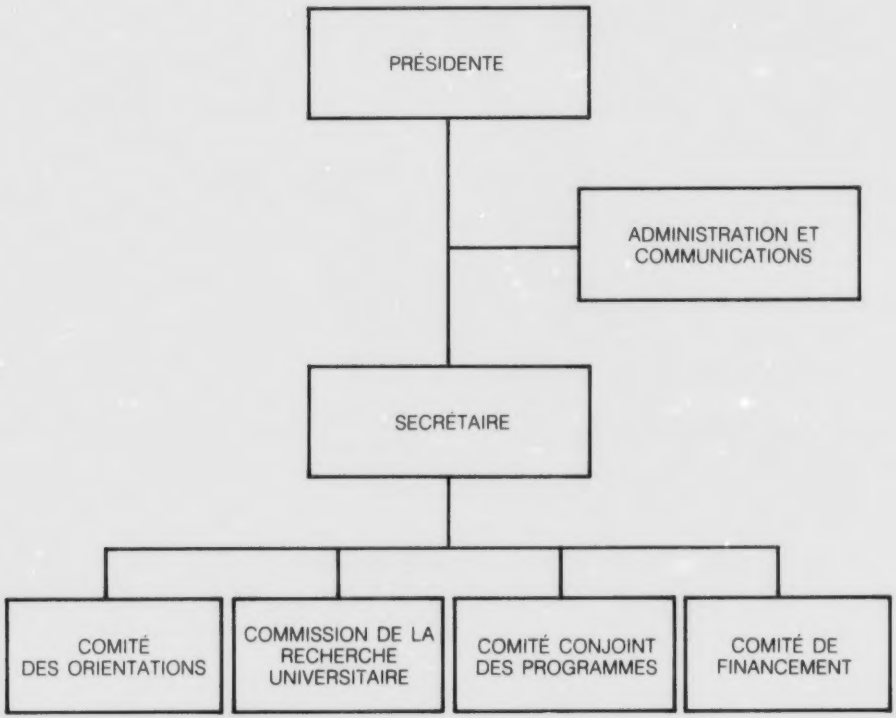

Troisième partie
Tableaux statistiques*

* Les données statistiques ont été regroupées et validées par la Direction des études économiques et démographiques.

Liste des tableaux

Organismes d'enseignement

Tableau 1
Nombre d'organismes d'enseignement, par catégorie, de 1977-1978 à 1981-1982 149

Tableau 2
Nombre d'écoles institutionnelles des commissions scolaires, selon le niveau d'enseignement, de 1977-1978 à 1981-1982 150

Effectif scolaire

Tableau 3
Effectif scolaire des réseaux public et privé selon le niveau d'enseignement, de 1977-1978 à 1981-1982 153

Tableau 4
Effectif scolaire du réseau public, selon le niveau d'enseignement de 1977-1978 à 1981-1982 154

Tableau 5
Effectif scolaire du réseau privé, selon le niveau d'enseignement de 1977-1978 à 1981-1982 155

Tableau 6
Effectif régulier à temps plein au collégial, selon le programme d'enseignement, de 1977-1978 à 1981-1982 156

Tableau 7
Inscriptions dans les universités du Québec, par cycle, session d'automne, de 1977 à 1981 156

Tableau 8
Inscriptions à l'éducation des adultes, selon les types de formation, de 1976-1977 à 1980-1981 157

Diplômés

Tableau 9
Diplômés de l'enseignement universitaire, selon le type de diplôme et le sexe, de 1975 à 1979 161

Tableau 10
Diplômés de l'enseignement universitaire, selon le grand secteur d'enseignement et le sexe, de 1975 à 1979
1er cycle: baccalauréats spécialisés 162

Tableau 11
Diplômés de l'enseignement universitaire, selon le grand secteur d'enseignement et le sexe, de 1975 à 1979
2e cycle: maîtrises 163

Tableau 12
Diplômés de l'enseignement universitaire, selon le grand secteur d'enseignement et le sexe, de 1975 à 1979
3e cycle: doctorats 164

Tableau 13
Diplômés de l'enseignement collégial (DEC), selon la formation, le sexe et le réseau d'enseignement, de 1976 à 1980 165

Tableau 14
Diplômés de l'éducation des adultes de niveau collégial (CEC) en formation professionnelle, selon le sexe et le réseau d'enseignement, de 1976 à 1980 166

Tableau 15
Diplômés de l'enseignement secondaire, selon le degré de scolarité, la formation et le sexe, réseaux public et privé, de 1977 à 1981 167

Tableau 16
Diplômés de l'éducation des adultes, sans niveau et de secondaire V, selon la formation et le sexe, réseau public, de 1975 à 1979 168

Personnel enseignant et non enseignant

Tableau 17
Personnel des commissions scolaires selon la catégorie et le statut d'emploi, de 1976-1977 à 1980-1981 171

Tableau 18
Personnel des CEGEP, selon le secteur d'occupation, la catégorie et le statut d'emploi, 1978-1979 et 1979-1980 172

Tableau 19
Personnel professionnel des universités, selon le statut et la classe d'emploi, de 1975-1976 à 1979-1980 173

Budget du ministère de l'éducation

Tableau 20
Dépenses du gouvernement du Québec et du ministère de l'Éducation, et produit intérieur brut de 1977-1978 à 1981-1982 177

Tableau 21
Budget du ministère de l'Éducation, selon les secteurs de dépenses, de 1977-1978 à 1981-1982 178

Revenus et dépenses de fonctionnement des organismes d'enseignement

Tableau 22
Revenus des commissions scolaires, selon la provenance, de 1976-1977 à 1979-1980 181

Tableau 23
Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, selon la nature de la dépense, de 1975-1976 à 1979-1980 182

Tableau 24
Dépenses de fonctionnement du service de l'enseignement régulier des CEGEP, selon le groupe budgétaire, de 1976-1977 à 1980-1981 183

Tableau 25
Revenus des universités selon la provenance, de 1976-1977 à 1980-1981 184

Tableau 26
Dépenses de fonctionnement des universités, selon le poste budgétaire, de 1976-1977 à 1980-1981 185

Coûts par étudiant

Tableau 27
Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, par élève, de 1976-1977 à 1979-1980 189

Tableau 28
Dépenses de fonctionnement des CEGEP, par élève, de 1976-1977 à 1980-1981 189

Tableau 29
Dépenses de fonctionnement des universités, par étudiant, de 1976-1977 à 1980-1981 190

Dépenses d'immobilisation et service de la dette à long terme

Tableau 30
Dépenses d'immobilisation des organismes d'enseignement, selon le niveau, de 1976-1977 à 1980-1981 193

Tableau 31
Dépenses des organismes d'enseignement au titre du Service de la dette à long terme, selon le niveau d'enseignement, pour les années financières gouvernementales, de 1976-1977 à 1980-1981 193

Subventions aux institutions privées

Tableau 32
Subventions du ministère de l'Éducation aux institutions privées, selon le niveau d'enseignement, de 1977-1978 à 1981-1982 197

L'aide financière aux étudiants

Tableau 33
Nombre et valeur des prêts aux étudiants, selon la catégorie d'études, de 1977-1978 à 1981-1982 201

Tableau 34
Nombre et valeur des bourses aux étudiants, selon la catégorie d'études, de 1977-1978 à 1981-1982 201

Tableau 35
Valeur moyenne des prêts et des bourses, selon la catégorie d'études, de 1977-1978 à 1981-1982 202

Organismes d'enseignement

Tableau 1

Nombre d'organismes d'enseignement, par catégorie, de 1977-1978 à 1981-1982

Catégories d'organismes	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Commissions scolaires catholiques	218	214	213	213	213
Régionales	43	40	39	39	39
Locales	154	145	142	142	141
Intégrées	21	29	32	32	33
Commissions scolaires protestantes	33	33	31	31	31
Régionales	8	8	7	7	7
Locales	19	19	17	17	17
Intégrées	6	6	7	7	7
Commissions scolaires multiconfessionnelles	2	4	4	4	4
Intégrées	2	4	4	4	4
Ensemble des commissions scolaires	253	251	248	248	248
Régionales	51	48	46	46	46
Locales	173	164	159	159	158
Intégrées	29	39	43	43	44
CEGEP et campus[1]	46	46	46	46	46
Universités et constituantes[2]	18	19	19	19	19
Écoles gouvernementales	57	48	48	49	46
Institutions privées (D.I.P., R.F.S., P.E.)[3]	338	322	317	306	320

Source : Système d'information sur les organismes

[1] Sans compter les collèges régionaux.

[2] Sans compter le siège social de l'Université du Québec.

[3] D.I.P. : déclarée d'intérêt public; R.F.S. : reconnue aux fins de subvention; P.E. : permis d'enseignement autre que de culture personnelle.

Tableau 2

Nombre d'écoles institutionnelles des commissions scolaires, selon le niveau d'enseignement, de 1977-1978 à 1981-1982

Niveau d'enseignement de l'école	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Primaire	1 957	1 930	1 900	1 890	1 813
Secondaire	658	632	613	586	529
Primaire — Secondaire	200	205	201	194	225
Total	**2 815**	**2 767**	**2 714**	**2 670**	**2 567**

Source: Formulaires « Sommaire de l'école au 30 septembre » (1977-1978 à 1980-1981) et « Fiche d'identité de l'élève 1981-1982 ».

Effectif scolaire

Tableau 3

Effectif scolaire des réseaux public et privé, selon le niveau d'enseignement, de 1977-1978 à 1981-1982

Niveau d'enseignement	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Prématernelle	**6 119**	**6 173**	**6 171**	**7 082**	**7 055**
Classe régulière	6 119	6 173	6 171	6 948	6 920
Classe d'adaptation scolaire	—	—	—	134	135
Maternelle	**84 820**	**83 608**	**83 517**	**88 300**	**88 107**
Classe régulière	84 258	83 091	82 903	87 772	87 513
Classe d'adaptation scolaire	562	517	614	528	594
Primaire	**622 143**	**590 714**	**570 899**	**558 370**	**552 073**
Classe régulière	556 229	526 540	509 058	500 442	495 749
Classe d'adaptation scolaire	65 914	64 174	61 841	57 928	56 324
Secondaire	**643 094**	**618 702**	**594 284**	**559 864**	**536 576**
Classe régulière: général	497 604	477 284	451 964	427 307	417 921
Classe régulière: professionnel	106 692	101 708	102 188	94 523	82 207
Classe d'adaptation scolaire	38 798	39 710	40 132	38 034	36 448
Sous-total du précollégial	**1 356 176**	**1 299 197**	**1 254 871**	**1 213 616**	**1 183 811**
Classe régulière	1 250 902	1 194 796	1 152 284	1 116 992	1 090 310
Classe d'adaptation scolaire	105 274	104 401	102 587	96 624	93 501
Collégial	**135 295**	**137 154**	**134 300**	**135 319**	**140 928**
Général	72 846	72 246	67 092	68 014	71 920
Professionnel	62 449	64 908	67 208	67 305	69 008
Total	**1 491 471**	**1 436 351**	**1 389 171**	**1 348 935**	**1 324 739**

Sources: Tableaux 4 et 5

Tableau 4

Effectif scolaire du réseau public, selon le niveau d'enseignement, de 1977-1978 à 1981-1982

Niveau d'enseignement	1977-1978		1978-1979		1979-1980		1980-1981		1981-1982[3]	
	Commissions scolaires[2] CEGEP	Autres organismes[1]	Commissions scolaires[2] CEGEP	Autres organismes[1]	Commissions scolaires[2] CEGEP	Autres organismes[1]	Commissions scolaires[2] CEGEP	Autres organismes[1]	Commissions scolaires[2] CEGEP	Autres organismes[1]
Prématernelle	**3 976**	**551**	**4 205**	**205**	**4 262**	**138**	**5 128**	**358**	**5 193**	**—**
Classe régulière	3 976	551	4 205	205	4 262	138	4 994	358	5 058	—
Classe d'adaptation scolaire	—	—	—	—	—	—	134	—	135	—
Maternelle	**82 063**	**808**	**81 223**	**395**	**81 215**	**323**	**85 510**	**427**	**85 707**	**—**
Classe régulière	81 626	768	80 778	395	80 698	291	85 042	426	85 177	—
Classe d'adaptation scolaire	437	40	445	—	517	32	468	1	530	—
Primaire	**601 081**	**6 597**	**572 316**	**3 428**	**553 159**	**2 119**	**538 283**	**2 807**	**534 063**	**—**
Classe régulière	536 476	6 169	509 036	3 428	492 433	1 885	481 370	2 581	478 599	—
Classe d'adaptation scolaire	64 605	428	63 280	—	60 726	234	56 913	226	55 464	—
Secondaire	**571 925**	**3 504**	**549 628**	**2 710**	**523 813**	**2 812**	**490 784**	**1 561**	**468 613**	**355**
Classe régulière: général	433 524	2 453	413 117	2 710	388 028	1 942	363 871	803	354 823	355
Classe régulière: professionnel	100 296	748	97 315	—	96 331	782	89 535	758	78 059	—
Classe d'adaptation scolaire	38 105	303	39 196	—	39 454	88	37 378	—	35 731	—
Sous-total du précollégial	**1 259 045**	**11 460**	**1 207 372**	**6 738**	**1 162 449**	**5 392**	**1 119 705**	**5 153**	**1 093 576**	**355**
Classe régulière	1 155 898	10 689	1 104 451	6 738	1 061 752	5 038	1 024 812	4 926	1 001 716	355
Classe d'adaptation scolaire	103 147	771	102 921	—	100 697	354		227	91 860	—
Collégial	**118 354**	**1 441**	**120 704**	**1 785**	**117 353**	**2 052**	**118 072**	**1 909**	**123 349**	**1 769**
Général	61 762	402	61 624	506	56 999	398	57 628	396	61 315	297
Professionnel	56 592	1 039	59 080	1 279	60 354	1 654	60 444	1 513	62 034	1 472
Total	**1 337 399**	**12 901**	**1 328 076**	**8 523**	**1 279 802**	**7 444**	**1 237 777**	**7 062**	**1 216 925**	**2 124**

Sources: • Clientèle scolaire des organismes d'enseignement, Statistiques de l'enseignement 1977-1978 à 1980-1981;
• Compilation des « Fiches d'identité de l'élève 1981-1982 » et des « Données complémentaires relatives aux élèves de l'école » (commissions scolaires)
• Compilation des « Déclarations officielles des clientèles au 30 septembre 1981 » (institutions privées associées);
• Exploitation du « Système d'information des clientèles du collégial » (SICC).

[1] Cette catégorie d'organismes comprend la clientèle sous association des institutions privées et celle des écoles gouvernementales. Le dénombrement de ces écoles est incomplet.

[2] Excluant les classes d'accueil pour immigrants: 1977-1978: 3 268 élèves, 1978-1979: 5 929 élèves, 1979-1980: 7 659 élèves, 1980-1981: 10 310 élèves, 1981-1982: 3 426 élèves.

[3] Données préliminaires.

Tableau 5

Effectif scolaire du réseau privé[1], selon le niveau d'enseignement, de 1977-1978 à 1981-1982

Niveau d'enseignement	1977-1978		1978-1979		1979-1980		1980-1981		1981-1982[2]	
	Institutions		Institutions		Institutions		Institutions		Institutions	
	subventionnées	non subventionnées[3]	subventionnées	non subventionnées[3]	subventionnées	non subventionnées[3]	subventionnées	non subventionnées[3]	subventionnées	non subventionnées[3]
Prématernelle	**4**	**1 588**	**—**	**1 763**	**107**	**1 664**	**—**	**1 596**	**—**	**1 862**
Classe régulière	4	1 588	—	1 763	107	1 664	—	1 596	—	1 862
Classe d'adaptation scolaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Maternelle	**776**	**1 173**	**779**	**1 211**	**780**	**1 199**	**855**	**1 508**	**859**	**1 541**
Classe régulière	691	1 173	707	1 211	715	1 199	796	1 508	795	1 541
Classe d'adaptation scolaire	85	—	72	—	65	—	59	—	64	—
Primaire	**8 641**	**5 824**	**8 943**	**6 027**	**9 646**	**5 975**	**9 746**	**7 534**	**10 214**	**7 796**
Classe régulière	7 760	5 824	8 049	6 027	8 765	5 975	8 957	7 534	9 354	7 796
Classe d'adaptation scolaire	881	—	894	—	881	—	789	—	860	—
Secondaire	**64 283**	**3 382**	**64 033**	**2 331**	**64 528**	**3 131**	**65 081**	**2 438**	**65 127**	**2 481**
Classe régulière: général	61 421	206	61 214	243	61 714	280	62 337	296	62 442	301
Classe régulière: professionnel	2 472	3 176	2 305	2 088	2 224	2 851	2 088	2 142	1 968	2 180
Classe d'adaptation scolaire	390	—	514	—	590	—	656	—	717	—
Sous-total du précollégial	**73 704**	**11 967**	**73 755**	**11 332**	**75 061**	**11 969**	**75 682**	**13 076**	**76 200**	**13 680**
Classe régulière	72 348	11 967	72 275	11 332	73 525	11 969	74 178	13 076	74 559	13 680
Classe d'adaptation scolaire	1 356	—	1 480	—	1 536	—	1 504	—	1 641	—
Collégial	**15 206**	**294**	**14 388**	**277**	**14 696**	**199**	**15 145**	**193**	**15 605**	**205**
Général	10 527	155	9 941	175	9 496	199	9 797	193	10 103	205
Professionnel	4 679	139	4 447	102	5 200	—	5 348	—	5 502	—
Total	**88 910**	**12 261**	**88 143**	**11 609**	**89 757**	**12 168**	**90 827**	**13 269**	**91 805**	**13 885**

Sources: • Clientèle scolaire des organismes d'enseignement « Statistiques de l'enseignement de 1977-1978 à 1980-1981 »;
• Compilation des « Déclarations officielles des clientèles au 30 septembre 1981 »;
• Exploitation du « Système d'information des clientèles du collégial ».

1 Pour les fins de ce tableau, la clientèle du réseau privé comprend la clientèle des institutions déclarées d'intérêt public (DIP), celle des institutions reconnues pour fins de subvention (RFS) et celle des établissements ayant un permis d'enseignement autre que de culture personnelle. La clientèle sous association n'est pas incluse dans ce tableau, mais elle apparaît dans la catégorie «Autres organismes» du Tableau 4.

2 Données préliminaires.

3 Le dénombrement des institutions privées non subventionnées est incomplet.

Tableau 6

Effectif régulier à temps plein au collégial, selon le programme d'enseignement, de 1977-1978 à 1981-1982

Programme d'enseignement	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Formation générale	**72 846**	**72 246**	**67 092**	**68 014**	**71 92**
Sciences de la santé, pures et appliquées	25 651	24 180	21 926	22 603	23 59
Sciences humaines	28 690	28 642	26 357	26 518	27 83
Sciences de l'administration	9 027	9 350	9 150	8 939	9 20
Arts	3 385	4 009	3 843	4 326	4 41
Lettres	5 033	4 957	4 535	4 207	4 11
Hors diplôme d'études collégiales	601	580	944	1 010	1 12
Non déterminé	459	528	337	411	1 62
Formation professionnelle	**62 449**	**64 908**	**67 208**	**67 305**	**69 00**
Techniques biologiques	15 305	14 807	13 953	13 022	12 89
Techniques physiques	14 384	15 461	15 701	15 973	16 69
Techniques humaines	8 044	8 497	8 539	8 802	8 74
Techniques de l'administration	20 890	22 413	24 788	25 224	26 27
Arts	3 571	3 551	4 025	4 093	4 19
Lettres	42	47	57	67	6
Hors diplôme d'études collégiales	213	132	145	124	13
Non déterminé	—	—	—	—	—
Total	**135 295**	**137 154**	**134 300**	**135 319**	**140 92**

Source : Clientèle scolaire des organismes d'enseignement « Statistiques de l'enseignement de 1977-1978 à 1980-1981. Exploitation du « Système d'information des clientèles du collégial » (SICC).

[1] Données préliminaires.

Tableau 7

Inscriptions dans les universités du Québec, par cycle, session d'automne, de 1977 à 1981

Cycle d'étude	1977	1978	1979	1980	1981
1er cycle	**133 732**	**144 390**	**153 817**	**163 452**	**165 69**
Temps plein	69 342	71 841	75 613	76 860	78 44
Temps partiel	64 390	72 549	78 204	86 592	87 25
2e et 3e cycles	**20 859**	**22 917**	**23 653**	**25 617**	**25 55**
Temps plein	9 464	9 725	8 915	10 399	10 41
Temps partiel	11 395	13 192	14 738	15 218	15 14
Total	**154 591**	**167 307**	**177 470**	**189 069**	**191 24**
Temps plein	78 806	81 566	84 528	87 259	88 85
Temps partiel	75 785	85 741	92 942	101 810	102 39

Source : Registraires des universités

[1] Données préliminaires.

Tableau 8

Inscriptions[1] à l'éducation des adultes, selon les types de formation, de 1976-1977 à 1980-1981

Types de formation	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981[2]
Formation générale à temps plein	16 232	16 335	13 331	12 241	11 286
Formation générale à temps partiel	100 153	110 885	110 867	96 839	103 213
Cours de langue parlée	461	—	3 507	4 286	7 712
Formation professionnelle à temps plein					
niveau secondaire	22 251	22 434	16 776	16 266	17 142
niveau collégial	3 579	3 080	3 511	4 452	4 312
autres organismes	684	873	948	1 048	1 053
Formation professionnelle à temps partiel					
niveau secondaire	42 732	38 858	79 831	73 055	88 622
niveau collégial	27 835	29 577	35 366	67 217[3]	73 246[3]
autres organismes	1 907	1 761	2 325	1 972	2 202
Formation socio-culturelle	165 006	276 770	304 948	284 332	268 109
Cours autofinancés	69 793	7 176	8 219	32 914	43 122
Cours de gestion des petites entreprises[4]	4 679	4 353	4 287	—	—
Total	**455 312**	**512 102**	**583 916**	**594 622**	**620 019**

Source: Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA)

[1] Du 1er juillet au 30 juin

[2] Données préliminaires

[3] Incluant les inscriptions aux cours de gestion des petites entreprises

[4] Du 1er avril au 31 mars

Diplômés

Tableau 9

Diplômés de l'enseignement universitaire, selon le type de diplôme et le sexe, de 1975 à 1979

Type de diplôme		1975	1976	1977	1978	1979
1er cycle	M	9 825	9 879	10 413	11 214	10 923
Baccalauréats spécialisés	F	6 897	7 209	7 921	9 205	9 107
	T	16 722	17 088	18 334	20 419	20 030
2e cycle	M	1 780	1 781	1 792	2 084	1 854
Maîtrises	F	734	895	914	1 041	1 047
	T	2 514	2 676	2 706	3 125	2 901
3e cycle	M	280	261	218	280	236
Doctorats	F	74	79	56	88	97
	T	354	340	274	368	333
Sous-total	M	11 885	11 921	12 423	13 578	13 013
	F	7 705	8 183	8 891	10 334	10 251
	T	19 590	20 104	21 314	23 912	23 264
Certificats	M	1 401	2 042	1 830	2 920	3 337
	F	1 404	2 464	2 189	4 320	5 033
	T	2 805	4 506	4 019	7 240	8 370
Diplômes	M	630	717	655	1 090	729
	F	425	725	466	548	384
	T	1 055	1 442	1 121	1 638	1 113
Sous-total	M	2 031	2 759	2 485	4 010	4 066
	F	1 829	3 189	2 655	4 868	5 417
	T	1 860	5 948	5 140	8 878	9 483
Baccalauréats en pédagogie	M	178	26	30	40	17
	F	37	227	254	269	199
	T	215	253	284	309	216
Baccalauréats ès arts	M	2	26	31	147	112
	F	3	33	26	107	53
	T	5	59	57	254	165
Sous-total	M	180	52	61	187	129
	F	40	260	280	376	252
	T	220	312	341	563	381
Total	**M**	**14 096**	**14 732**	**14 969**	**17 775**	**17 208**
	F	**9 574**	**11 632**	**11 826**	**15 578**	**15 920**
	T	**23 670**	**26 364**	**26 795**	**33 353**	**33 128**

Source : Registraire des universités

Tableau 10

Diplômés de l'enseignement universitaire, selon le grand secteur d'enseignement et le sexe, de 1975 à 1979

1er cycle: Baccalauréats spécialisés

Grand secteur d'enseignement		1975	1976	1977	1978	1979
Sciences de la santé	M	787	844	834	783	739
Groupe médical	F	350	469	431	451	479
	T	3 137	1 313	1 265	1 234	1 218
Sciences de la santé	M	36	38	69	59	64
Groupe paramédical	F	520	560	635	551	544
	T	556	598	704	610	608
Sciences pures	M	1 060	1 123	1 242	1 242	1 050
	F	486	541	643	772	753
	T	1 546	1 664	1 885	2 014	1 803
Sciences appliquées	M	1 535	1 471	1 624	1 908	2 066
	F	157	145	190	255	285
	T	1 692	1 616	1 814	2 163	2 351
Sciences humaines	M	2 679	2 601	2 654	2 946	2 666
	F	1 820	2 023	2 188	2 452	2 373
	T	4 499	4 624	4 842	5 398	5 039
Éducation	M	1 380	1 186	1 219	1 366	1 502
	F	2 064	2 002	2 046	2 693	2 723
	T	3 444	3 188	3 265	4 059	4 225
Administration	M	1 705	2 039	2 146	2 222	2 271
	F	276	415	544	654	780
	T	1 981	2 454	2 690	2 876	3 051
Arts	M	189	235	204	305	253
	F	356	367	391	467	417
	T	545	602	595	772	670
Lettres	M	454	342	422	383	312
	F	868	687	853	910	753
	T	1 322	1 029	1 275	1 293	1 065
Total	**M**	**9 825**	**9 879**	**10 413**	**11 214**	**10 923**
	F	**6 897**	**7 209**	**7 921**	**9 205**	**9 107**
	T	**16 722**	**17 088**	**18 334**	**20 419**	**20 030**

Source: Registraire des universités

Tableau 11

Diplômés de l'enseignement universitaire, selon le grand secteur d'enseignement et le sexe, de 1975 à 1979

2e cycle: Maîtrises

Grand secteur d'enseignement		1975	1976	1977	1978	1979
Sciences de la santé Groupe médical	M	26	37	25	19	18
	F	30	26	31	41	49
	T	56	63	56	60	77
Sciences de la santé Groupe paramédical	M	4	1	5	5	7
	F	28	19	34	28	67
	T	32	20	39	33	74
Sciences pures	M	234	261	237	290	235
	F	63	62	85	87	79
	T	297	323	322	377	314
Sciences appliquées	M	292	259	362	389	360
	F	30	26	31	43	40
	T	322	285	393	432	400
Sciences humaines	M	472	532	414	538	473
	F	227	299	256	348	314
	T	699	831	670	886	787
Éducation	M	200	188	229	239	187
	F	124	192	188	193	193
	T	324	380	417	432	380
Administration	M	452	423	424	484	483
	F	123	162	161	166	187
	T	575	585	585	650	670
Arts	M	13	8	15	16	33
	F	17	23	28	26	41
	T	30	31	43	42	74
Lettres	M	87	72	81	104	48
	F	92	86	100	109	77
	T	179	158	181	213	125
Total	**M**	**1 780**	**1 731**	**1 792**	**2 084**	**1 854**
	F	**734**	**895**	**914**	**1 041**	**1 047**
	T	**2 514**	**2 678**	**2 706**	**3 125**	**2 901**

Source: Registraire des universités

Tableau 12

Diplômés de l'enseignement universitaire, selon le grand secteur d'enseignement et le sexe, de 1975 à 1979

3e cycle: Doctorats

Grand secteur d'enseignement		1975	1976	1977	1978	1979
Sciences de la santé	M	2	16	12	16	4
Groupe médical	F	3	5	5	5	7
	T	5	21	17	21	11
Sciences de la santé	M	—	—	—	—	—
Groupe paramédical	F	—	—	—	—	—
	T	—	—	—	—	—
Sciences pures	M	117	109	90	112	76
	F	24	29	9	22	19
	T	141	138	99	134	95
Sciences appliquées	M	51	37	41	49	43
	F	2	4	—	5	7
	T	53	41	41	54	50
Sciences humaines	M	77	72	52	76	82
	F	22	22	22	36	40
	T	99	94	74	112	122
Éducation	M	9	14	6	9	9
	F	8	3	5	6	9
	T	17	17	11	15	18
Administration	M	1	4	1	1	6
	F	—	—	—	—	—
	T	1	4	1	1	6
Arts	M	1	—	2	1	1
	F	1	—	1	2	1
	T	2	—	3	3	2
Lettres	M	22	9	14	16	15
	F	14	16	14	12	14
	T	36	25	28	28	29
Total	**M**	**280**	**261**	**218**	**280**	**238**
	F	**74**	**79**	**56**	**88**	**97**
	T	**354**	**340**	**274**	**368**	**333**

Source: Registraire des universités

Tableau 13

Diplômés de l'enseignement collégial (DEC)[1], selon la formation, le sexe et le réseau d'enseignement, de 1976 à 1980

Réseau d'enseignement et formation		1976	1977	1978	1979	1980
Réseau public	**M**	**11 465**	**12 861**	**14 072**	**14 559**	**13 615**
	F	**12 818**	**14 132**	**15 730**	**17 200**	**16 082**
	T	**24 283**	**26 793**	**29 802**	**31 759**	**29 697**
Générale	M	8 050	9 027	9 902	9 944	8 722
	F	6 921	8 107	8 973	9 763	8 649
	T	14 971	17 134	18 875	19 707	17 371
Professionnelle	M	3 415	3 634	4 170	4 615	4 893
	F	5 897	6 025	6 757	7 437	7 433
	T	9 312	9 659	10 927	12 052	12 326
Réseau privé	**M**	**2 000**	**2 294**	**2 406**	**2 450**	**2 034**
	F	**2 164**	**2 711**	**2 915**	**3 041**	**2 632**
	T	**4 164**	**5 005**	**5 321**	**5 491**	**4 666**
Générale	M	1 805	2 008	1 980	1 944	1 628
	F	1 552	1 859	1 935	1 838	1 573
	T	3 357	3 867	3 915	3 782	3 201
Professionnelle	M	195	286	426	506	406
	F	612	852	980	1 203	1 059
	T	807	1 138	1 406	1 709	1 465
Réseaux public et privé	**M**	**13 465**	**14 955**	**16 478**	**17 009**	**15 649**
	F	**14 982**	**16 843**	**18 645**	**20 241**	**18 714**
	T	**28 447**	**31 798**	**35 123**	**37 250**	**34 363**
Générale	M	9 855	11 035	11 882	11 888	10 350
	F	8 473	9 966	10 908	11 601	10 222
	T	18 328	21 001	22 790	23 489	20 572
Professionnelle	M	3 610	3 920	4 596	5 121	5 299
	F	6 509	6 877	7 737	8 640	8 492
	T	10 119	10 797	12 333	13 761	13 791

Source : Fichier « Diplômés du collégial » au 82-04-01

[1] Diplôme d'études collégiales

Tableau 14

Diplômés de l'éducation des adultes de niveau collégial (CEC)[1] en formation professionnelle, selon le sexe et le réseau d'enseignement, de 1976 à 1980

Réseau d'enseignement et formation		1976	1977	1978	1979	1980
Réseau public						
Professionnelle	M	233	365	223	323	234
	F	392	380	277	273	298
	T	625	745	500	596	532
Réseau privé						
Professionnelle	M	15	21	14	6	4
	F	41	39	62	54	17
	T	56	60	76	60	21
Réseaux public et privé						
Professionnelle	M	248	386	237	329	238
	F	433	419	339	327	315
	T	682	805	576	656	553

Source : Fichier « Diplômés du collégial » au 82-04-01
[1] Certificat d'études collégiales

Tableau 15

Diplômés de l'enseignement secondaire, selon le degré de scolarité, la formation et le sexe, réseaux public et privé, de 1977 à 1981

Degré et formation		1977	1978	1979	1980	1981
Secondaire						
Professionnelle (court)	M	2 278	2 951	2 850	2 811	3 078
	F	920	1 060	1 015	1 206	1 192
	T	3 198	4 011	3 865	4 017	4 270
Secondaire V						
Générale	M	31 034	30 775	27 732	27 541	28 148
	F	37 017	32 411	29 460	30 361	31 236
	T	68 051	63 186	57 192	57 902	59 384
Professionnelle	M	9 202	10 972	10 715	11 082	11 177
	F	12 127	13 282	12 238	13 098	12 184
	T	21 329	24 254	22 953	24 180	23 361
Total	M	40 236	41 747	38 447	38 623	39 325
	F	49 144	45 693	41 698	43 459	43 420
	T	89 380	87 440	80 145	82 082	82 745
Total						
Générale	M	31 034	30 775	27 732	27 541	28 148
	F	37 017	32 411	29 460	30 361	31 236
	T	68 051	63 186	57 192	57 902	59 384
Professionnelle	M	11 480	13 923	13 565	13 893	14 255
	F	13 047	14 342	13 253	14 304	13 376
	T	24 527	28 265	26 818	28 197	27 631
Total	M	42 514	44 698	41 297	41 434	42 403
	F	50 064	46 753	42 713	44 665	44 612
	T	92 578	91 451	84 010	86 099	87 015

Source : Fichier « Déclaration des clientèles scolaires » 1981-1982 au 82-04-01

Tableau 16

Diplômés de l'éducation des adultes, sans niveau et de secondaire V, selon la formation et le sexe, réseau public, de 1975 à 1979

Degré et formation		1975	1976	1977	1978	1979
Sans niveau						
Professionnelle	M	108	380	553	940	948
	F	243	190	751	456	627
	T	351	570	1 304	1 396	1 575
Secondaire V						
Générale	M	983	1 050	1 231	2 978	2 598
	F	1 058	847	1 039	3 200	2 522
	T	2 041	1 897	2 270	6 178	5 120
Professionnelle	M	51	178	180	368	308
	F	344	570	477	1 446	1 295
	T	395	748	657	1 814	1 603
Total	M	1 034	1 228	1 411	2 346	2 906
	F	1 402	1 417	1 516	4 646	3 817
	T	2 436	2 645	2 927	7 992	6 723
Total						
Générale	M	983	1 050	1 231	2 978	2 598
	F	1 058	847	1 039	3 200	2 522
	T	2 041	1 897	2 270	6 178	5 120
Professionnelle	M	159	558	733	1 308	1 256
	F	587	760	1 228	1 902	1 922
	T	746	1 318	1 961	3 210	3 178
Total[1]	M	1 142	1 608	1 964	4 286	3 854
	F	1 645	1 607	2 267	5 102	4 444
	T	2 787	3 215	4 231	9 388	8 298

Source : Système d'information au ministère de l'Éducation de la clientèle adulte (SIMCA)

[1] Les résultats obtenus correspondent au nombre de certificats ou d'attestations de formation émis par le ministère de l'Éducation et non pas au nombre de diplômés : le même individu pouvant recevoir durant une année plus qu'un diplôme.

Personnel enseignant et non enseignant

Tableau 17

Personnel des commissions scolaires, selon la catégorie et le statut d'emploi, de 1976-1977 à 1980-1981

Catégorie d'emploi	1976-1977		1977-1978		1978-1979		1979-1980		1980-1981	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
Enseignant à la maternelle					**2 507**	**233**	**2 607**	**224**	**2 825**	**243**
Classe régulière	2 391	313	2 176	327	2 453	232	2 545	221	2 725	239
Classe d'adaptation scolaire					54	1	62	3	100	4
Enseignant au primaire					**30 530**	**793**	**29 990**	**875**	**28 499**	**935**
Classe régulière	26 938	682	26 103	596	25 916	692	25 462	745	24 252	814
Classe d'adaptation scolaire					4 614	101	4 528	130	4 247	121
Enseignant au secondaire					**37 234**	**583**	**36 228**	**740**	**33 997**	**557**
Classe régulière	35 357	682	34 193	665	33 263	514	32 103	627	30 203	511
Classe d'adaptation scolaire					3 971	69	4 125	113	3 794	46
Suppléant régulier					**225**	**9**	**295**	**1**	**388**	**3**
Sous-total: enseignant[1]	**73 041**	**1 862**	**71 859**	**1 850**	**70 496**	**1 618**	**69 120**	**1 840**	**65 709**	**1 738**
Classe régulière	64 686	1 677	62 472	1 588	61 632	1 438	60 110	1 593	57 180	1 564
Classe d'adaptation scolaire	8 355	185	9 387	262	8 639	171	8 715	246	8 141	171
Suppléant régulier					225	9	295	1	388	3
Hors cadre et cadre[2]	**1 719**	**91**	**1 685**	**118**	**1 391**	**4**	**1 365**	**6**	**1 359**	**8**
Cadre des écoles[3]	**4 197**	**50**	**4 119**	**36**	**4 044**	**8**	**3 976**	**12**	**3 858**	**10**
Gérance[2]	**844**	**2**	**838**	**3**	**820**	**1**	**816**	**—**	**813**	**1**
Professionnel[2]	**3 933**	**425**	**3 825**	**551**	**3 437**	**431**	**3 541**	**420**	**3 577**	**351**
Soutien[2]	**20 210**	**3 075**	**19 817**	**3 281**	**18 559**	**3 003**	**18 401**	**2 028**	**18 141**	**1 785**
Technique	2 823	1 227	2 752	1 414	2 747	1 066	2 843	268	2 860	248
Administratif	9 712	584	9 439	623	8 591	665	8 474	582	8 172	456
Ouvrier qualifié	1 354	37	1 366	22	1 391	31	1 375	6	1 352	3
Entretien et services	6 321	1 227	6 260	1 222	5 830	1 241	5 709	1 172	5 757	1 078
Total	**103 944**	**5 505**	**102 143**	**5 839**	**98 747**	**5 065**	**97 219**	**4 306**	**93 457**	**3 893**

Sources: • Personnel des commissions scolaires de 1975-1976 à 1977-1978 - Statistiques de l'enseignement pour 1977-1978 -
• Fichiers - Personnel individuel - pour 1978-1979 et 1979-1980.
• Système informatisé individuel sur les personnels des commissions scolaires pour 1980-1981 (PERCOS)

[1] Excluant le personnel à l'éducation des adultes.

[2] Incluant le personnel à l'éducation des adultes pour les années 1976-1977 et 1977-1978.

[3] Données préliminaires.

Tableau 18

Personnel des CEGEP[1], selon le secteur d'occupation, la catégorie et le statut d'emploi, 1978-1979 et 1979-1980

	1978-1979				1979-1980			
	Enseignement régulier	Éducation des adultes	Services auxiliaires	Total	Enseignement régulier	Éducation des adultes	Services auxiliaires	Total
Enseignant	**11 225**	**2 556**	**—**	**13 781**	**11 198**	**3 313**	**—**	**14 511**
Temps plein	8 728	54	—	8 782	8 853	44	—	8 897
Temps partiel	2 497	2 502	—	4 999	2 345	3 269	—	5 614
Hors cadre et cadre	**474**	**27**	**8**	**509**	**501**	**34**	**7**	**542**
Temps plein	463	26	8	497	482	33	7	522
Temps partiel	11	1	—	12	19	1	—	20
Gérance	**143**	**9**	**24**	**176**	**163**	**10**	**29**	**202**
Temps plein	141	8	23	172	160	9	28	197
Temps partiel	2	1	1	4	3	1	1	5
Professionnel	**861**	**112**	**11**	**984**	**829**	**127**	**14**	**970**
Temps plein	838	109	11	958	811	118	14	943
Temps partiel	23	3	—	26	18	9	—	27
Soutien : technique	**1 466**	**24**	**36**	**1 526**	**1 507**	**29**	**32**	**1 568**
Temps plein	1 410	20	35	1 465	1 436	19	30	1 485
Temps partiel	56	4	1	61	71	10	2	83
Soutien : administratif	**2 086**	**147**	**79**	**2 312**	**2 097**	**158**	**83**	**2 338**
Temps plein	2 015	139	72	2 226	1 992	148	77	2 217
Temps partiel	71	8	7	86	105	10	6	121
Soutien : ouvrier qualifié	**328**	**—**	**5**	**333**	**346**	**1**	**9**	**356**
Temps plein	324	—	5	329	340	1	9	350
Temps partiel	4	—	—	4	6	—	—	6
Soutien : entretien et services	**756**	**4**	**187**	**949**	**752**	**6**	**181**	**939**
Temps plein	717	4	166	887	708	5	152	865
Temps partiel	41	—	21	62	44	1	29	74
Total	**17 341**	**2 879**	**350**	**20 570**	**17 393**	**3 678**	**355**	**21 426**
Temps plein	14 636	360	320	15 316	14 782	377	317	15 476
Temps partiel	2 705	2 519	30	5 254	2 611	3 301	38	5 950

Source : Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux 1978-1979 et 1979-1980

[1] Excluant les professionnels ayant un statut de surnuméraire ou de remplaçant et le personnel de soutien ayant un statut de remplaçant ou d'occasionnel. Excluant aussi le personnel régulier, qui pour diverses raisons, n'a pas travaillé pendant l'année.

Tableau 19

Personnel professionnel des universités, selon le statut et la classe d'emploi, de 1975-1976 à 1979-1980

Statut et classe d'emploi	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980[6]
Personnel à temps plein	9 442	9 774	9 930	9 917	9 899
Direction (enseignement et recherche)[1]	816	940	897	857	845
Direction (autres fonctions)[2]	519	517	509	623	615
Professeur / chercheur	6 123	6 182	6 264	6 289	6 348
Auxiliaire (enseignement et recherche)[3]	181	141	189	72	49
Professionnel non enseignant[4]	1 803	1 994	2 071	2 076	2 042
Personnel à temps partiel	18 407	17 181	18 780	N.D.	N.D.
Congé sabbatique	359	407	454	555	578
Congé d'étude	210	174	157	177	168
Haute direction[5]	77	77	78	77	80
Total	**28 495**	**27 613**	**29 399**	**10 726**	**10 725**

Source : Caractérisation des masses salariales, Direction générale de l'enseignement supérieur

[1] Doyens, directeurs de département ou de faculté, etc.

[2] Directeurs des services aux étudiants, de la vie étudiante, des terrains et bâtiments, etc.

[3] Répétiteurs, surveillants, correcteurs, etc.

[4] Administrateurs, psychologues, analyste en informatique, etc.

[5] Recteurs, vice-recteurs, etc.

[6] Données préliminaires

Budget du ministère de l'Éducation

Tableau 20

Dépenses du gouvernement du Québec et du ministère de l'Éducation, et produit intérieur brut, de 1977-1978 à 1981-1982
(en millions de dollars)

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Dépenses du gouvernement du Québec	12 052.4	13 402.8	15 123.2	17 596.7	20 749.5
Dépenses du ministère de l'Éducation	3 527.6	3 745.9	3 999.8	5 048.0	6 032.9
Dépenses du Ministère/ Dépenses du gouvernement (%)	30.6	27.9	26.4	28.7	29.1
P.I.B. au prix du marché	50 383.0	55 556.0	62 254.0	68 885.0	77 066.0
Dépenses du Ministère/ P.I.B. (%)	7.0	6.7	6.4	7.3	7.8

Sources : • « Comptes publics », de 1977-1978 à 1980-1981, ministère des Finances
• « Budget 1981-1982, crédits », Conseil du trésor
• « Bureau de la statistique du Québec, Service des études prévisionnelles

[1] Estimation.

Tableau 21

Budget du ministère de l'Éducation, selon les secteurs de dépenses, 1977-1978 à 1981-1982 (en milliers de dollars)

Secteurs de dépenses	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Administration et services					
Administration générale	49 317	49 019	49 343	55 865	57 376
Administration des réseaux	24 239	27 712	34 855	39 185	49 075
Aide financière aux étudiants	79 536	79 794	96 654	124 417	146 643
Enseignement					
Primaire et secondaire public	2 056 663	2 107 492	2 235 109	3 096 286	3 742 924
Collégial public	440 854	530 004	516 335	595 477	714 255
Universitaire	580 468	625 491	728 929	792 941	909 176
Formation des adultes	98 833	113 552	130 234	138 433	148 918
Enseignement privé	137 774	154 502	166 672	203 460	217 993
Formation de chercheurs	—	—	—	—	24 397
Gestion juridique du cadre socio-économique	1 543	1 655	1 940	1 898	2 436
Lettres et biens culturels	—	—	—	—	19 698
Loisirs et sports[1]	58 325	56 673	39 697	—	—
Total	**3 527 554**	**3 745 894**	**3 999 768**	**5 047 962**	**6 032 891**

Sources : • « Comptes publics », 1977-1978 à 1980-1981, ministère des Finances
• « Budget 1981-1982, crédits », Conseil du trésor

[1]. Ce programme relève maintenant du ministère « Loisir, chasse et pêche »

Revenus et dépenses de fonctionnement des organismes d'enseignement

Tableau 22

Revenus des commissions scolaires, selon la provenance, de 1976-1977 à 1979-1980
(en milliers de dollars)

Provenance des revenus	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Imposition locale	583 545	658 364	691 053	443 509[1]
Gouvernement du Québec	2 136 098[2]	2 080 386	2 378 054	2 931 016[1]
Gouvernement du Canada	25 655	25 310	26 513	19 872
Gouvernements municipaux	1 703	2 529	3 282	2 801
Autres sources	66 591	85 959	87 615	99 372
Total	**2 813 592**	**2 852 548**	**3 186 517**	**3 496 570**

Source : États financiers de 1976-1977 à 1979-1980, Direction générale des ressources matérielles et financières.

[1] Les revenus en provenance de l'imposition locale et du gouvernement du Québec ont subi cette variation à cause de la réforme municipale.

[2] Ce montant comprend le revenu correspondant aux salaires rétroactifs de l'enseignement régulier et de l'éducation des adultes (233 224 458 $) pour l'année 1975-1976.

Tableau 23

Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, selon la nature de la dépense, de 1975-1976 à 1979-1980
(en milliers de dollars)

Nature de la dépense	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Salaires	1 439 296	2 032 477	1 988 616	2 256 528	2 409 673
Avantages sociaux	68 854	99 868	95 712	94 352	101 990
Frais de voyage	12 333	13 005	13 113	16 337	18 446
Fournitures et matériel	146 853	158 240	182 342	197 980	191 747
Services, honoraires et contrats	228 005	260 680	271 830	295 590	343 886
Dépenses de transfert	39 789	8 770	315	280	3 369
Autres dépenses (incluant le service de la dette et les frais de perfectionnement)	244 389	284 448	302 830	340 351	409 170
Total	**2 179 519**	**2 857 488**[1]	**2 854 758**	**3 201 418**	**3 478 281**

Sources : • *Statistiques financières des commissions scolaires, années 1970-1971 à 1975-1976*, Direction générale des ressources matérielles et financières
• *États financiers 1976-1977 à 1979-1980*, Direction générale des ressources matérielles et financières

[1] Ce montant comprend la rétroactivité versée aux personnels de l'enseignement régulier et de l'éducation des adultes (233 224 458 $).
Cette dépense, comptabilisée en 1976-1977, est applicable pour sa plus grande partie à l'année 1975-1976.

Tableau 24

Dépenses de fonctionnement du service de l'enseignement régulier des CEGEP, selon le groupe budgétaire, de 1976-1977 à 1980-1981
(en milliers de dollars)

Groupe budgétaire	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981[1]
Administration	35 018	38 674	42 285	45 563	51 908
Enseignants: rémunération	165 540	199 047	227 950	256 601	293 639
Enseignement: autres dépenses	4 560	4 759	5 177	5 790	6 587
Laboratoires	15 590	18 145	20 247	21 357	25 213
Services auxiliaires à l'enseignement	13 901	15 553	17 246	18 120	20 748
Services aux étudiants	11 528	12 662	14 419	15 042	17 433
Service de l'informatique	5 057	5 748	5 954	8 164	9 262
Transport scolaire	869	1 000	986	837	924
Service de l'équipement	46 677	52 650	59 245	61 698	65 145
Service de la dette à court terme	4 399	565	(2 507)	807	678
Autres	19 639	31 342	50 676	45 033	39 054
Total[2]	**322 778**	**380 145**	**441 678**	**479 012**	**530 591**

Source: Direction générale de l'enseignement collégial, Direction des ressources matérielles et financières.

[1] Dépenses prévues au budget révisé.

[2] Excluant le service de la dette à long terme.

Tableau 25

Revenus des universités, selon la provenance, de 1976-1977 à 1980-1981
(en milliers de dollars)

Provenance des revenus	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Subventions du gouvernement du Québec et des organismes affiliés	466 470	556 576	629 496	681 156	805 476
Subventions du gouvernement du Canada et des organismes affiliés	43 213	49 084	51 147	58 312	67 071
Droits de scolarité	55 381	58 474	61 679	66 389	74 069
Inscriptions, amendes et droits d'affiliation	1 757	2 275	2 165	2 282	2 476
Revenus de placements, dotations et dons	8 157	12 645	17 741	24 190	44 137
Ventes de services et de produits	49 291	55 590	57 777	64 301	70 682
Cotisations exigées des étudiants	8 781	7 495	8 397	8 575	9 487
Autres revenus et subventions	16 367	16 020	21 363	24 277	10 623
(Surplus) ou déficit	(7 211)	(7 193)	(2 756)	8 572	3 239
Total	**642 206**	**750 966**	**847 009**	**938 054**	**1 087 260**

Source : *Formulaire financier de fonctionnement*, Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Tableau 26

Dépenses de fonctionnement des universités, selon le poste budgétaire, de 1976-1977 à 1980-1981

(en milliers de dollars)

Poste budgétaire / Année	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Traitements du personnel	**435 540**	**506 673**	**575 309**	**638 309**	**716 960**
Direction	45 465	43 855	50 051	54 958	62 017
Enseignant ou chercheur	213 751	264 481	298 239	329 884	365 564
Professionnel	40 410	52 021	61 057	68 684	80 406
Technique	42 358	44 028	51 397	57 404	64 123
De bureau	64 941	73 127	81 480	89 917	102 299
De métier et ouvrier	28 615	29 161	33 085	37 462	42 551
Autres dépenses	**219 904**	**254 938**	**293 177**	**324 425**	**397 236**
Avantages sociaux	41 746	49 639	57 343	63 720	83 196[1]
Frais de déplacement	14 541	18 238	21 003	24 029	25 867
Formation et perfectionnement	1 346	—	1 561	4 054	2 818
Bourses	3 472	6 130	6 951	7 105	7 611
Subventions et contributions	5 263	4 752	5 111	5 935	8 386
Volumes et périodiques	7 896	9 718	9 981	10 409	12 098
Services professionnels	7 189	9 203	10 260	9 152	13 958
Services publics	22 168	23 179	31 449	35 075	35 116
Location d'édifices	—	—	—	—	19 384
Taxe	—	—	—	—	22 542
Frais financiers	4 259	4 434	3 063	2 488	2 834
Fournitures et matériel	51 219	62 106	69 063	75 376	93 451
Entretien et réparations	6 713	8 531	7 808	8 827	21 901
Coût des marchandises vendues	13 891	15 506	17 833	18 989	23 188
Services contractuels[2]	38 691	41 093	40 037	54 697	—
Divers	1 510	2 409	2 714	4 569	24 886
Transferts	**(8 867)**	**—**	**—**	**—**	**(8 794)**
Ventes internes	**—**	**(10 645)**	**(21 477)**	**(24 680)**	**(18 981)**
Engagements	**(4 371)**	**—**	**—**	**—**	**839**
Total[3]	**642 206**	**750 966**	**847 009**	**938 054**	**1 087 260**

Source : *Formulaire financier de fonctionnement*, Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

[1] À compter de 1980-1981, les avantages sociaux comprennent des sommes versées par le M.E.Q. pour certains régimes de retraite.

[2] Les services contractuels sont maintenant répartis entre les postes « Location d'édifices », « Taxe », « Entretien et réparations » et « Divers ».

[3] Excluant les intérêts sur la dette à long terme.

Coûts par étudiant

Tableau 27

Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, par élève, de 1976-1977 à 1979-1980

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Dépenses de fonctionnement[1] ('000 $)	2 357 655	2 549 515	2 863 753	3 112 875
Clientèle scolaire[2]	1 276 948	1 219 296	1 169 609	1 125 766
Dépenses de fonctionnement par élève ($)	1 846	2 091	2 448	2 765

Source : Direction générale des ressources matérielles et financières, Service de l'analyse et du développement.

[1] Ces données excluent les dépenses pour l'éducation aux adultes et le service de la dette à long terme, ainsi que la rétroactivité pour l'enseignement régulier et l'éducation aux adultes.

[2] « Clientèle scolaire des organismes d'enseignement ». Les élèves des classes d'accueil sont inclus et les élèves de la maternelle ont été convertis en journée complète.

Tableau 28

Dépenses de fonctionnement des CEGEP, par élève, de 1976-1977 à 1980-1981

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Dépenses de fonctionnement[1] ('000 $)	314 822	366 748	421 093	459 676	515 585[2]
Clientèle des CEGEP[3]	106 310	118 354	120 704	117 353	118 072
Dépenses de fonctionnement par élève ($)	2 961	3 099	3 489	3 917	4 367

Source : Direction générale de l'enseignement collégial, Direction des ressources matérielles et financières.

[1] Ce poste comprend la dépense réelle du service de l'enseignement régulier, excluant les transferts à l'éducation aux adultes et le service de la dette à long terme.

[2] Dépenses prévues au budget révisé.

[3] Clientèle régulière à temps plein.

Tableau 29

Dépenses de fonctionnement des universités, par étudiant, de 1976-1977 à 1980-1981

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Dépenses de fonctionnement (’000 $)	642 206	763 397	847 009	938 054	1 087 260
Clientèle universitaire*	107 471	111 098	116 986	122 932	128 432
Dépenses de fonctionnement par étudiant ($)	5 976	6 871	7 240	7 631	8 466

Sources : • Dépenses de fonctionnement : Tableau 26
• Clientèle universitaire : Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, Direction des études et du développement.

* Il s'agit de la clientèle en équivalent temps complet. La méthode de calcul pour l'équivalence n'est pas la même en 1976-1977 que pour les autres années.

Dépenses d'immobilisation et service de la dette à long terme

Tableau 30

Dépenses d'immobilisation des organismes d'enseignement, selon le niveau, de 1976-1977 à 1980-1981
(en milliers de dollars)

Niveau d'enseignement	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981[1]
Primaire et secondaire (public)	170 408	176 616	167 346	147 174	159 614
Collégial (public)	38 489	36 897	43 145	33 676	N.D.
Universitaire	45 947	71 177	66 255	63 978	56 268
Total	**254 871**	**284 690**	**276 746**	**244 828**	**N.D.**

Sources: • Direction générale des ressources matérielles et financières.
• Direction générale de l'enseignement collégial.
• Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

[1] Prévisions.

Tableau 31

Dépenses des organismes d'enseignement au titre du Service de la dette à long terme, selon le niveau d'enseignement, pour les années financières gouvernementales, de 1976-1977 à 1980-1981
(en milliers de dollars)

Niveau d'enseignement	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981[1]
Primaire et secondaire (public)	182 452	198 158	215 805	251 832	245 111
Collégial (public)	42 246	46 451	60 257	52 716	N.D.
Universitaire	31 383	37 169	40 976	43 200	63 874
Total	**256 081**	**281 777**	**317 038**	**347 748**	**N.D.**

Sources: • Direction générale des ressources matérielles et financières
• Direction générale de l'enseignement collégial
• Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

[1] Données provisoires.

Subventions aux institutions privées

Tableau 32

Subventions du ministère de l'Éducation aux institutions privées, selon le niveau d'enseignement, de 1977-1978 à 1981-1982
(en milliers de dollars)

Niveau d'enseignement	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Primaire et secondaire	104 424	117 902	127 249	159 094	168 360
Collégial	33 349	36 560	39 423	46 284	49 633
Total	**137 773**	**154 502**	**166 672**	**205 378**	**217 993**

Sources : • « Comptes publics », de 1977-1978 à 1980-1981, ministère des Finances
• « Budget 1981-1982, crédits », Conseil du trésor.

L'aide financière aux étudiants

Tableau 33

Nombre et valeur des prêts aux étudiants, selon la catégorie d'étude de 1977-1978 à 1981-1982

Catégorie d'études	1977-1978		1978-1979		1979-1980		1980-1981		1981-1982	
	Nombre	('000 $)	Nombre	('000 $)	Nombre	('000 $)	Nombre	('000 $)	Nombre	('000 $)
Universitaire (2e cycle)	6 139	7 579,9	6 579	8 477,1	7 604	10 513,5	8 661	13 050,9	9 508	15 800,0
Universitaire (1er cycle)	24 545	21 725,1	25 189	23 742,3	27 119	27 437,3	28 334	31 136,6	28 681	34 600,0
Collégial (public)	31 711	20 177,3	33 124	22 344,7	33 115	24 187,1	35 060	27 864,6	37 556	32 700,0
Collégial (privé)	3 069	2 001,1	3 053	2 109,0	2 963	2 197,9	3 189	2 578,1	3 584	3 200,0
Hors Québec	1 049	1 830,1	1 150	2 115,2	1 194	2 494,3	1 355	3 156,1	1 760	4 400,0
Total	**66 513**	**53 313,5**	**69 095**	**58 469,3**	**71 995**	**66 830,1**	**76 599**	**77 786,3**	**81 089**	**90 700,0**

Source: Direction générale de l'aide financière aux étudiants.

Tableau 34

Nombre et valeur des bourses aux étudiants, selon la catégorie d'études, de 1977-1978 à 1981-1982

Catégorie d'études	1977-1978		1978-1979		1979-1980		1980-1981		1981-1982	
	Nombre	('000 $)	Nombre	('000 $)	Nombre	('000 $)	Nombre	('000 $)	Nombre	('000 $)
Universitaire (2e cycle)	4 191	6 603,3	4 253	6 450,6	5 158	8 743,1	5 764	10 950,3	6 203	13 200,0
Universitaire (1er cycle)	15 773	22 444,6	14 891	19 443,2	17 473	26 975,4	18 152	32 071,4	18 507	37 200,0
Collégial (public)	21 192	21 786,2	21 859	24 205,6	23 324	32 085,2	25 063	40 509,5	25 863	45 400,0
Collégial (privé)	2 237	2 894,6	2 280	3 319,8	2 291	3 849,5	2 490	4 777,4	2 749	6 000,0
Total	**43 393**	**53 728,7**	**43 283**	**53 419,2**	**48 246**	**71 653,2**	**51 469**	**88 308,6**	**53 322**	**101 800,0**

Source: Direction générale de l'aide financière aux étudiants.

Tableau 35

Valeur moyenne des prêts et des bourses, selon la catégorie d'études, de 1977-1978 à 1981-1982[1] (en dollars)

Catégorie d'études	1977-1978		1978-1979		1979-1980		1980-1981		1981-1982	
	Prêts	Bourses	Prêts	Bourses	Prêts	Bourses	Prêts	Bourses	Prêts	Bourses
Universitaire (2e cycle)	1 235	1 576	1 289	1 517	1 383	1 695	1 507	1 900	1 662	2 128
Universitaire (1er cycle)	885	1 423	943	1 306	1 012	1 544	1 099	1 767	1 206	2 010
Collégial (public)	636	1 028	675	1 107	730	1 376	795	1 616	871	1 755
Collégial (privé)	652	1 294	691	1 456	742	1 680	808	1 919	893	2 183
Hors Québec	1 745	—	1 839	—	2 089	—	2 329	—	2 500	—
Total	**802**	**1 238**	**846**	**1 234**	**928**	**1 485**	**1 016**	**1 716**	**1 119**	**1 909**

Source: Direction générale de l'aide financière aux étudiants.

[1] La valeur moyenne des prêts et des bourses est établie à partir du nombre et de la valeur de chacun d'eux